
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 16 décembre 2013

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 21 octobre 2013	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2013-4304)	(p. 5)
<i>Débat</i> d'orientation budgétaire pour l'année 2014	(p. 12)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Lyon (dossier n° 2013-4357)	(p. 32)
<i>Désignation</i> des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat Est métropole habitat issu de la fusion des OPH de Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes (dossier n° 2013-4338)	(p. 37)
<i>Annexe 1</i> : Rapport 2013 de développement durable de la Communauté urbaine de Lyon (dossier n° 2013-4324) - Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Reppelin	(p. 51)
<i>Annexe 2</i> : Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2014 - Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne	(p. 71)

Le texte des délibérations n° 2013-4304 à 2013-4359 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 432.

N° 2013-4304	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 4 novembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -</i>	(p. 5)
---------------------	---	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-4305	<i>Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison A 89/A 6 et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme - Avis de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 27)
N° 2013-4306	<i>Approbation du rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto - Exercice 2012 -</i>	(p. 47)
N° 2013-4307	<i>Fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse (lots 1 et 2) - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 32)
N° 2013-4308	<i>Lyon, Bron - Extension de la ligne de tramway T2 vers Eurexpo - Inclusion d'une mission de mise au point d'un carrefour par un organisme certifié Expert ou organisme qualifié agréé (EOQA) - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 32)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2013-4309	<i>Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design pour l'organisation de l'événement Lyon City Design Arena 2014 du 15 au 17 mai 2014 -</i>	(p. 47)
---------------------	---	---------

N° 2013-4310	<i>Attribution d'une aide d'urgence de 30 000 € à l'association Handicap international dans le cadre de son programme de soutien aux sinistrés du typhon Haiyan aux Philippines - Année 2013 -</i>	(p. 48)
N° 2013-4311	<i>Charly - Mise en place d'un centre de coworking sur la Commune - Soutien au lancement du centre - Attribution d'une subvention à l'association Club Melchior -</i>	(p. 33)
N° 2013-4357	<i>Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon - Désignation d'un représentant -</i>	(p. 32)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-4312	<i>Révision de divers tarifs, de prix ou redevances à compter du 1^{er} janvier 2014 -</i>	(p. 48)
N° 2013-4313	<i>Règlement budgétaire et financier de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 27)
N° 2013-4314	<i>Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2014 -</i>	(p. 48)
N° 2013-4315	<i>Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2013 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2014 -</i>	(p. 48)
N° 2013-4316	<i>Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2014 -</i>	(p. 48)
N° 2013-4317	<i>Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2014 -</i>	(p. 48)
N° 2013-4318	<i>Prestations de télésurveillance et interventions sur les bâtiments désaffectés du domaine privé - Autorisation de signer le marché de fournitures et services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 48)
N° 2013-4319	<i>Accord cadre pour la fourniture d'électricité pour les bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon pour les puissances supérieures à 36 kilovoltampères (KVA) - Autorisation de signer l'accord cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres -</i>	(p. 48)
N° 2013-4320	<i>Achat de prestations liées aux déplacements de délégations Ville de Lyon-Communauté urbaine de Lyon à l'étranger - Convention de groupement de commandes -</i>	(p. 48)
N° 2013-4321	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 48)
N° 2013-4322	<i>Lyon, Villeurbanne, Sainte Foy lès Lyon, Feyzin, Rillieux la Pape, Givors - Ouverture de l'offre de formation participation citoyenne aux Communes - Expérimentation 2014 -</i>	(p. 48)
N° 2013-4323	<i>Accès au restaurant communautaire - Approbation et signature d'une convention avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) -</i>	(p. 49)
N° 2013-4358	<i>Organisation de l'unité exploitation de la direction de la voirie et mise en place d'une astreinte sécurité-viabilité pour les opérateurs sécurité viabilité appartenant à cette unité -</i>	(p. 49)
N° 2013-4359	<i>Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) -</i>	(p. 49)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-4324	<i>Rapport 2013 de développement durable de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 5)
N° 2013-4325	<i>Plan bruit environnement sonore - Diffusion des cartes de bruit au public -</i>	(p. 33)
N° 2013-4326	<i>Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Passe-Jardins, Les cultivateurs, le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), le Foyer le Verger, des jardins familiaux du Fort de Bron, et aux communes de Mions, Givors et Corbas -</i>	(p. 49)
N° 2013-4327	<i>Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Etude de faisabilité technique d'une solution recyclable pour le conditionnement de produits transformés à base de fruits, concours de jus de fruits et nectars - Attribution de subventions à l'Association départementale de développement de l'emploi en agriculture et rural (ADDEAR) du Rhône, la SARL Dumas Fruits, à l'association Fruits Rhône et Loire et à la Fédération La Bruyère 61 -</i>	(p. 34)
N° 2013-4328	<i>Convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains avec la société ELVYA - Prolongation de durée de la convention de gestion et du protocole d'organisation de fin de contrat - Approbation des avenants n° 3 et n° 1 -</i>	(p. 49)

N° 2013-4329	<i>Approbation du rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2012 -</i>	(p. 49)
N° 2013-4330	<i>Rillieux la Pape - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord - Avenant n° 12 au traité de concession conclu avec la société Valorly -</i>	(p. 34)
N° 2013-4331	<i>Prêt à des fins d'expérimentation d'équipements sans fil permettant la mesure et le suivi de la consommation d'eau pour le nettoyage - Projet AguaTix dans le cadre du dispositif INNOV'R - Convention avec l'entreprise ERECA pour un an -</i>	(p. 49)
N° 2013-4332	<i>Rillieux la Pape - Réalisation d'une prestation d'entretien des espaces publics communautaires par la Ville permettant l'insertion sociale et professionnelle des intervenants - Signature d'une convention pour un an -</i>	(p. 49)

COMMISSION URBANISME

N° 2013-4333	<i>Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Approbation du principe de la création de la société -</i>	(p. 35)
N° 2013-4334	<i>Approbation du rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2012 -</i>	(p. 49)
N° 2013-4335	<i>Approbation du rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx en Velin - Exercice 2012 -</i>	(p. 49)
N° 2013-4336	<i>Approbation du rapport des mandataires SEM Patrimoniales du Grand Lyon - Exercice 2012 -</i>	(p. 49)
N° 2013-4337	<i>Approbation du rapport des mandataires - SPL Lyon Confluence - Exercice 2012 -</i>	(p. 49)
N° 2013-4338	<i>Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat issu de la fusion des OPH de Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes - Dénomination et désignation des représentants au sein du conseil d'administration -</i>	(p. 37)
N° 2013-4339	<i>Modification de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise sur l'espace interdépartemental Saint Exupéry - Avis de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 38)
N° 2013-4340	<i>Mission d'appui pour le développement de la mise en oeuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés de la Communauté urbaine 2014-2018 - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres -</i>	(p. 44)
N° 2013-4341	<i>Agglomération lyonnaise - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Financement des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (EMOUS) et des actions - Année 2013 - Conventions de participation financière -</i>	(p. 50)
N° 2013-4342	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Hôtel de Ville - Développement des activités artisanales - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône -</i>	(p. 50)
N° 2013-4343	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Etude patrimoniale de l'ensemble industriel Textiles artificiels du sud-est (TASE) - Participation financière des Communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne -</i>	(p. 50)
N° 2013-4344	<i>Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 3 - Augmentation de la hauteur dans le secteur de la Soie - Approbation -</i>	(p. 50)
N° 2013-4345	<i>Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 5 - Augmentation de la hauteur dans le secteur est de Grandclément - Approbation -</i>	(p. 44)
N° 2013-4346	<i>Lyon 2° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 4 - Secteur de Perrache sud - Approbation -</i>	(p. 45)
N° 2013-4347	<i>Lyon 8° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Renouvellement urbain du parc Berliet, rue Audibert et Lavirotte - Bilan de la concertation et approbation de la révision simplifiée n° 13 -</i>	(p. 50)
N° 2013-4348	<i>Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Approbation du dossier de réalisation et son programme des équipements publics (PEP) - Modalités prévisionnelles de financement - Conventions tripartites dans le cadre du traité de concession avec la Ville de Lyon et la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 46)
N° 2013-4349	<i>Saint Priest, Vaulx en Velin - Projets de renouvellement urbain - Modification des opérations physiques et financières - Avenant n° 2 à la convention de rénovation urbaine de Saint Priest - Avenant n° 4 à la convention de rénovation urbaine de Vaulx en Velin - Avenant n° 6 à la convention habitat d'agglomération -</i>	(p. 50)

N° 2013-4350	<i>Lyon 2° - Programme d'intérêt général (PIG) Éco-rénovation - Quartier Perrache-Sainte Blandine - Convention avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Ville de Lyon et Procvivis Rhône pour les années 2014, 2015 et 2016 -</i>	(p. 46)
N° 2013-4351	<i>Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé -</i>	(p. 46)
N° 2013-4352	<i>Lyon 7° - Démarche EcoCité - Programme d'investissements d'avenir ville de demain - Projet étude Cité jardin à Gerland - Convention de participation financière avec Gaz réseau distribution France (GRDF) -</i>	(p. 50)
N° 2013-4353	<i>Lyon 7° - Cité Jardin de Gerland - Réalisation d'une étude de diagnostic social et urbain - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon -</i>	(p. 47)
N° 2013-4354	<i>Lyon 7° - Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Lot n° 4 : aménagements paysagers relatifs au Parc nature - Autorisation de signer l'avenant n° 2 -</i>	(p. 50)
N° 2013-4355	<i>Lyon 7° - Atelier pédagogique régional 2013-2014 sur les paysages du Biopôle - Participation aux frais pédagogiques - Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale supérieure de paysage (ENSP) -</i>	(p. 50)
N° 2013-4356	<i>Lyon 9° - Quartier de l'Industrie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC -</i>	(p. 50)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 16 décembre 2013 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 6 décembre 2013 en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Buffet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Cardona (pouvoir à M. Suchet), MM. David (pouvoir à M. Llung), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Joly (pouvoir à M. Gillet), Longueval (pouvoir à Mme Gelas), Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), M. Touraine (pouvoir à Mme Tifra).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 21 octobre 2013**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 21 octobre 2013. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2013-4304 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 4 novembre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2013-4304. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2013-4324 - proximité et environnement - Rapport 2013 de développement durable de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Reppelin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4324. Monsieur Reppelin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président REPELIN, rapporteur : Merci, Président. Ce rapport, qui est le troisième du nom puisqu'on vous l'a déjà présenté dans les deux précédentes séances, est soumis en principe avant le débat d'orientation budgétaire.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 51).

Ce rapport est une coproduction collaborative - il ne sort pas du chapeau comme cela - qui a mobilisé 40 personnes de 23 directions ; c'est dire que tout le monde apporte sa pierre à l'édifice.

Il présente notre bilan parce que l'on doit d'abord ce rapport à l'Etat qui l'a mis à l'ordre du jour dans le Grenelle 2. Il présente nos activités internes, puisque le Grand Lyon est producteur d'actions internes avec toutes ses compétences, et aussi nos politiques publiques. Il est élaboré, mis en œuvre et aussi évalué car ce n'est pas un outil simplement pour répondre à une loi mais c'est un outil pour nous aider à progresser.

L'exercice 2013 - on l'a un peu réorienté - permet de consolider le portrait durable de notre institution. Cette année, il est divisé en trois grandes parties : d'abord, le Grand Lyon est organisateur et planificateur du territoire ; on déclinera un petit peu cette thématique. Il est aussi producteur d'action publique - c'est aussi son job -. Enfin, il est acteur éco-responsable et également éco-responsable pour entraîner les citoyens dans l'éco-responsabilité ; il a deux actions : pour lui-même et pour entraîner les autres.

Chaque chapitre est classifié avec trois nouvelles rubriques. D'abord, on explique la politique publique ; ensuite, on fait un zoom sur des actions clés, on présente les principales actions dans chaque item et un tableau de suivi est fourni -parce que c'est assez exhaustif comme actions- mais il ne se veut tout de même pas trop exhaustif et trop minutieux puisque c'est un rapport politique. Vous avez ce document qui fait 100 pages.

Le premier thème est le Grand Lyon organise le territoire.

Pour organiser le territoire, il nous faut un certain nombre d'outils qui sont à disposition. Ils sont connus, ils ne sont pas nouveaux. Vous avez déjà le Pôle métropolitain qui organise le territoire au-delà du Grand Lyon : la voie verte des Confluences, les projets Urba-gare, vous avez des Livres blancs qui ont été faits sur les travaux du SCOT, vous avez l'habitat durable, etc.

On va faire un petit focus sur le PLU-H. Le PLU-H est parti, il est devant nous, c'est une grande aventure qui se déroule. Vous voyez qu'il y a des déclinaisons qui ont été faites. Je ne veux pas m'appesantir dessus puisque vous l'avez vécu au niveau de vos territoires et de vos Communes mais simplement collationner le nombre de participants : déjà, au tiers du parcours, 58 réunions publiques, 5 000 habitants mobilisés, 10 000 observations. Donc vous voyez que c'est une grande aventure avec des grands défis qui sont devant nous, qu'ils soient métropolitains, économiques, solidaires et environnementaux. L'objectif est d'arriver à 2016 avec l'enquête publique -et il y a encore de l'eau à couler sous les ponts !-.

Le Grand Lyon est aussi producteur d'action publique.

D'abord, vers un territoire sobre en carbone : c'est donc toute l'action que l'on fait dans le domaine des économies d'énergie, de la réduction du CO₂, etc. ; et cela va aussi vers les nouveaux modes de navigation, les cyclistes, etc.

Donc on fera un petit focus -et Bruno Charles pourra le compléter à la fin puisque c'est dans son domaine- sur le plan climat énergie territorial- simplement pour montrer la mobilisation pour cette réduction. On a déjà fait des avancées de 100 000 tonnes d'économie de CO₂ depuis deux ans et de 750 000 tonnes depuis diOr, certains diront : "Ce n'est pas suffisant, il faut aller plus loin, il faut aller plus vite." mais je crois que le principal est d'avancer et d'avancer avec des partenaires ; c'est cela qui est important, c'est que c'est vraiment une politique publique qui fait des retours du Grand Lyon animateur : 73 partenaires déjà et dernièrement encore 18 nouveaux signataires depuis 2011. Donc on est bien dans le bon démarrage et la bonne contribution et la bonne participation des industriels et d'autres collectivités. Récemment, il y a eu une signature avec l'Etat d'une convention Ecocité. Et, bien sûr, le Grand Lyon peut aider à agir dans ce domaine-là avec des subventions attribuées pour des actions exemplaires.

Ensuite, là on change de domaine et on va davantage dans le domaine agricole, les projets nature. On a une longue expérience dans ce domaine, depuis que la mission écologie a été fondée dans les années 1992 et cela s'est bien sûr amplifié. Sur l'environnement de qualité pour tous, on a les problématiques de la ressource en eau ; cela est un point essentiel et on a fait un petit focus là-dessus parce que tout le reste, la nature en ville, vous connaissez, les fleuves, vous connaissez ; tous les aménagements qui ont pu être faits autour des fleuves et tout ce qui est biodiversité aussi est intéressant et on a fait des grands progrès dans ce domaine-là.

Ensuite, le focus sur les Rives de Saône, que vous connaissez certainement : c'est le grand projet qui part de la ville centre et

qui va irriguer jusqu'à Genay. Donc vous voyez quelques chiffres de biodiversité, de ce que l'on a fait en ville ou en périurbain, dont 14 communes concernées, 15 kilomètres de rives déjà aménagées, 450 arbres à hautes tiges et 120 000 arbustes et graminées ; il y a aussi des artistes et des œuvres. Dans le cadre de la biodiversité, il s'agit de la préserver et de développer les usages nautiques qui sont peut-être à revisiter pour le prochain mandat.

L'environnement de qualité pour tous c'est aussi un focus sur la politique de l'eau du Grand Lyon. Vous voyez que c'est un problème qui est pris "à bras le corps" puisque la ressource risque d'être rare. Donc il faut se préoccuper et de la qualité de l'eau qui arrive et de la qualité de l'eau rejetée, donc de tout le cycle de l'eau et en s'intégrant dans le cycle de l'eau : vous voyez que des stations ont été rénovées ou créées en 2013 à Neuville sur Saône, à Meyzieu, à Limonest, à Saint Germain au Mont d'Or, Genay puisque les grosses stations de Saint Fons, Pierre Bénite et Croix-Luizet sont maintenant achevées. Mais on va tout de même chercher de l'assainissement beaucoup plus loin dans l'agglomération.

Un nouveau rôle de l'eau dans la ville est examiné : c'est construire un patrimoine naturel et paysager et c'est aussi tous les îlots de chaleur urbains qu'on est en train d'apaiser et qui font partie aussi de ce cycle de l'eau. Vous voyez que le spectre est très large, dès lors qu'on touche à l'eau et à son devenir. Vous voyez que, pour la rue Garibaldi, on récupèrera de l'eau pluviale. Donc même en milieu urbain, on a la problématique de l'eau.

Ensuite, la vision solidaire du territoire c'est ce qui concerne l'habitat et le logement, les contrats d'agglomération, le renouvellement urbain, l'insertion sociale, etc. C'est un gros sujet que l'on travaille depuis longtemps et qui sera sûrement encore amplifié, dès lors que l'on rentrera dans la Métropole puisqu'on aura d'autres problèmes sociaux qui vont arriver.

Je vois ce qui a été fait et réalisé cette année, c'est important pour tous ceux qui se préoccupent des logements sociaux : le fichier commun du logement social, où on a vraiment une lisibilité de toutes les personnes qui veulent accéder et, au moins, il n'y a pas de redondance entre différents fichiers de bailleurs. Vous avez aussi le plan 3A qui est important et on va faire un focus sur ce principe, c'est-à-dire sur l'accession à la propriété à prix abordable, liée à des primes du Grand Lyon d'un montant de 3,65 M€ : 1 100 primes de 3 000 € à 4 000 € ont été octroyées aux primo-accédants. C'est vraiment une nouvelle politique engagée dans ce domaine du logement social. Avec les PLAI et PLS et PLUS, il y a aussi l'aide à l'accession à la propriété pour des personnes moins aisées que d'autres.

La vision solidaire du territoire c'est aussi les transports en commun pour des liaisons de la périphérie au centre-ville. Je ne les citerai pas toutes mais cela a fait évoluer la mobilité, plus facile pour des personnes à l'extérieur de la ville centre. Tout ce qui concerne les modes doux, le tunnel de la Croix-Rousse notamment et toutes les passerelles modes doux, avec beau-coup de créations ces derniers temps avec la passerelle de Décines Charpieu mais également sur le Rhône vers Caluire et Cuire, tout cela va dans le sens de l'amélioration du cyclable en ville.

Les modes de vie durables, c'est tout ce qui concerne notre environnement : l'air, le bruit, la santé environnement, les risques naturels et technologiques, l'éducation au développement durable, le covoiturage, etc. Des chiffres clés sur le plan de l'éducation à l'environnement, piloté par notre collègue Bruno Charles avec le plan énergie climat -il aura l'occasion d'en parler lors d'une intervention- : on a réalisé 2 500 demi-journées d'animation, 30 000 personnes sensibilisées. C'est aussi, au quotidien,

80 personnes qui élaborent et réalisent des projets éducatifs évolutifs par rapport aux mentalités, à l'éco-citoyenneté et à l'évolution des exigences des habitants.

La dynamique de développement responsable c'est tout ce qui se fait dans les cleantechs avec les entreprises, notamment sur la réduction des déchets. Le projet de cleantechs Indeel a permis, avec des entreprises, de créer plus de 13 000 emplois. Avec l'Institut des énergies décarbonnées, on peut inventer des nouveaux modes de faire dans les usines. Les industriels travaillent beaucoup dans ce domaine-là et ont des programmes transversaux de recherche et de développement, sur lesquels on participe, dans l'objectif à dix ans d'augmenter de 20 % l'efficacité énergétique dans les usines ; cela est possible avec des procédés nouveaux, moins énergivores. On est co-acteur dans ce domaine avec les industriels et cela fait partie de notre approche économique du développement durable.

Les éco-agents et éco-acteurs, c'est tout ce qui concerne la participation des agents et des citoyens aux modes doux, les voitures électriques, etc.

Je voudrais faire un petit focus sur le club du développement durable parce que c'est un petit peu mon bébé. C'est un club qui a été fondé en 2006 et qui a vraiment fédéré toutes les Communes de l'agglomération, les Maires, des agents, des adjoints au développement durable, pour faire un échange sur la politique du Grand Lyon sur le développement durable, pour que les Communes la déclinent et aussi que les gens se rencontrent sur leurs success stories ou leurs difficultés à faire telle ou telle chose ; donc cela veut dire que c'est un lieu d'échanges et un lieu très intéressant et très attendu.

Focus aussi sur le plan de déplacements interne innovant ; il y a beaucoup de choses dont vous avez entendu parler : les pools (94 voitures électriques), 40 vélos dont 19 électriques -on part un peu dans cette démarche-là- et des véhicules électriques branchés sur des prises alimentées directement par la production d'électricité de la CNR, donc de l'électricité verte.

Voilà la stratégie de développement durable dont je vous ai présenté le bilan 2013. Elle est faite pour accompagner la transition du territoire vers un modèle de développement économe en ressources, cela est essentiel, c'est un peu comment on voit le futur et pour répondre aux nouveaux enjeux qui se posent aujourd'hui parce que la société évolue, les exigences évoluent. Il faut donc en permanence avoir une adaptabilité à ce développement durable et ce n'est pas une fin en soi mais le Grand Lyon est plutôt dans un cas où il fait beaucoup d'expérimentations, on est assez dans la recherche actions, c'est-à-dire qu'à chaque fois, on avance, on regarde ce qu'on a fait et on réoriente si besoin nos politiques publiques et on va relever les défis du futur par un dialogue avec les éco-acteurs du territoire.

J'espère que cette problématique -j'en suis sûr- va se poursuivre sur le prochain mandat. Quant à moi, je ne serai pas là au prochain mandat et je suis très content d'avoir managé cette politique de développement durable avec mon ami Bruno Charles sur ce mandat et sur le mandat précédent mais je vais m'arrêter et je dis longue vie au développement durable de notre agglomération.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Moi, je veux d'abord remercier monsieur le Vice-Président Reppelin pour l'action au service du Grand Lyon pendant le mandat, et en particulier sur ce dossier.

C'est vrai que lorsque l'on regarde de quel point on partait et où on arrive maintenant en l'espace de deux mandats, nous avons beaucoup progressé. Nous faisons le point avec Bruno Charles lors de la dernière conférence Climat et nous mesurons le chemin parcouru. Je crois que, dans tous les domaines du développement durable, nous avons fait des progrès considérables ; c'est, pour une large part, je crois, grâce à Michel Reppelin et nous l'en remercions. Merci.

(Applaudissements).

On peut l'applaudir, surtout les groupes !

Je passe la parole au groupe GAEC.

M. le Conseiller TOULERON : Monsieur le Président et chers collègues, tout d'abord, il nous faut dire que ce long rapport 2013 est de grande qualité comme outil de connaissance territoriale de l'ensemble des actions menées en termes de développement durable.

Il faut souligner aussi un point intéressant : le rapport 2013 n'est pas un copier-coller actualisé des rapports 2011 et 2012 ; chacun des rapports -comme monsieur Reppelin vient de le dire- a été organisé autour d'une logique spécifique. Cette fois-ci est donc revisitée une très grande partie de l'action du Grand Lyon à l'aune des objectifs de durabilité. Cela nous permet d'avoir une vue assez exhaustive sur l'ensemble des politiques concernées menées par les différents services du Grand Lyon.

Si cette méthode d'organiser chaque année le rapport sur un plan différent permet d'éviter les redites, par contre, cela rend plus malaisé l'exercice qui consisterait à pointer les avancées, les difficultés rencontrées voire les insuffisances par rapport à l'ampleur des défis qui sont devant nous. Ainsi, sont décrits pas moins de 92 objectifs et actions qui étaient ceux de l'Agenda 21 du Grand Lyon, auxquels se rajoutent 27 actions nouvellement mises en œuvre depuis. Certes, le rapport nous renseigne avec des petites flèches si ces actions ont connu -je cite- "des avancées significatives" mais on en reste un peu sur notre faim quant à des données plus quantifiables. Le développement de toutes les actions citées dans le rapport nous met-il en perspective de gagner nos objectifs ? Est-on dans les temps ou en retard ? C'est parfois un peu difficile à estimer à la lecture du rapport.

Car le contexte global doit toujours nous alarmer et, sur toutes les finalités que nous nous proposons : la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité et des ressources, les solidarités territoriales et intergénérationnelles, l'épanouissement de tous, des modes de production et de consommation responsables, nos actions peinent à contrecarrer des logiques globales, liées aux lois du marché, qui continuent à produire en Europe et ailleurs des effets inverses. Et, ces dernières années, les conférences internationales qui se sont suivies se sont enlisées, n'aboutissant, au-delà de déclarations générales, à aucun engagement contraignant ou même prescriptif ni aucun calendrier pour la mise en œuvre d'actions. Beaucoup se joue, de fait, au niveau des Métropoles, des grandes agglomérations, qui ont à la fois de grandes responsabilités en la matière et des leviers non négligeables.

Aussi, pour en revenir au rapport en lui-même, au-delà de la description du panel des actions actuellement entreprises au niveau du Grand Lyon et de tous les partenaires impliqués, on souhaiterait aussi avoir plus d'éléments objectivables en termes de résultats, plus d'éléments chiffrés qui nous permettraient de mettre en rapport les résultats obtenus à travers l'ensemble des actions développées et les objectifs quantitatifs que nous

nous sommes donnés dans l'ensemble de nos documents, à commencer par ceux du plan climat. Cela serait utile pour cerner les priorités à développer lors du prochain mandat. Car s'il y a sans doute consensus, par exemple, pour faire un saut significatif dans le report modal de la voiture vers les transports en commun, quels choix vont-ils permettre concrètement une augmentation de l'offre de transports de 25 % d'ici 2020 ? S'il y a sans doute aussi consensus pour la réduction des inégalités spatiales et sociales, pour un modèle de ville des mixités, tant fonctionnelles que sociales, pour une ville des courtes distances, quels choix prioritaires vont-ils permettre concrètement des gains significatifs en la matière ? C'est sans doute le débat qui reste maintenant à mener.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, avant d'entrer sur le fond, je voudrais moi aussi me joindre aux remerciements que vous avez formulés envers monsieur Michel Reppelin parce que tout d'abord, avec Béatrice Vessiller, lors du précédent mandat, nous avons collaboré et nous avons beaucoup de différences : différence de génération, différence d'orientation politique, différence de territoire de nos origines. Mais malgré tout, je crois, on avait deux valeurs communes : la première c'était la rigueur et la deuxième c'était le concret. Alors, cela aurait pu être un binôme bloquant et je crois qu'on n'a pas été assez de deux pour pousser cette politique. Je voudrais le remercier parce qu'il a largement contribué à ce que le développement durable ne soit pas le "joujou" qu'on donne aux écologistes pour s'occuper mais que ce soit réellement la chose de tous, transversale et que ce soit un élément transversal de jugement des politiques publiques. Donc je l'en remercie ce soir.

Pour revenir sur le fond, c'est effectivement le troisième rapport développement durable mais c'est aussi le dernier du mandat, alors j'essaierai d'aller un peu plus loin que l'évaluation de l'année 2013 et de faire un bilan pour dire où on en est.

Effectivement, première chose, le Grand Lyon fait beaucoup et, en général, le Grand Lyon fait bien. C'est même déjà un signe du fait qu'on ait du mal à faire rentrer toutes les actions dans un même rapport en donnant des lignes de perspective.

Pour autant, la question -et je rejoins l'orateur précédent- c'est : est-ce que nous sommes à la hauteur de la crise écologique ? Et je vous propose d'analyser notre action au travers de trois évolutions qui sont précisément dues à la crise écologique et qui vont peser très lourdement sur les années à venir : la première c'est la hausse du prix des énergies, la deuxième c'est la raréfaction des matières premières et la troisième c'est la hausse des prix alimentaires due à la dégradation des sols au niveau mondial.

En premier lieu, la crise énergétique : là, nous sommes partis de presque rien puisqu'au début du mandat, nous n'avions qu'une compétence... non, même pas la compétence, nous avons la gestion d'un réseau de chaleur. Le travail accompli au sein de la conférence Energie climat a permis réellement de créer une vision des territoires du point de vue énergétique et d'évaluer les vulnérabilités qui sont les nôtres. Nous avons appris, par exemple, qu'au moins un habitat sur cinq de l'agglomération cumule tous les critères qui le mettent en grosse difficulté ou en grosse vulnérabilité vis-à-vis de la hausse du prix de l'énergie et que c'est un problème social qui va devenir majeur et crucial dans l'avenir. Dans les entreprises, on a plutôt rencontré des

gens conscients qui disent que la sobriété est aujourd'hui un élément indispensable à la compétitivité et, s'il n'y a pas de transition dans la sobriété, ce seront des délocalisations à l'avenir.

Alors, cette politique énergie, c'est sans doute celle qui a le plus progressé dans le dernier mandat. Je citerai la prise de compétence progressive dans le domaine de l'énergie, les expérimentations sur les smart grids, la modélisation énergétique du quartier de la Part-Dieu au travers du projet européen Transform -cette modélisation doit servir de base pour acquérir des connaissances pour créer un futur schéma directeur énergétique à l'échelle de l'agglomération-, l'extension des réseaux de chaleur et de la filière bois, l'étude sur la récupération de la chaleur industrielle perdue (le projet Valentin), mais aussi la création d'une filière de biogaz avec le projet du laboratoire Gaillard. C'est une véritable politique coordonnée qui est train de se mettre en place à l'échelle de l'agglomération.

Il n'y a pas très longtemps, il y a eu un débat national -je ne vous le cache pas, un peu déprimant- sur la transition énergétique mais la leçon que tout le monde en a tiré c'est que, si transition énergétique il y a, ce sera à la hauteur des territoires. Le Grand Lyon y a pris sa part et les responsables du débat national ont salué la politique du Grand Lyon et, pas plus tard que lundi, nous avons reçu la commission de régulation de l'énergie qui est venue animer un débat sur la territorialisation de la politique énergétique.

Je mentionnerai tout de même deux réserves.

La première réserve c'est qu'il y a une politique qui, malgré nos efforts conjoints, du Vice-Président au logement essentiellement et des miens, a du mal à démarrer : la réhabilitation thermique des logements, qui est une nécessité sociale fondamentale. Cela étant, nous faisons le pari qu'entre les mesures annoncées par le Gouvernement et les incitations locales, cela va monter en puissance dans les années à venir. Je voudrais simplement mentionner -parce qu'évidemment, on va me dire que je pousse à la dépense- une étude faite en Allemagne par l'équivalent de la Caisse des dépôts allemande (la KfW) : un euro de subvention dans la réhabilitation thermique des logements déclenche 11 € de travaux et il déclenche aussi 5 € de recette fiscale. Alors, au temps où les dotations de l'Etat se raréfient, c'est peut-être une politique à réfléchir.

Un deuxième point noir -mais celui-ci est dû à la politique gouvernementale antérieure-, la filière photovoltaïque est exsangue. Nous étions sur la trajectoire de nos objectifs avant que le Gouvernement Fillon -excusez-moi de la trivialité- "flingue" la filière photovoltaïque et aujourd'hui nous ne remplissons sans doute pas nos objectifs dans ce domaine.

Un point positif tout de même, enfin un point positif essentiel : pour la première fois, dans le cadre des émissions de gaz à effet de serre, grâce aux mesures faites par Air Rhône-Alpes, nous pouvons dire où nous en sommes et nous pouvons dire que nos objectifs seront tenus -Michel Reppelin l'a dit : entre 2000 et 2010, nous avons eu une baisse de 10 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'agglomération malgré l'augmentation de la population de 80 000 personnes. Le plan d'actions du plan climat est en train de monter en charge. Nous pouvons dire aujourd'hui que nous sommes en mesure de tenir nos objectifs et, en France, peu de collectivités peuvent le dire.

Un autre point sur lequel je voudrais intervenir c'est le renchérissement du prix des matières premières, qui est dû effectivement à la raréfaction et au nombre de personnes des pays émergents -je pense à la Chine- qui sont sur le marché et

qui sont aujourd'hui des acteurs qui se développent. C'est à la fois un enjeu économique et social et, sur le plan économique, c'est un renchérissement très fort des coûts pour les industries.

Dans ce domaine, nous avons deux expérimentations très intéressantes : le projet Ideel qui, d'ici trois ans, doit aboutir à plus de 20 projets de recherche et de développement, une centaine de brevets déposés et la signature de 50 accords de licence pour participer à la création d'environ 2 000 emplois. Les industriels qui portent ce projet parlent de nouvelle révolution industrielle et je vais me joindre à eux. La sobriété dans les process et les nouveaux modèles économiques sont la clé de la capacité de garder l'industrie. Je voudrais aussi mentionner le programme Smart City, porté par notre collègue Karine Dognin-Sauze, à l'origine de beaucoup d'innovations et qui contribueront aussi à la transition du territoire vers la sobriété.

Par contre, je mettrai un bémol car la raréfaction des matières premières interroge aussi sur notre système de traitement des déchets. Là, il faut reconnaître que nous avons de gros progrès à faire : comme la presse s'en est fait écho, le pourcentage de déchets triés et recyclés dans le Grand Lyon est inférieur à celui du reste du territoire régional. En résumé, nous ne sommes pas très bons dans le tri et le recyclage. Pour notre part, nous souhaitons la mise en place d'un système de séparation des déchets fermentescibles qui permettra de diminuer de 30 % la poubelle et aussi de produire du biogaz et du compost. On m'a souvent dit que ce système était pour les pays nordiques, les villes germaniques ou scandinaves, mais aujourd'hui les villes de Turin, Milan, Barcelone s'y mettent fortement ; si les villes latines s'y intéressent et réussissent, je ne vois pas ce qui nous empêcherait de le faire.

Autre point, la hausse des prix alimentaires, c'est peut-être celle que l'on mesure le moins mais tous les laboratoires scientifiques nous montrent que la dégradation des sols au niveau mondial va se traduire par un enchérissement des prix alimentaires et des famines dans le reste du monde. Nous n'en sommes pas à ce stade critique mais, au vu de l'évolution de la population, des revenus moyens et de la pauvreté, imaginez un doublement des prix alimentaires et les conséquences sociales seront ressenties, y compris sur notre territoire, et des mesures solidaires, il en faudra bien plus qu'aujourd'hui, sinon le nombre de personnes bénéficiaires des Restaurants du Cœur risque de s'accroître. De ce point de vue, il est essentiel de développer une politique de conservation, de développement de l'agriculture périurbaine -et là, je renvoie au projet PSADER-PENAP- ; c'est une très bonne politique qui mérite d'être développée.

Bien évidemment, toutes ces politiques sont impactées par notre planification et nous avons un très gros enjeu -comme l'a mentionné Michel Reppelin- qui est celui du PLU : est-ce qu'on sera capable de construire un PLU compatible avec un facteur 4 des conventions énergétiques de notre agglomération -c'est l'enjeu des années à venir et presque l'enjeu principal-, un PLU qui fasse sa place à la biodiversité ?

Dans ce mandat, nous avons acquis beaucoup de connaissances ; par exemple, nous avons réalisé le premier inventaire exhaustif de toutes les espèces végétales présentes dans l'agglomération. Nous avons aujourd'hui une connaissance que nous n'avions pas avant dans le domaine de la biodiversité. Cela se traduit aujourd'hui dans les opérations d'urbanisme mais c'est une politique à faire monter en charge.

Je ne m'attarderai pas sur les transports parce que nous avons d'autres lieux pour en débattre mais, bien évidemment, toutes nos politiques -je suis long mais j'aurais pu prendre ce temps sur

mon temps de Vice-Président, donc je vous demande pardon d'être long mais ce sera une seule intervention du coup !- dans le domaine des transports doivent être mises au prisme de l'intensité carbone de l'infrastructure. Toutes les infrastructures qui aujourd'hui seront à forte intensité carbone créeront une dette pour les habitants et pour leurs enfants. Donc, aujourd'hui, ce critère doit nous amener à véritablement prioriser les modes doux, les transports collectifs et tous les transports décarbonés.

Enfin -et je me joindrai à notre intervenant précédent-, il nous reste quelque chose d'important à faire mais qui n'existe pas, ni au niveau européen ni au niveau français, c'est de créer des indicateurs pertinents pour mettre en perspective toute notre politique. Nous sommes en train d'y travailler aujourd'hui. Les indicateurs ne sont pas satisfaisants ; il faut créer des indicateurs de résidence du territoire.

Pour terminer, je pense qu'il y a pour l'instant une politique qui doit être montée en charge dans les années à venir -et l'actualité nous le montre puisque les pics de pollution atmosphérique ont un impact sur la santé-, c'est celle de la santé environnementale et donc des conséquences sur notre action ou notre manière de prévenir les maladies dues à l'impact environnemental dans lequel nous vivons.

Dans ce bilan, on peut dire qu'on a beaucoup progressé, nous avons construit tous les outils qui nous permettront de faire de la transition du territoire. Evidemment, ce n'est qu'un début et nous sommes loin d'avoir fait cette transition. Nous serons jugés demain sur la cohérence dont nous utilisons ces outils.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller AUGOYARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, au nom de mon groupe, je voudrais remercier le Vice-Président Reppelin et les services pour tout le travail qu'ils fournissent pour l'élaboration de ce rapport ainsi que pour les actions du Grand Lyon. Car des actions, le Grand Lyon en mène dans le développement durable, c'est indéniable ! Mais cela depuis longtemps car le monde ne s'est pas créé en 2001, monsieur le Président ; je rappellerai que notre première charte d'écologie urbaine date de 1992-1995, la première charte de l'arbre de 2000 et je pourrais en citer d'autres. Ce rapport de développement durable est un exercice récent et je note au passage avec satisfaction qu'il a été créé par le Grenelle de l'Environnement piloté par Jean-Louis Borloo. Comme quoi, le centrisme, c'est aussi et d'abord l'action !

Que nous apprend le rapport ? Bien sûr, il revient sur nos actions : agenda 21, plan climat, l'aménagement urbain, les Rives de Saône, les transports (le tramway, le métro), autant d'actions qui contribuent à améliorer le vivre ensemble, l'environnement tout comme la cohésion sociale.

Mais ce rapport nous en dit beaucoup aussi sur nos propres insuffisances, sur vos propres insuffisances, monsieur le Président, celles de votre "modèle lyonnais" comme vous dites. Le développement durable est au carrefour du social, de l'économique, de l'écologique. Je ne doute pas des intentions, je constate juste les résultats.

Où en est-on de la réhabilitation énergétique des logements ? Je n'en dirai pas plus, je pense que nos collègues Verts se chargent assez souvent, dans votre majorité, de vous rappeler vos engagements.

En matière de déplacements, où en est-on du remonte-vélo à la Croix-Rousse ? J'ai cru lire que vous vous intéressiez aux propositions de téléphérique mais pour combien de temps ?

Pourrait-on également avoir un vrai bilan du démarrage de Bluely ? Avant 2014, s'il vous plaît ! Cette bonne idée rencontre-t-elle vraiment son public ?

En matière de performance énergétique des bâtiments, où en est-on exactement de la fourniture des bâtiments communautaires en énergie verte ? Je vous rappelle ici la proposition de mon collègue Christophe Geourjon d'augmenter la part d'électricité verte dans la consommation des bâtiments publics. C'est d'autant plus important que nous savons tous que la Métropole va nous conduire à gérer d'avantage de bâtiments.

Vous aimez les expérimentations, monsieur le Président, je ne saurais les énumérer ici tant la liste est longue ! Pourtant, une expérimentation ne fait pas une politique durable ou de long terme, en particulier sur logement. On fait de la "com", oui, c'est certain.

Le réchauffement climatique, ce n'est pas pour après-demain ! Il serait temps de passer à la vitesse supérieure. En théorie, le développement durable, c'est "penser global, agir local". Avec vous, le développement durable a tendance à devenir "penser électoral et agir banal" !

J'ai bien compris que certains, à gauche, trouvaient qu'on n'en fait pas assez pour transformer la société. Peut-être ! Mais je note tout de même que vous n'avez pas encore trouvé un modèle durable pour le faire ; et ce n'est pas faute d'avoir essayé dans certains pays, avec le succès que l'on connaît.

Restons donc pragmatiques dans notre vision du développement durable et collons aux réalités que nous vivons chaque jour, celles pour lesquelles nos concitoyens nous ont envoyés ici. D'ailleurs -et j'en finirai par là, monsieur le Président-, la réalité, celle qui incarne vraiment votre bilan, c'est ce nuage persistant dans lequel baigne notre agglomération depuis une semaine, et ce n'est pas la première fois ! De plan climat en conférence énergie climat, de classements internationaux en symposiums métropolitains, nous n'avons toujours pas vu l'ombre d'une seule solution !

Je rappelle aussi qu'en de telles circonstances, des mesures simples pourraient être mise en place -et je ne doute pas que vous arriviez à convaincre le Président du SYTRAL- comme la gratuité des transports en commun les jours où la pollution atteint le seuil d'alerte, offrir à chaque enfant un abonnement TCL valable jusqu'à son entrée en sixième car c'est dès le plus jeune âge qu'il faut promouvoir l'usage des transports en commun, un plan de déplacements piéton dans le cadre du PDU pour créer un réseau piétonnier des centralités articulé avec les transports en commun, développer l'autopartage et le covoiturage avec des stations de covoiturage à l'échelle de l'aire urbaine. On pourrait même en ajouter une autre, monsieur le Président, car je m'adresse tant au Président du Grand Lyon qu'au Sénateur PS : le Parlementaire socialiste que vous êtes, membre éminent de la majorité actuelle, pourrait proposer au Gouvernement de limiter voire même d'interdire les grèves dans les transports publics lors des pics de pollution ; obliger les passagers des TER à prendre leur voiture en de telles circonstances, comme cette semaine, c'est un peu à côté de la plaque, c'est augmenter la pollution et mettre en danger la santé de tous -mais c'était pour la solidarité, paraît-il-. En tout cas, ces actions, monsieur le Président, ne sont pas le modèle lyonnais que nous allons défendre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup pour la finesse de vos analyses. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, pour la troisième fois, nous engageons ce débat avec un rapport qui valorise de très nombreuses actions positives -et je n'y reviendrai pas- mais qui, comme nous l'avions déjà souligné en 2011 et en 2012, passe sous silence les limites, les contradictions que ces actions révèlent et dont la prise en compte conditionne pourtant toute avancée réelle avec les habitants.

Nous l'avions illustré en 2012 par cette conférence de Doha, capitale du plus grand émetteur de carbone par habitant de la planète, pays qui interdit la distribution de tract, et connu pour ses 90 % de travailleurs immigrés en quasi-esclavage.

Nous l'illustrons cette année par le classement de l'Allemagne par le réseau européen d'action pour le climat, déjà passée de la sixième à la huitième place en 2012 et qui dégringole cette année à la dix-neuvième place d'un classement intégrant pourtant non seulement les émissions mais aussi la part d'énergies renouvelables. De fait, les émissions allemandes sont en nette hausse ; un Allemand émet deux fois plus de carbone qu'un Français ou qu'un Chinois -dont, au passage, le pays progresse rapidement dans ce classement.

Mais le climat est-il réellement une priorité des grands pays développés ? Permettez-moi de prendre quelques exemples pour ce qui nous concerne plus directement : comment justifier que les "bénéficiaires" du tarif social de l'électricité payent les taxes des énergies renouvelables pour financer les propriétaires qui ont bénéficié de crédits d'impôts, qu'il faut bien appeler une niche fiscale ? Comment résister à l'idée que la réduction des pollutions automobiles en ville passe par un péage urbain ou que la maîtrise des déchets passe par une tarification au poids ? Comment parler des clauses d'insertion dans les marchés publics sans évoquer les pertes d'emplois industriels ? Comment évoquer des outils concrets pour réduire les inégalités sociales et ne rien dire de l'étude récente de l'INSEE qui montre que, dans notre agglomération comme dans les autres, les inégalités sociales s'aggravent ? Comment évoquer notre plan climat sans dire que les réalités économiques ont conduit, pour valider les réseaux de chaleur de Lyon-Villeurbanne, un plan qui investit trois fois plus sur le gaz que sur les énergies décarbonées ? Comment ne pas évoquer, enfin, le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise sud repoussé aux calendes grecques par la commission mobilité 21, ce qui bloquera pour longtemps le développement du transport passagers sur cette ligne ?

Ce n'est pas une question de forme, toutes nos actions supposent une réelle participation citoyenne. Le PIG énergie est, par exemple, un excellent outil mais, quand les copropriétaires votent contre le projet de rénovation énergétique pourtant massivement subventionné, bien sûr, si le travail se poursuit, nous ne pouvons que mesurer l'importance d'associer réellement le plus grand nombre.

Or, monsieur le Président, il y a deux manières de construire du consensus : le consensus mou, médiatique, qui cache les problèmes sous de bons sentiments et un consensus fort qui se construit par l'hégémonie de l'intérêt général.

La réponse du Vice-Président Reppelin en commission, insistant sur la valorisation de toutes les actions conduites, disant : "On ne fait pas la révolution mais..." m'a remis en mémoire votre commentaire en début de mandat, évoquant Bernstein critiquant Kautsky, pour défendre votre choix du réformisme, choix officialisé par votre parti en 2008, dans une charte défendue par Laurent Joffrin sous le titre *Le réformisme n'interdit pas le rêve*.

Tout le problème du développement durable c'est bien de savoir si nous nous contentons de rêver à un autre monde pendant que le tsunami capitaliste frappe toujours plus fort ou si oui ou non nos réformes locales ouvrent un chemin de transformation sociale.

C'est pourquoi, à votre citation de Bernstein déclarant toute révolution inutile s'oppose une autre critique de Kautsky, mais une critique de gauche, dont je vous laisse le soin de deviner l'auteur qui, pour montrer que Kautsky vide la révolution de son contenu en l'opposant à la démocratie, rappelle que la tentative de démocratie directe construite par la Commune de Paris s'était heurtée à la violence versaillaise de la semaine sanglante. (*Rumeurs dans la salle*)

Revenons à nos questions : la transition énergétique ne peut être qu'un échec, comme les objectifs de Kyoto, si elle ne porte pas une vraie transformation sociale car les contradictions sociales sont au cœur du développement durable et, quand on les passe sous silence, on laisse les intérêts des puissants dominer. La formulation chinoise d'un développement harmonieux est sans doute plus pertinente car si la crise permanente du capitalisme est durable, elle n'est jamais harmonieuse.

Pour rassembler de larges majorités dans ce système qui épuise le travail et la terre, comme le disait Marx, il faut plus que ces réformes dont nous avons fait l'expérience depuis 1981, ce changement ici et maintenant qui a conduit au tournant de l'austérité. Il faut, au contraire, des transformations profondes pour l'intérêt général, comme le proposait le programme du Conseil national de la résistance que tant d'hommes politiques commémorent pour mieux l'enterrer.

C'est à cette échelle qu'il faut penser à un développement harmonieux de notre agglomération, s'appuyant sur de larges rassemblements dépassant les clivages politiques, sur des réformes qui portent en elles, oui, monsieur le Président, des révolutions mais pas qu'en rêve !

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller SANGALLI : Monsieur le Président, chers collègues, voilà déjà trois ans que nous est présenté le rapport de développement durable ; l'exercice est encore jeune mais cette troisième mouture gagne en maturité et rend encore plus lisible l'approche du développement durable dans nos politiques publiques.

Je tiens bien sûr à m'associer particulièrement au travail effectué par monsieur Michel Reppelin, Vice-Président délégué au développement durable. Très engagé et très investi, il a mené de main de maître, depuis plusieurs mandats, la prise en compte et l'intégration du développement durable dans les actions du Grand Lyon, en lien avec les autres délégations et services. Il a eu à cœur, avec son "bâton de pèlerin", de convertir les Communes et les acteurs à cette démarche. C'est un travail de longue haleine, dont les retombées ne sont pas toujours immédiates et doivent s'inscrire dans une certaine pérennité ; nous savons que cet exercice n'est pas des plus simples car il suggère et il implique des changements de comportement à long terme. Nous l'en remercions.

Dans ce rapport, trois grands ensembles se détachent clairement et nous ont été présentés.

D'abord, une vision fédératrice et transversale des actions du Grand Lyon. Le Grand Lyon organise ses actions, les intègre dans ses outils de planification et ses référentiels ; le PLU-H, les

travaux du SCOT en sont des exemples. Il les rend cohérentes au travers du prisme du développement durable.

Deuxièmement, la production d'actions publiques : le Grand Lyon est un véritable moteur en la matière. L'élaboration et la mise en œuvre d'actions diverses, qu'il s'agisse du plan climat, du plan 3A, des politiques agricoles, des politiques de l'eau, des projets nature ou encore des politiques liées au mode de vie, aux déplacements et à la mobilité ou, plus récemment, de la stratégie de ville intelligente, de réduction des déchets ou des cleantechs -la liste est loin d'être exhaustive- sont autant d'actions, de projets novateurs et ambitieux dont nous pouvons être fiers.

Enfin, une démarche exemplaire en appliquant à lui-même les principes mis en œuvre. C'est ainsi qu'en interne, un plan de déplacements interne a été développé, la dimension environnementale intégrée dans les marchés, différentes campagnes de sensibilisation réalisées et surtout la mise en place d'un club du développement durable.

Je vais insister particulièrement sur un dernier point : le groupe Synergies-Avenir est attaché à la prise en compte et la représentation des Communes dans notre Communauté urbaine. Le club du développement durable, bien qu'ayant connu un début timide par le nombre de participants mais volontaire il y a déjà huit ans, a fait des émules et participe à la coproduction des contributions. Il constitue un fantastique relais de proximité et un interlocuteur de choix en tant qu'acteur privilégié. Véritable lieu de construction d'une dynamique territoriale de développement durable, l'on y déploie des actions expérimentales et mutualisées. Cette démarche est un bon exemple des relais de proximité collaboratifs au sein de la Métropole.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller ARIAGNO : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, mesdames messieurs, ce troisième débat sur la présentation du rapport sur le développement durable présenté dans le cadre de notre assemblée est aussi celui du bilan de notre mandat concernant ces politiques.

Je dis "bilan du mandat" mais, heureusement, notre collectivité n'a ni attendu 2008 ni attendu l'obligation faite dans le Grenelle de l'environnement deuxième mouture pour se pencher sur ces problématiques. Le Grand Lyon était déjà présent à Johannesburg en 2002 au Sommet pour la planète, l'agenda 21 y a été voté à l'unanimité il y a près de dix ans en 2005, puis, au fil du temps, la préoccupation du développement durable a infusé dans chacun de nos projets, chacun de nos services jusqu'à faire partie de l'ADN de notre collectivité. Et c'est loin d'être un mal quand on voit que, face à la dégradation croissante de notre écosystème, l'argument économique est un frein dangereux et au final irrationnel aux tentatives de sauvegarde du climat et de la biosphère. Les engagements de Kyoto ont explosé avec la bulle immobilière, laissant les grandes conférences internationales dans l'incapacité de mettre en œuvre des mesures efficaces. Concernant les politiques nationales en faveur du développement durable, avec l'explosion de la dette de l'Etat depuis 2002, il sera difficile d'aller très loin dans un premier temps, même si, au moins la politique du Gouvernement est passée de la posture et du *greenwashing* à une réelle volonté politique de répondre au problème.

Notre échelon, celui des collectivités territoriales, reste le seul à avoir tenu le choc et progressé dans ce domaine. Il a même

tellement progressé que nous portons maintenant cette charge en plus de celle qui nous incombait déjà. Nous avons su évaluer, améliorer voire, si nécessaire, réorienter nos politiques afin que celles-ci soient de moins en moins énergivores et émettrices de carbone et autres rejets.

Pour faire un rapide tour d'horizon de notre action, je rappellerai que 95 % des actions prévues dans l'agenda 21 sont engagées voire finalisées, que le SCOT comme la révision du PLU-H ou le plan climat énergie territoriale, etc. portent maintenant en eux notre stratégie développement durable. Même au niveau des GPV, cette préoccupation est centrale et la labellisation de celui de la Duchère en écoquartier en septembre 2013 en est une parfaite illustration, intégrant les trois piliers du développement durable c'est-à-dire les enjeux sociaux, économiques et environnementaux au sein d'un même projet.

Dans la même veine, l'îlot Hikari à Confluence, lancé en juin 2013 et qui s'inscrit dans le projet Lyon Smart Community, va encore plus loin puisqu'il s'agit tout de même d'un îlot à énergie positive.

Plus proche encore de la nature, la charte de l'arbre qui a été lancée avant votre arrivée, monsieur le Président, est passée de 25 signataires en 2011 -preuve qu'elle était tout de même bien avancée- en à 80 aujourd'hui, ce qui prouve qu'entre 2011 et 2013, il y a eu plus d'efforts faits qu'avant 2002.

Et comment ne pas souligner le travail interne également, dans le fonctionnement du Grand Lyon et dans les modes de faire, de l'évolution managériale et l'adaptation des métiers, avec d'ailleurs la création d'un nouveau métier, gestionnaire d'espaces complexes, à la direction de la propreté pour prendre en compte toutes les facettes de l'environnement et mettre en œuvre des actions plus efficaces.

Alors, gardons-nous d'opposer économie et environnement, industrie et écologie, social et lutte contre la pollution ! Le développement durable c'est précisément un équilibre où tous ces enjeux sont intégrés dans une même dynamique. Nous sommes bien placés pour le savoir à Vénissieux puisque l'usine Carbone Savoie, en mettant en place un nouvel OTR (système d'oxydation thermique régénérative), dont seuls les spécialistes savent à quoi il sert précisément, qui réduit drastiquement les rejets de particules sans fragiliser ni l'emploi ni la production.

Le développement durable n'est plus une politique sectorielle comme il pouvait l'être il y a quelques années mais, à travers l'ensemble des actions présentées dans ce rapport -et le Grand Lyon en fait la preuve-, on voit bien que c'est désormais dans l'ADN qu'il infuse toutes les politiques publiques de manière transversale.

Alors, bien sûr, nous aurions pu faire plus, nous aurions pu faire mieux. Mais si, par exemple, sur les réseaux de chaleur ou ceux d'énergie, nous n'aurons pas fait mieux, ce n'est pas de notre faute. D'ailleurs, je ne doute pas que nous y arriverons bientôt. La conférence de Paris en 2015 sera une étape importante pour qu'au niveau international, le développement durable revienne aux politiques. Ce succès ne sera possible que si nous pouvons nous appuyer sur des exemples concrets et édifiants au niveau des territoires : exemplarité d'agglomérations, -que dis-je- de Métropole telle que la nôtre ne pourra que faciliter les choses.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Mes chers collègues, je vais donc clore le débat puisque nous n'avons pas de vote.

Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2014

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer au deuxième grand débat, le débat d'orientation budgétaire, et c'est l'excellent monsieur Darne qui va succéder à monsieur Reppelin.

Le dossier d'introduction au débat d'orientation budgétaire fait l'objet de la note au rapporteur suivante, déposée sur vos pupitres :

- A la page 22, dans le paragraphe intitulé "Avancement de la réalisation de la PPI 2009-2014", il convient de lire :

"Aujourd'hui, les financements affectés aux projets de la PPI atteignent **3 734 M€** tous budgets confondus.

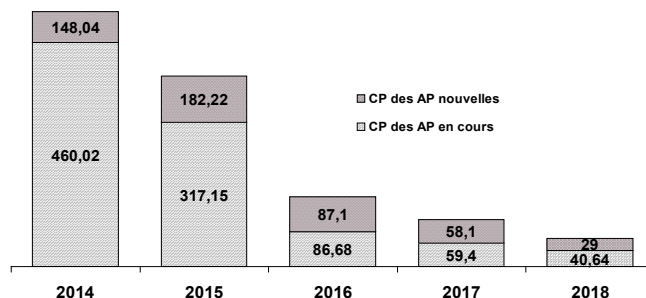
Depuis le début du mandat, les financements pluriannuels nouveaux (AP) accordés aux projets de la PPI s'élèvent donc à **2 564 M€.**"

au lieu de :

"Aujourd'hui, les financements affectés aux projets de la PPI atteignent **3 884,1 M€** tous budgets confondus.

Depuis le début du mandat, les financements pluriannuels nouveaux (AP) accordés aux projets de la PPI s'élèvent donc à **2 723 M€.**"

A la page 23, le graphique doit donc être actualisé comme suit :



M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire a un objet, c'est d'échanger entre nous sur la prise en compte de la conjoncture, la prise en compte des forces et faiblesses de l'institution pour laquelle on établit un budget, pour confronter nos analyses et savoir ensuite si le budget que l'on propose prend suffisamment en compte cet environnement, notre histoire et s'il permet de corriger nos faiblesses et d'utiliser le mieux possible nos forces. Ce n'est donc pas un exercice qui consiste à donner ou analyser directement les chiffres du budget mais avoir cette réflexion générale.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 71).

Or, la difficulté c'est que la conjoncture et les évolutions sont toujours assez complexes, que les analyses sont variées, que vous trouverez toujours des points de vue assez contradictoires sur la conjoncture et la façon d'y répondre, c'est la richesse du débat politique. Donc, dans ce que je dis, il n'y a pas de vérité générale absolue, il y a simplement une proposition d'analyse et de tenter de montrer la cohérence de ce que l'on fait, de ce que l'on propose.

Je ne lis pas spécialement les diapositives, elles sont projetées, donc ceux qui ont envie peuvent les lire en même temps ; je parle, non pas d'autre chose mais j'illustre de façon un peu différente.

La conjoncture économique, vous la connaissez comme moi. Je voudrais que chacun ait en tête l'importance qui est donnée aujourd'hui, dans notre pays et dans l'Europe toute entière, au déficit public et à l'endettement qui pèsent comme une forte contrainte. Les uns ou les autres ne veulent pas la prendre de la même façon, il n'empêche que chacun comprend que c'est une contrainte forte. Je précise, au niveau du vocabulaire, que le déficit public c'est quand on ne prend pas simplement le déficit du budget mais quand on y ajoute les autres administrations et collectivités. En 2012, c'était 4,8 % du PIB ; en 2013, on attend 4,1 % et le budget de 2014 prévoit 3,6 % de déficit public.

Autrement dit, l'austérité qui est une vérité, son degré -on en parlera un petit peu plus tout à l'heure- ne suffit pas pour rétablir une norme européenne, qui n'est pas une norme mais simplement un choix que l'on a fait de ne pas dépasser 3 % ; on a 3,6 %, ce n'est pas une vérité absolue non plus. Il n'empêche que l'Europe a considéré qu'il ne fallait pas aller trop vite pour la France et a autorisé notre pays à aller plus lentement dans le rétablissement des comptes que ce qui était prévu initialement parce qu'une trop grande austérité budgétaire ralentit trop la croissance. Pour vous donner une idée, une étude de l'OFCE, l'observatoire français des conjonctures économiques, dit que l'austérité de ces dernières années, de 2012 et 2013, a coûté 2,4 % de croissance ; c'est-à-dire que si on n'avait fait aucune austérité, sans réduire les déficits publics, on aurait eu une croissance supérieure de 2,4 %. Mais ceci aurait entraîné un déficit public plus fort, bien sûr. Donc jusqu'où et à quel rythme faut-il aller pour corriger nos déficits ? Quel ralentissement de la croissance peut-on supporter ? C'est une question de curseur, sur lequel on peut bien sûr avoir des divergences. Mais c'est le contexte.

Je ne veux pas passer trop sur les chiffres mais c'est notre objet tout de même parce que, dans notre pays, c'est un sujet assez important. Dans ce tableau, vous voyez qu'en France, on espère un peu moins en taux de croissance que dans d'autres pays. La première ligne montre que c'est le PIB aux Etats-Unis qui tire la croissance mondiale aujourd'hui puisqu'on attend, en 2014, 2,6 % alors que la zone euro c'est 1 % et, pour la France, on attend 0,9 % ; le 0,9 % fait l'objet d'un consensus assez grand puisqu'il existe maintenant un Haut comité aux finances publiques qui a validé la probabilité de ce pourcentage, même si on ne sait jamais et même s'il ne faut pas trop y croire parce que le PIB on le connaît trois ans après et les écarts que l'on décèle trois ans après, personne n'en tient compte et ils sont toujours différents de la réalité.

Il y a un chiffre sur lequel j'attire régulièrement votre attention, c'est la balance commerciale. Même si ce n'est pas directement lié à un taux de croissance, c'est à mon avis directement lié à l'endettement de notre pays, souvent de l'endettement privé autant que de l'endettement public puisque c'est la différence entre nos importations et nos exportations : un milliard d'euros. Vous voyez que notre déficit commercial demeure à 53 milliards d'euros après avoir été de 56 milliards d'euros. Il ne s'agit pas -et vous savez que les Allemands sont critiqués parce qu'ils ont trop d'excédent commercial- d'en avoir trop mais il ne s'agit pas d'avoir 53 milliards d'euros que l'on consomme chaque année sans les avoir produits parce que cela, ce n'est tout de même pas tenable.

Si vous regardez ce tableau-là -je vous dirai tout à l'heure quelle conclusion j'en tire-, le solde des administrations est de - 3,6 % ;

c'est la colonne de 2014. Je pense un peu optimiste la suite de la ligne, j'ai un peu de doute qu'on arrive à 1,2 % en 2017 car cela entraînerait trop de frein. Mais, peu importe, ce n'est pas la raison pour laquelle j'ai mis ce tableau, c'est simplement pour montrer que la dette publique, ce n'est pas le déficit. Ce qu'on appelle un déficit, c'est une année, on compare des recettes et des dépenses, on voit ce qu'on a en dette en plus ; la dette publique c'est le stock de dettes publiques par rapport au produit intérieur brut (PIB).

Notre stock de dettes publiques est un des pourcentages élevés dans le monde : pour l'année prochaine, c'est 95,1 %, c'est-à-dire que, malgré les efforts, notre dette publique augmente ; on était à 93,4 % et, en 2015, c'est 94,7 %. C'est-à-dire que, compte tenu du déficit, compte tenu de ce qui est lancé chaque année, même si on réduit le déficit -on a 3,6 % de déficit-, cela veut dire qu'on s'endette. Et donc, c'est un vrai problème de politique publique. Chacun a des groupes politiques différents et des avis différents mais les chiffres sont là et ensuite on les interprète : on dit ce qu'il faut faire et comment. Moi, je les décris comme ils sont.

Ensuite, je passe un peu sur les prélèvements obligatoires et sur le taux de dépenses publiques. Je ne suis pas quelqu'un qui a la phobie du montant des prélèvements, etc. C'est important mais, en même temps, c'est plus ce que l'on fait des dépenses qui compte que le montant. C'est comment on répartit les efforts, qui paie quoi, qui bénéficie de quoi ; il est plus essentiel de dire l'objet que le total ; en même temps, on ne peut pas non plus négliger le total parce que c'est un élément qui, pour une entreprise, est pris en compte. Ce n'est pas parce qu'on évoque le total qu'on oublie que l'appréciation est un peu plus grande que cela.

Dans ce contexte-là, quelle est ma conclusion -que vous pouvez faire comme moi, à votre façon- sur ce premier préambule ? C'est qu'il ne faut pas s'attendre dans les deux ou trois ans, dans le mandat prochain, à avoir des financements pour une politique publique qui inverse complètement cela, c'est-à-dire imaginer que, l'année prochaine, le budget sera avec des dotations d'Etat et que les taux de croissance seront de 3 ou 4 % -je n'y crois pas un quart de seconde- ni pour les cinq ans qui viennent. Donc cela veut dire que, pour élaborer des plans de mandat, il faut prendre cela en compte sur l'ensemble de nos dépenses.

Vous savez, quand on calcule les déficits, on dit le courant et le structurel. Je pense que l'importance du déficit structurel est telle qu'il faut un certain nombre d'années pour retrouver les choses. Alors, évidemment, quand on a dit cela d'un point de vue général, on se demande : dans notre Métropole, est-ce qu'on s'en sort mieux que les autres ou pas ? Est-ce qu'on est un petit îlot un peu protégé ? La réponse est nuancée. Je crois qu'il n'y a pas d'îlot protégé parce qu'on est dans un pays unique, avec des taux d'impôt, avec des prélèvements, avec des entreprises qui sont en compétition et que ce serait naïf de dire cela.

Néanmoins, on peut tout de même dire que Rhône-Alpes en général, et notre Métropole en particulier, s'en sort mieux parce qu'on est créateur d'emplois -on le disait tout à l'heure en point de presse-, quand on a 80 000 habitants de plus et qu'on a créé dans ce mandat, en général, 30 000 emplois, le taux de chômage étant resté constant. Cela n'est pas vrai pour toutes les agglomérations, cela en est loin ! Quand on regarde notre commerce extérieur, on est plutôt excédentaire. Quand on regarde la pauvreté, on est en-dessous des autres. Quand on regarde le chômage, on est en-dessous des autres. Mais celui en-dessous n'est pas à des niveaux tels que cela puisse dire que nos marges de manœuvre sont extraordinaires.

J'ai mis le dernier éditorial -mais j'ai failli mettre un autre paragraphe-, la conclusion -qu'on peut ne pas partager, bien sûr-. Puisque cela me fait plaisir, je vous le lis : "On ne peut se résoudre à l'impuissance politique, il faut seulement se réveiller d'un rêve, celui d'un chiffre magique qui résout les contradictions de la vie sociale..." : C'est un article qui dit : "Le taux de croissance ne reviendra pas à 5 ou 6 %. Contentez-vous de penser qu'il faut faire de la politique avec un pourcentage de 1 ou 2 % ; si vous y arrivez, ce sera déjà pas mal !" On n'est pas à la croissance zéro pour autant ni à la décroissance, je ne plaide pas pour cela, je plaide pour ce qui est le raisonnable. "Rien ne sert de renouer avec l'optimisme déphasé du productivisme et du consumérisme..." -je rejoins peut-être un peu ce qui a été dit sur un banc tout à l'heure- "Il faut faire preuve de réalisme et comprendre la nouvelle équation des questions sociale et environnementale,..." -on vient d'écouter tout à l'heure le rapport développement durable- "...désormais d'ailleurs inséparables : vivre mieux dans une société qui croît moins vite. Mais quel parti politique est prêt à ouvrir ce chantier ?".

J'ai envie de répondre à l'éditorialiste -je ne sais pas si c'est Mongin ou un autre qui l'a écrit- qu'il y a plein de partis politiques qui sont prêts à ouvrir ce chantier. Ils l'ouvrent parce que moi, j'ai une grande confiance dans la capacité des partis à réfléchir sur les vrais enjeux de la société. La seule chose, c'est que la façon d'y répondre des uns et des autres n'est pas tout à fait la même mais, en tout cas, le sujet, il est devant nous et faire de la politique c'est tout de même prendre en compte ces éléments-là !

Dans quel cadre notre politique s'insère ?

Je rappelle l'intégration de Givors et Grigny lors du mandat 2008-2014, de Lissieu en 2011 ; celle de la Commune de Quincieux au cours de l'année 2014, ce sera 3 000 habitants de plus mais surtout du terrain, des réserves foncières qui vont nous permettre d'avoir une cohérence plus grande.

Des compétences nouvelles ont été prises et le principal sujet est la Métropole de demain. Le sujet n'est pas simple mais on a la chance de l'avoir. Est-ce qu'on saura la construire, dans les relations avec les Communes et le Grand Lyon, dans la façon de faire une société démocratique et pas bureaucratique ? Ce sont des difficultés réelles. Je connais les divergences et les nuances d'analyses qu'il peut y avoir mais qui en font la richesse.

Je rappelle que nous avons pris des compétences nouvelles : en tourisme, c'est plutôt un succès ; et une compétence tourisme de l'agglomération c'est mieux qu'avoir une compétence communale. La compétence des haltes fluviales, c'est être capable de les réparer alors qu'elles étaient en désuétude et qu'elles perdaient toute leur qualité d'origine. Si on ne fait pas du très haut débit en réseau public, de nombreuses communes ne seront pas desservies par la fibre en 2019 ; ce n'est pas que le secteur privé qui investit mais aussi le service public qui vérifie que toutes les communes soient équipées.

A l'intérieur de ces compétences, notre champ d'action s'est continuellement élargi : 76 hectares de plus de surfaces aménagées à entretenir ; la mise aux normes cette année de quatre ou cinq stations d'épuration. J'ai entendu Bruno Charles critiquer tout à l'heure notre capacité de tri des déchets, je ne suis pas d'accord avec lui, la situation n'est pas si mauvaise ; en tout cas, on crée des déchèteries, on les modernise ; on n'est peut-être pas encore assez loin, il a peut-être raison là-dessus mais le progrès est tout de même évident. Les tunnels, ce n'est pas la peine d'en parler compte tenu de l'inauguration qui vient d'avoir lieu. Des critiques qui pouvaient être faites ici ou là peuvent

toujours exister, on peut toujours dire : "C'est trop cher, pas utile, ceci et cela.", il n'empêche que les normes de sécurité, la fluidité et privilégier des modes doux c'est tout de même pas tout à fait rien ! Et je n'imagine pas qu'il y en ait après coup, peut-être de façon conjoncturelle. Aujourd'hui, on peut critiquer mais, sur le long terme, je pense que chacun accepte cela. Sur les aires des gens du voyage, on en a créé 11 sur les 19 qui existent dans l'agglomération, et, par rapport aux autres départements, on tient la route, on tient nos obligations, on ne peut pas dire qu'on est en retard.

Et on a fait tout cela avec une population de 82 177 habitants en plus -je le disais tout à l'heure- ; ne croyez pas ce chiffre, c'est un ordre de grandeur parce qu'on ne compte pas les dernières naissances mais, en tout cas, c'est sur les dernières publications de conjoncture qu'on le voit. Quand vous regardez 82 000 habitants en plus sur les six ans, vous voyez que c'est tout de même un nombre important chaque année ; et ramenez cela avec le nombre de logements -on crée 10 000 logements par an- : vous voyez que l'on fait deux fois plus de logements que l'on a besoin pour les nouveaux habitants ; Donc, en même temps, on résout la crise et c'est bien.

Sur les déchets, le tonnage chute, cela ne veut pas dire que cela diminue fortement le coût parce que, quand on collecte, même si la poubelle n'est pas pleine, cela coûte le même prix. Il n'empêche qu'avec 7,8 % de tonnage en moins par habitant dans le mandat, pour arriver à 30 % en 203, on est tout de même sur la voie ! Il ne faut pas faiblir mais cela compte, bien sûr.

J'attire votre attention sur le fait que s'il y a 65 kilomètres de voirie de plus, il y a trois fois plus de pistes cyclables supplémentaires : 217 kilomètres ; ce n'est peut-être pas encore assez, il n'empêche que l'on se déplace de plus en plus facilement à pied et en vélo dans cette agglomération et que, dans le centre, c'est la marche à pied et le vélo qui prennent le pas sur la voiture. Il ne faut pas aller trop vite non plus car ceux qui n'auront pas la capacité de venir autrement qu'en voiture parce qu'ils sont loin et qu'il n'y a pas encore de transports collectifs, il faut bien qu'ils se déplacent ! Il ne faut pas être simplement des bobos qui se protègent à l'intérieur d'une ville -mais je taquine, c'est une caricature, j'enlève ma phrase, je passe. Je peux bien dire des petits trucs, je m'autorise tout !-

Ceci étant, on l'a fait avec quel argent ? On le fait avec de l'argent qui vient -vous le savez comme moi- de deux sources principales : l'argent qui vient de la fiscalité et l'argent qui vient des dotations de l'Etat ; on a deux autres sources complémentaires : l'argent qu'on emprunte et l'argent qui vient de l'exploitation de nos services. On a donc quatre sources de financements.

Pour ce qui est de la fiscalité professionnelle, le taux de CFE est de 27,26 % ; il est un plus bas -mais pas beaucoup plus bas- que les dans les autres Communautés urbaines et il est constant ; on n'a jamais augmenté ce taux depuis 2003.

Pour la CVAE (138,2 M€), le taux est fixé par l'Etat à 1,5 % de base du chiffre d'affaires mais varie en fonction du chiffre d'affaires. Je précise que, depuis ces projections et chiffrages-là, ces chiffres et toutes les données qui suivent ont été corrigés puisque les informations que l'on a de l'Etat c'est que, pour la CVAE, on encaissera un peu moins que cela. Donc les budgets ont été refaits et dans les budgets que vous voterez début janvier, nous avons enlevé 5 M€ de recettes de la CVAE et diminué en conséquence d'autres lignes. Puisque l'on aura une progression moindre inexplicable, il a été demandé au Ministre du gouvernement qui est en charge de cela de rencontrer les collectivités locales pour expliquer comment il peut y avoir de

telles variations erratiques puisque si, pour nous, il y a une baisse, pour la Communauté de Strasbourg ou la ville de Paris, les baisses sont annoncées à des pourcentages complètement étonnants puisque l'on cite des chiffres de 15 % et de 31 %.

La fiscalité ménage : la taxe d'habitation, que l'on a reprise depuis la suppression de la taxe professionnelle, est à un taux constant de 7,25 % et rapporte 137 M€ et la TEOM est aussi à taux constant. Je rappelle que le taux de la taxe des ordures ménagères varie en fonction de la fréquence de la collecte et que le taux de 6,32 %, je crois, correspond à une collecte de six fois par semaine, le taux pour une collecte de trois fois par semaine est légèrement supérieur à 4 %.

Je rappelle que, sur ces sommes, on reverse aux Communes 201,3 M€ qui ont été déterminés au moment de la création de la TPU. Les garanties de ressources et les dotations de solidarité communautaires sont inchangées. Pour la DSC, j'ai proposé au comité budgétaire et à tous qu'on la maintienne au même montant parce qu'en réalité, comme on diminue un tout petit peu le budget, il aurait fallu la diminuer un tout petit peu mais ce sont des calculs à ne plus en sortir pour quelques dizaines d'euros ; donc la proposition est de ne pas modifier la DSC, de ne pas la mettre à la baisse et de garder la même enveloppe que l'année précédente.

Sur les dotations de l'Etat, je rappelle pourquoi j'aurais pu mettre cette diapositive tout de suite dans ma présentation d'ouverture : l'Etat a décidé de doubler le prélèvement qu'il avait envisagé sur les dotations de l'Etat puisqu'il avait annoncé 750 M€ et ce montant a été porté à 1,5 milliard sur 2014 et il est reporté pour l'année prochaine, en 2015, c'est-à-dire que la baisse que nous avons là sera aussi l'année prochaine. Quand vous déclinez 1,5 milliard par type de collectivité, pour nous, c'est l'équivalent de 11 M€ ; donc on supporte 11 M€.

Ce n'est pas la seule baisse de nos recettes : le fonds de péréquation -dont on a parlé longtemps ici- augmente. L'année dernière, vous voyez que l'on a prélevé sur le Grand Lyon, 3,3 M€ sur nos recettes pour les redistribuer aux autres collectivités ; en 2014, c'est 6,4 M€ et, en 2017, ce sera 12,7 M€, si tout se passe comme il est dit aujourd'hui.

Ne pensez pas que les marges de manœuvre vont apparaître comme ça puisque ces prélèvements sont loin d'être négligeables et tout de même très importants. Rappelez-vous que notre budget total c'est 1,300 milliard en recettes. Pour faire vite, quand vous avez une augmentation de 10 M€, c'est 1 % de nos recettes totales, c'est loin d'être rien du tout, quand on est sur des variations de l'ordre de 1 d'une année sur l'autre. La deuxième ligne, ce sont les Communes elles-mêmes qui sont prélevées -il n'y a pas que le Grand Lyon-.

Cette autre diapositive donne au total tout ce qui baisse de l'Etat. Si on ne prend pas en compte la dernière diapositive dont j'ai parlé, c'est-à-dire le fonds de péréquation, ce que l'on perd de l'Etat cette année c'est 17 M€, dont les 11 M€ dont j'ai parlé tout à l'heure, 20 M€ avec le FPIC. 20 M€ sur 1,300 milliard, vous voyez que cela fait 1,5 ou 1,6 %, c'est-à-dire que la Communauté urbaine prend sa part pour résorber le déficit public, elle prend sa part d'effort budgétaire.

Comment a-t-on géré ces dernières années ? Comment s'est passé ce mandat ?

Vous avez là un tableau qui donne l'évolution des dépenses. Le total de nos dépenses de fonctionnement sur le mandat a augmenté de 11,8 %, avec une moyenne de 1,89 %. Le taux

d'augmentation des prix étant chaque année variable, entre 0,9 et 2 %, vous voyez que grosso modo, on n'a pas augmenté les dépenses.

Quand j'entends sur les bancs que l'on augmente de 30 ou 40 M€ par an, on oublie d'enlever l'inflation, on oublie de regarder ces chiffres globalement. Il est vrai qu'on augmente un peu plus vite les dépenses de personnel mais on a vu les services, on a vu la Région tout à l'heure et on voit aussi que les taux d'intérêts nous ont permis de gagner bien sûr davantage.

Sur les recettes réelles de fonctionnement, si vous regardez ce chiffre-là -je rappelle qu'il a été corrigé : le mois prochain, je n'afficherai pas + 0,3 % mais - 0,05 % et, pour les dépenses, -0,05 % au lieu de - 0,1-, vous voyez que, d'une année sur l'autre, on continue à ne pas creuser notre autofinancement, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun effet de ciseau -tant que j'ai été là en tout cas- ; les dépenses réelles de fonctionnement n'ont jamais augmenté plus que les recettes et c'est ce qui nous a permis de faire notre politique d'investissement, sinon on n'y arrive pas. Je sais que cela déplaît à certains qui trouvent que c'est trop rigide mais enfin, les résultats sont là : c'est ce qu'on a pu faire en investissement.

Donc, pour le budget de 2014, on va essayer de faire pareil, donc en maintenant l'autofinancement, en tenant les ratios d'endettement : 5,9 ans de capacité de désendettement ; c'est à peu près une année de plus que dans le compte administratif parce que, dans le compte administratif, on n'exécute pas tout, donc cela doit être une petite marge supplémentaire. Un service de la dette à 13,2 % ; dans le compte administratif aussi, on gagne 1 à 1,5 point parce qu'on a moins de charges, d'intérêts et de remboursements. C'est la même chose mais sous forme de taux -cela n'a aucune importance-, c'est le pourcentage par rapport au ratio.

J'insiste parce qu'il y en a toujours qui me disent : "Les ratios sont bons, on peut y aller !". Ils sont à la moitié de la limite que l'on s'est donnée. Et quand on regarde par rapport à ce qu'on avait, même dans le mandat de Raymond Barre quand on a fait le rachat du périphérique, ils étaient bien plus détériorés que cela mais on avait racheté le périphérique. Mais je vous assure que si on perd de l'autofinancement pour une raison ou une autre, on est confronté à des difficultés. Ce sont des types de ratios qui se dégradent très vite.

Alors, je rappelle aussi que l'on a créé l'Agence de financement pour essayer de compenser la difficulté du recours au crédit. Cette année, il n'y a pas de difficulté de recours au crédit mais cela peut arriver rapidement là aussi parce que la conjoncture financière change beaucoup. Donc je ne redéveloppe pas l'Agence de financement parce qu'on en a parlé récemment.

Cette diapositive, je ne la développe pas non plus mais je rappelle simplement, comme Max Vincent a posé la question, que chacun peut demander l'adhésion à l'Agence. On regarde simplement que vous ne soyez pas en faillite. Si la Commune est dans un état déplorable, elle ne bénéficiera pas de financement de l'Agence parce qu'il faut d'abord avoir de la crédibilité pour l'Agence sur la place financière et donc montrer qu'on est capable de rembourser les dettes. Si on ne fait une Agence qu'avec ceux qui ne sont pas capables de rembourser, vous ne trouverez pas beaucoup d'emprunts sur le marché financier. A terme, il est bien sûr prévu de créer une Agence de solidarité.

Sur les investissements, nous avons dit, en début de mandat, qu'on ferait 2,2 milliards d'euros d'investissement. En réalité, on aura fait probablement autour de 2,7 milliards d'euros -on le

verra dans le compte administratif-, c'est-à-dire 500 M€ de plus que prévu. Donc non seulement on a pulvérisé les chiffres du mandat dernier mais, en réalité, si on avait 619 M€ toutes les années, ce serait encore 3,6 milliards d'euros, mais même si on enlève les recettes et qu'on reprend un montant net. Donc les montants d'investissement sont très élevés. On a pu le supporter en ne dégradant pas trop notre emprunt, même si cela a un peu augmenté, bien sûr. Mais, par rapport à notre autofinancement et par rapport au total des dépenses, on reste dans des ratios comparables. On a pu le faire que parce qu'on a maîtrisé les dépenses de fonctionnement que j'évoquais tout à l'heure. J'espère que beaucoup ont conscience de cela.

Je passe là, vous savez tout ce qui a été fait, je ne vais pas raconter tous les projets.

Je reviens juste sur une diapositive du stock puisqu'en investissement, on a à la fois ce qu'on fait chaque année et le stock. Le stock, cela veut dire les autorisations de programme ; au 31 décembre 2008, c'était 1,170 milliard d'euros. On a fait des autorisations de programme nouvelles pour 2,564 milliards d'euros. Donc cela veut dire qu'en tout, il y avait 3,734 milliards d'euros à réaliser.

Les crédits de paiement réalisés étaient de 2,560 milliards d'euros au 5 novembre 2013 ; c'est pour cela que je vous ai dit qu'on sera à 2,700 milliards d'euros -le mois de décembre est un mois de dépenses- et on aura dépensé 2,700 milliards d'euros.

Les restes à réaliser seront de 1,173 milliards d'euros. Il va y avoir quelques nouvelles opérations dans les deux ans et, en fin de mandat, ce sera à peu près comparable à ce qu'on avait en début de mandat. Donc on peut dire, c'est beaucoup sur le mandat prochain. Celui qui sera Président -j'ai quelque idée sur qui ce sera- aura devant lui un milliard d'euros à faire, déjà décidé ; il ne pourra pas avoir cette marge de manœuvre. Mais, en fin de son mandat, il aura toujours un milliard aussi. Donc la liberté pour le mandat prochain, ce sera de décider probablement sur des montants d'investissement qui seront autour de 2,500 milliards d'euros. Il ne faudrait pas aller au-delà. Il ne faut pas être trop gourmand dans les demandes d'investissements parce que ce que j'ai dit sur les financements des collectivités et sur le taux de croissance, ce sera plus faible que ce mandat. Donc il faudra être un peu plus sage. Mais 2,500 milliards d'euros, ce sera toujours 200 M€ de plus par an que ce qu'on avait au début du premier mandat de Gérard Collomb et ce sera 250 à 300 M€ de plus que l'on avait en moyenne sous le mandat de Raymond Barre -et je ne remonte pas au déluge !-.

Je précise qu'on aura en plus, en 2015, à faire rentrer le budget du Département. On a fait tout à l'heure un pôle ressources et finances pour dire comment on allait préparer cela et organiser. Ce n'est pas tout simple. Enfin, cela se préparera et on y arrivera. Le budget du Département s'élève à 1,072 milliard d'euros, donc comparable au nôtre. Il y a 5 480 personnes et il y en aura à peu près deux tiers, trois quarts qui iront ailleurs dans le reste du Département, un quart chez nous ; ils sont soit à l'extérieur, soit dans les services centraux... Trois quarts chez nous et un tiers dans le reste du Département, oui, bien sûr !

La présentation du budget de l'année prochaine sera un peu différente mais, compte tenu de la loi, on aura une visibilité assez grande puisque le budget de la nouvelle entité Métropole comprendra une partie ex-Grand Lyon et une partie nouveau Département, on pourrait dire dans un budget annexe. Cela permettra d'avoir une lisibilité assez grande des flux financiers des deux et de montrer qu'il y a équité aussi bien au niveau du Département pour le reste du Rhône que pour nous et de voir

que personne n'est avantagé, quelles que soient les qualités de négociateur de chacun. Les services et les conseillers feront en sorte que les choses soient traitées de façon parfaitement équitable puisqu'on va harmoniser les soldes sur l'épargne nette commune. Il ne doit y avoir ni perdant ni gagnant, c'est en tout cas l'objectif.

J'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, c'était excellent, monsieur Darne, comme d'habitude ! Première prise de parole, le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre débat d'orientation budgétaire se déroule aujourd'hui dans un contexte électoral qui n'est sans doute pas très propice à la sérénité que requiert un tel exercice. Le risque est donc grand que les arguments échangés manquent d'objectivité et que, circonstance aggravante, nous ne soyons pas en mesure d'imaginer collectivement les solutions qui permettraient aux collectivités territoriales de continuer à assurer leurs missions, notamment en matière d'investissement public, en dépit des difficultés de toutes natures qui s'amoncellent à l'horizon.

Pour toute collectivité, la situation financière doit s'apprécier au regard de quatre critères essentiels :

- la pression fiscale,
- le poids de l'endettement,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- le niveau de l'investissement.

Toute la complexité de la gestion budgétaire consiste à trouver le point d'équilibre optimum entre ces quatre leviers. L'analyse des comptes de notre collectivité est depuis une dizaine d'années conduit à conclure que cet équilibre a été trouvé. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de mieux supporter que d'autres les conséquences de la crise de la dette publique.

La pression fiscale est restée dans une épure raisonnable, en tout cas raisonnable par rapport à ce qui a été fait dans le passé. A titre d'exemple, j'ai eu l'occasion de rappeler l'année dernière ici-même que la fiscalité du Grand Lyon avait finalement moins augmenté au cours des deux dernières mandatures que sous les mandatures précédentes de Michel Noir et de Raymond Barre. Et, qui plus est, la hausse n'a pas été engagée pour financer des dépenses de fonctionnement non maîtrisées mais bien pour appuyer la politique d'investissement.

On peut être légitimement opposé par principe à tout accroissement de la fiscalité. Mais, dans cette hypothèse, il convient alors de préciser si la contrepartie se traduit par une hausse de l'endettement ou une baisse de l'investissement.

Pour conclure sur ce point de la fiscalité, je regrette pour ma part que la proposition du Premier Ministre d'engager une grande réforme fiscale ait été enterrée par le Président de la République : peut-être aurait-elle permis aux collectivités de faire valoir leur légitime aspiration de bénéficier de ressources fiscales simples et adaptées au lieu du système complexe et archaïque que l'on connaît aujourd'hui.

Deuxième point, s'agissant de l'endettement, je crois que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Tous les ratios montrent que notre niveau d'endettement se situe dans une moyenne basse qui n'obère pas l'avenir. Sans doute cet objectif sera-t-il plus difficile à tenir dans les prochaines années, compte tenu des contraintes qui s'annoncent. De ce point de vue, on doit aussi se

féliciter de la clairvoyance de nos responsables financiers, élus et fonctionnaires, qui nous ont épargné les affres des emprunts toxiques.

Troisième point, la maîtrise des dépenses de fonctionnement : dans ce domaine, il est évident que l'on doit toujours faire mieux. C'est un point sur lequel notre groupe a souvent insisté à l'occasion des débats budgétaires. La règle selon laquelle l'accroissement des dépenses de fonctionnement doit être inférieur à l'accroissement des recettes de fonctionnement est effectivement appliquée et se vérifie lors de l'examen des comptes administratifs. Cet effort doit être amplifié si l'on veut répondre aux exigences toujours plus fortes qui caractérisent le développement de notre agglomération.

En effet, et c'est la finalité de l'action de toute collectivité, il convient de réaliser des investissements afin de satisfaire aux besoins de nos concitoyens et de prendre notre part au développement économique du pays. La réussite financière de notre collectivité se mesure au fait qu'elle a été en mesure de maintenir un niveau d'investissement très élevé sans mettre en péril les équilibres budgétaires dont je viens de parler.

L'objectivité nous autorise donc à affirmer que la situation financière de notre collectivité est solide et saine.

La même objectivité nous incite à penser que de sérieuses difficultés s'annoncent. Nous allons devoir prendre en compte deux contraintes nouvelles : la première contrainte -et ce n'est pas une surprise- découle de la dégradation des finances publiques et va conduire l'Etat à diminuer -c'est en cours- puis sans doute à supprimer ses concours aux collectivités territoriales. La seconde contrainte, qui est propre à notre collectivité, résulte de la création prochaine de la Métropole, qui va nous amener à intégrer les dépenses, notamment dans le domaine social, aujourd'hui assurées par le Département. En l'absence de données précises, il est encore difficile de mesurer les conséquences de cette fusion sur notre équilibre budgétaire pour les prochaines années.

Devant ce constat et si l'on garde la volonté de ne pas faillir devant la nécessité de maintenir un fort niveau d'investissement, il conviendra d'agir dans deux directions.

D'abord, sur le plan interne, il faudra poursuivre l'effort de rigueur pour limiter les dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre, sans doute devra-t-on examiner la faisabilité d'externaliser un certain nombre de services qui sont aujourd'hui assurés par l'administration communautaire. Sans doute aussi devra-t-on revoir drastiquement le volume et la nature des subventions que nous allouons. Sans doute, enfin, devra-t-on mettre en place un système d'évaluation de nos politiques afin de détecter les incohérences.

Puis, au plan national, il faudra bien un jour que l'ensemble des élus locaux, au-delà de leur étiquette politique, au-delà de la nature ou de la taille des collectivités qu'ils gèrent, se mettent d'accord sur une nouvelle organisation territoriale, sur une nouvelle répartition des compétences, sur un nouveau dispositif de financement des collectivités.

Devant la manifestation d'une telle force unie et compacte, l'Etat, plutôt que de surfer sur les multiples divisions et rivalités qui minent le monde des collectivités, serait contraint d'engager une vraie réforme visant à faire de la France un Etat décentralisé, au sein duquel les nouvelles collectivités territoriales, dotées de ressources suffisantes, deviendraient des acteurs essentiels de développement économique et de l'aménagement du territoire.

C'est le vœu que notre groupe forme à l'aube de ce nouveau millésime, dont on peut imaginer qu'il sera déterminant pour l'avenir de nos collectivités.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe GAEC.

M. le Conseiller FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, d'abord, je voudrais remercier le Vice-Président Darne et les services pour la préparation de ce budget qui se fait en toute transparence, même si l'ampleur des documents fournis mériterait encore quelques précisions.

Le contexte international, européen et national est difficile, avec une croissance faible et une zone euro empêtrée dans sa frilosité par rapport à la relance de l'économie et une politique de rigueur catastrophique et productrice de chômage et d'aggravation de la dette publique. Aujourd'hui, c'est le FMI lui-même qui demande à l'Europe d'être plus active et de relancer plus fortement. Les rythmes de réduction du déficit budgétaire imposés par la BCE et les gouvernements européens sont trop élevés et aggravent la crise sociale et économique -confère que ce qui passe en Espagne ou au Portugal-. La timidité dans les réformes du système bancaire et sa sécurisation fait courir encore des risques importants. En France même, on peut se poser les mêmes questions. On est dans un engrenage où les baisses des budgets paralysent l'activité. Ainsi en est-il de la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités.

Dans ce panorama, la Région Rhône-Alpes et notre agglomération s'en tirent un peu mieux que la moyenne nationale mais, avec 59 % de nos échanges avec l'Europe, nous subissons fortement la situation de la zone euro et les inégalités de revenus se creusent. Le rapport relève, par exemple, que les revenus de 10 % des ménages les plus pauvres baissent alors que 10 % des plus riches augmentent. Dans le Rhône, le rapport relève que 13 % des ménages sont en-dessous du seuil de pauvreté, soit 94 000 ménages.

Dans ce contexte défavorable, la situation financière du Grand Lyon est saine. L'endettement est faible, avec moins de cinq ans pour la capacité de désendettement. Les frais financiers sont relativement faibles, avec des taux réduits. L'épargne nette est à bon niveau et l'investissement est important et conforme au plan de mandat, même si des opérations ont été reportées.

Mais les perspectives pour le budget 2014 sont plus difficiles, avec l'objectif de baisse des dépenses réelles de fonctionnement hors masse salariale. Certes, la maîtrise de la masse salariale est effectivement à 3 %, conforme aux engagements. Certes, l'année 2014 sera une année de transition, à cheval sur deux mandats, qui permet de contraindre les dépenses d'études car on est en fin de cycle d'investissements. Mais cela sera plus difficile à reproduire en 2015, sauf à retarder encore des opérations ou à réduire nos ambitions.

De plus, le Grand Lyon va perdre 20 M€ de concours financiers ou à cause de la péréquation. Et la hausse des bases de nos recettes fiscales vont se ralentir avec 0,9 % d'évolution. Les taux d'imposition restant inchangés en 2014 -comme annoncé-, le rythme d'évolution de nos recettes fiscales sera plus faible. On peut noter cependant une bonne évolution de la taxe de séjour, reflétant une dynamique du tourisme à Lyon.

On peut relever aussi le caractère peu cohérent et préoccupant de la hausse de TVA comme le passage à 10 % pour la gestion des déchets ou pour les transports en commun, en pleine

contradiction avec la mise en œuvre du Grenelle. Et on regrettera la baisse sérieuse d'un certain nombre de crédits mais on le reverra au moment du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire sera le dernier du mandat et donc l'occasion de faire le point.

Notre situation financière est bonne -on l'a vu-, dans un contexte difficile et la réalisation de la PPI avec 2,700 milliards d'euros -je corrige parce qu'on nous avait indiqué 2,560 milliards d'euros- de financement accordé est conforme aux objectifs, avec des livraisons importantes dans la dernière période comme le tunnel de la Croix-Rousse, son tube modes doux, le métro à Oullins, le pont Raymond Barre et le prolongement de T 1, la passerelle de Caluire et Cuire, le parc Sergent Blandan, etc. ou des projets qui avancent comme les Rives de Saône.

Je veux évidemment relever la place du logement social sur ce mandat ainsi que la poursuite du rééquilibrage de notre agglomération. Je ne développerai pas.

Ainsi, notre majorité tient donc ainsi ses engagements et un bon bilan.

Mais l'aggravation de l'évolution des revenus entre les plus riches et les plus pauvres, le poids du chômage, en particulier des jeunes, ou la crise persistante du logement nous incitent à ne pas fléchir dans nos efforts et notre volonté politique.

Et on ne peut que s'interroger sur la tension entre les besoins liés au développement du Grand Lyon en équipements et en réseaux -et il en est de même pour les Communes- et nos moyens disponibles pour les réaliser puis les faire fonctionner, nos marges de manœuvres réelles. Il y a un risque réel de crise de croissance ou a minima, à s'interroger sur son contenu si la situation générale et le contexte ne s'améliorent pas.

Or, nous avons la responsabilité de réussir le passage à la Métropole pour gagner en cohérence et en efficacité dans l'action publique. En 2015, Il faudra assurer la continuité du service public et sécuriser l'organisation. Cette mise en œuvre est aussi porteuse de risques quand on connaît l'écart entre les effectifs théoriques et les effectifs réels en 2013 et sans doute, en 2014, la structure de la dette du Département ou les incertitudes sur l'évolution du patrimoine.

Il sera très important de faire un point politique des groupes de travail sur l'état des lieux et les principales problématiques dans le ou les mois qui viennent. En effet, la loi va prochainement être adoptée et il n'y aura pas trop de temps en 2014 pour préparer cette Métropole avec, au milieu, les élections municipales et la première élection directe des Conseillers communautaires.

Nos grands équilibres sont toujours producteurs de dynamique, l'agglomération avance. Il ne faudrait pas que la conjonction du contexte et de trop fortes contraintes de gestion cassent cette dynamique et remettent en cause le rééquilibrage de l'agglomération et son développement harmonieux.

Dans le débat public qui va s'ouvrir sur les orientations politiques et les projets des villes et de l'agglomération, je voudrais insister sur l'articulation entre l'urbain et l'humain, chers à notre Président, qui passe par une volonté politique clairement assumée sur l'avenir des services publics, le choix de construire une Métropole plus juste, plus solidaire, encore plus dynamique et innovante, démocratique et écologique.

Il s'agira ainsi de clairement assumer les nouvelles compétences en termes d'éducation, d'enfance, de santé, de solidarité et de proximité, en lien étroit avec les Communes. Je n'entrerai pas dans le détail mais l'équilibre du budget 2014 tient à un fil en matière de fonctionnement ; nous devons y être très attentifs. Clarifier la perspective sera décisif dans la poursuite du travail et de la réussite de notre majorité.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Rassemblement démocrate et radical.

M. le Conseiller DESBOS : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre budget 2014 va s'inscrire dans une conjoncture économique paradoxale à plus d'un titre. L'indicateur de conjoncture de l'INSEE du mois de novembre pointe une croissance positive du PIB sur le dernier trimestre de l'année, tirée par la reprise aux Etats-Unis et de la zone Euro. Un début de reprise donc mais dont l'ampleur reste encore incertaine et qui implique la prudence mais aussi l'efficacité dans notre gestion des finances publiques. Prudence donc qui exige en même temps la poursuite de la réduction des déficits publics et la compétitivité de notre pays. Dans la loi de finances pour 2014, toutes les collectivités territoriales seront donc également mises à contribution par la diminution des dotations de l'Etat. Pour la Communauté urbaine, cela représente 20 M€ d'effort.

Les propositions soumises pour notre budget 2014 restent prudentes dans le cadre de notre conjoncture nationale et pérennes quant aux objectifs que s'est fixés l'exécutif depuis : rendre nos territoires attractifs culturellement et économiquement et les transformer en vrais espaces européens encore plus ouverts sur le monde. Les efforts initiés depuis le début du mandat pour assurer une gestion rigoureuse des finances de la Communauté urbaine ont été pérennisés afin qu'ils permettent d'envisager un budget 2014 conforme aux objectifs.

Les prévisions de recettes, si elles affichent une progression limitée liée à une progression du nombre de contribuables et l'incertitude tout de même sur la collecte, notamment de la CVAE, permettent de prévoir une marge de manœuvre pour assurer toujours au mieux notre politique de service public efficace.

En ajustant nos dépenses à nos moyens, nous constatons que les prévisions réalistes et retenues des dépenses sont pertinentes. Les dépenses de fonctionnement sont strictement ajustées aux besoins. Concernant la masse salariale, si elle évolue à périmètre constant par les évolutions réglementaires nationales et sociales décidées par le Grand Lyon, et globalement pour moins de 3 %, nous nous félicitons des recrutements supplémentaires qui vont venir notamment soutenir les actions développées dans le domaine des actions de la ville intelligente, de la création des services permis de construire, de l'autorité organisatrice de l'eau et d'un poste aux affaires européennes à Bruxelles. Nous regrettons toutefois l'abandon de la journée de carence.

Le budget 2014 affichera ainsi des budgets de subventions qui, dans la majeure partie des secteurs, seront stables et qui permettront de poursuivre nos programmes d'investissements. Ce sont 620 M€ qui seront investis sur 2014. De plus, nos frais financiers sont en baisse. Ne possédant pas d'emprunts toxiques, notre accès au crédit se fait sur les marchés à des taux très favorables et nous le ferons encore à de meilleures conditions avec l'Agence française locale.

Le projet de budget 2014 conforte la stratégie financière que nous avons adoptée depuis 2008. Nous avons raison d'anticiper et de rester prudents dans la gestion financière de notre territoire en encadrant et en mutualisant nos dépenses. Cela nous a

également permis de mieux mutualiser nos investissements. Mutualiser c'est permettre d'optimiser l'efficacité de la dépense publique et favoriser l'investissement. Dans ce sens, il n'y a donc pas de contradiction entre la liberté et l'efficacité.

Notre situation financière satisfaisante nous permet d'aborder avec un peu plus de sérénité que d'autres territoires les années à venir, d'être en mesure de conserver et d'offrir à nos concitoyens les services publics qu'ils attendent, en préservant la situation financière de la Communauté urbaine afin d'optimiser et d'organiser dans les meilleures conditions les nouveaux périmètres de la Métropole et de renforcer son attractivité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs années, la situation financière nationale est difficile. Le Gouvernement réduit de 3 % ses dotations aux collectivités en 2014 et 2015. La contribution du Grand Lyon au redressement des comptes publics -comme on dit- va se traduire par une baisse de 17 M€ au total, plus le fonds de péréquation de coopération territoriale, auquel il convient d'ajouter la baisse des recettes provenant des entreprises, même si la visibilité sur ce point n'est pas totale vu les hésitations du Gouvernement sur la loi de finances 2014.

Il y a quelques semaines, le Premier ministre a annoncé une réforme fiscale importante. Elle doit être plus juste et plus équitable et intégrer une véritable fiscalité écologique qui financera la transition écologique de notre économie, pour plus d'emplois locaux et des activités utiles au plan de l'environnement et de la santé !

Nous souhaitons que cette réforme conduise à d'autres choix que celui de la hausse de la TVA, comme par exemple dans la gestion des déchets et les transports notamment dont le taux, augmenté de 5,5 à 7 % par le précédent Gouvernement, va passer cette fois à 10 % ! Donc loin d'une fiscalité écologique, surtout si cela doit se traduire par une hausse des tarifs TCL ! Nous regrettons que les Parlementaires socialistes n'aient pas renoncé à une telle hausse, comme le proposaient les Parlementaires écologistes.

La loi de finances 2014 crée par ailleurs un fonds de soutien pour les collectivités ayant des emprunts toxiques, qui sera doté de 100 M€. Le Grand Lyon n'en fait pas partie -ou à la marge- mais nous savons tous que le Conseil général du Rhône a, lui, plus de 200 M€ d'emprunts toxiques, dette que risque de récupérer en partie la Métropole l'an prochain si le Département n'a pas tout réglé. Nous trouvons assez choquant que la solidarité nationale paie pour les erreurs commises par Dexia et autres banques ; ce devrait être à elles seules, ces banques responsables, d'assumer les centaines de millions d'euros d'intérêts excessifs que les collectivités vont devoir payer.

Malgré ce contexte difficile, notre situation financière saine, notre bonne gestion de la dette avec les renégociations d'emprunts nous laisse des marges de manœuvre et des capacités d'investissement importantes avec plus 620 M€ l'an prochain. Nous nous en félicitons, même si nous ne cautionnons pas tous les choix -j'y reviendrai-.

Nous souhaitons que nos investissements soient orientés davantage pour construire une agglomération durable et solidaire dont nous avons besoin, appuyés plus nettement sur des indicateurs

environnementaux et sociaux à introduire, comme cela a été dit à plusieurs reprises dans le rapport Développement durable, car ces indicateurs chiffrés sont tout à fait indispensables pour évaluer nos politiques.

Faut-il rappeler que notre agglomération connaît aujourd'hui son douzième jour de pollution, avec cinq jours de seuil d'alerte, que ce soit avec les consommations importantes de chauffage dues à des bâtiments insuffisamment isolés ou que se soit les gaz d'échappement des voitures des Grands Lyonnais ? Il faut bien reconnaître que les actions engagées dans le cadre de notre PPA, de notre plan climat ou de l'agenda 21, aussi méritoires soient-elles, ne suffisent pas aujourd'hui au plan environnemental et même social ! Je rappelle, en effet, que 19 % des ménages de l'agglomération sont potentiellement en situation de précarité énergétique. Nous insistons encore une fois sur les besoins en matière de rénovation thermique des logements, sur les alternatives aux modes de déplacements polluants mais aussi sur les réserves foncières pour le logement accessible à tous et sur le soutien aux filières vertes. Notre action économique, et encore plus demain celle de la Métropole qui aura aussi la compétence insertion, doit s'orienter dans ce sens, sans compter le nécessaire renforcement de la politique d'insertion à travers la commande publique.

En matière de transports, si nous saluons le rétablissement de la subvention à l'acquisition de vélos électriques qui avait eu un grand succès en 2011-2012, nous souhaitons que les sommes affectées au plan modes doux et aux transports soient plus importantes. Et ce n'est pas qu'une question de "bobo", mon cher Jacky Darne !

En effet, sur la question des transports urbains, la part du budget global du Grand Lyon consacrée au SYTRAL est chaque année en baisse. Nous avons constaté que la subvention versée au SYTRAL représentait 6,8 % du budget du Grand Lyon en 2005 et plus que 5,7 % en 2012. Si cette part de 6,8 % avait été maintenue, la contribution versée au SYTRAL serait de 25 M€ plus élevée. Nous sommes donc favorables à une hausse de cette contribution.

Par ailleurs, Keolis va réduire ses charges de personnel grâce au crédit d'impôt compétitivité emploi. Pour tenir compte de cet avantage financier accordé par le Gouvernement à l'exploitant -sans contrepartie, hélas !-, nous proposons que le SYTRAL négocie un avenant au contrat de DSP afin que le SYTRAL puisse affecter la différence à l'amélioration de l'offre des transports.

En matière de déchets, les recettes liées au tri des déchets et à la vente d'énergie progressent à peine. Pourtant, ce produit pourrait être beaucoup plus important avec une politique plus ambitieuse de réemploi et de recyclage de nos déchets, au lieu de chercher à compenser la baisse des ordures ménagères à Gerland par des déchets non ménagers, comme l'indique le rapport. Nos déchets sont une ressource, alors allons dans ce sens, pas dans celui des fumées d'incinération, y compris dans notre futur système de traitement. Dans ce domaine, le débat juridique actuel sur la TEOM doit être posé, pour nous, en termes, non pas de réduction de la taxe mais bien d'affectation des recettes et de décuplement des actions de prévention et de valorisation.

Sur les investissements, nous dénonçons les 43 M€ prévus sur les accès Grand stade et les 3 M€ sur l'Anneau des sciences auxquels s'ajoute le temps d'étude de l'Agence d'urbanisme ; quel gâchis que de mettre de l'intelligence dans ce grand projet inutile !

Enfin, nous soulignons quelques projets importants pour 2014 : à Villeurbanne, les projets urbains du centre-ville et du terrain

des Sœurs, enfin, l'engagement du grand projet de rénovation des HCL, que financera l'Etat, où notre collectivité mettra a priori 20 M€, si l'on en croit la presse, même si le rapport ne donne pas de montant précis.

Voilà, chers collègues, cette année encore, nous avons souhaité notre intervention constructive, avec des propositions pour des orientations budgétaires plus écologiques et nous ne doutons pas que vous serez attentifs à notre parole dans vos actes.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce soir, nous débattons pour la dernière fois du mandat des orientations budgétaires, nous débattons même pour la dernière fois des orientations budgétaires du Grand Lyon. En effet, l'an prochain à la même époque se déroulera un DOB particulier, de transition, à la veille de l'entrée en application de la Métropole.

Ce débat, nous l'avons dans un contexte national qui devient habituel : la monotonie d'une crise dont nous peinons à sortir, et ce malgré les efforts réels entrepris au niveau local pour soutenir l'emploi et le développement économique.

C'est l'occasion de revenir sur la gestion passée et sur les perspectives à venir.

Ces orientations, très largement, ne sont plus les nôtres. Elles nous sont dictées par un Etat impécunieux, incapable de se réformer et qui fait peser sur les collectivités tous les nouveaux droits qu'il accorde, toutes les réorganisations.

On nous demande ensuite de participer à l'effort national de redressement des comptes publics. Volontiers ! Mais on ne peut pas nous reprocher de dépenser si, dans le même temps, on nous impose de nouvelles dépenses ! Ou alors nous devons diminuer nos investissements dans les collectivités et nous transformer en simples opérateurs de l'Etat. Mais alors l'autonomie des collectivités locales, dont je rappelle la valeur constitutionnelle, devient une belle parole, un joli principe sans réalité.

On nous demande aussi de participer davantage qu'hier mais encore moins que demain à l'effort national de péréquation. Mais que fait le Grand Lyon, sinon redistribuer les richesses entre ses territoires, assurer un développement économique tout en mettant en œuvre le renouvellement urbain la politique de la ville et demain, les politiques sociales ? Oui, la péréquation peut sembler une belle idée. En fait, il s'agit simplement d'obliger les collectivités qui ont fait le choix du développement à se substituer à celles qui, par de basses considérations électorales, préfèrent laisser leur territoire à l'abandon et le maintenir sous perfusion d'un argent public qu'elles n'ont pas à dépenser.

Plus précisément, pour ce qui nous concerne, les dotations baissent. Je ne répéterai pas les chiffres, puisque notre collègue Jacky Darne les a bien expliqués. Les marges de manœuvre fiscales sont atteintes.

Tout ceci est grave et pénalisant. Nous finirons par être obligés d'augmenter soit les impôts, soit l'emprunt car notre territoire s'embarque dans une aventure intéressante et porteuse d'avenir mais une aventure risquée : la Métropole.

Cela se traduira par une part incompressible de dépenses de fonctionnement qui ira croissant ; je parle bien sûr des dépenses

sociales et l'exemple c'est le revenu de solidarité active : plus de 17 M€ ce mois-ci. Il nous faudra, dès lors, veiller à maintenir l'investissement pour continuer à investir pour développer notre territoire. A terme, il nous sera possible de faire des économies mais, dans l'immédiat, ce sera compliqué et l'Etat ne nous facilite pas la tâche.

Dans ce contexte, les orientations que nous prenons ici sont assez satisfaisantes. 2014 sera, de toute façon, une année de transition avec les échéances municipales.

Nous tenons les dépenses de fonctionnement, c'est une bonne chose mais je dois encore répéter, avec regret, que des progrès restent à faire.

Nous aurions dû envisager de vraies réorganisations pour faire des économies afin de mieux intégrer les nouvelles dépenses de personnel qui nous sont imposées par l'Etat : les créations de postes pour l'instruction du droit des sols et la hausse de la valeur du point d'indice pour la catégorie C. Car c'est bien là le problème, chers collègues : quel que soit le Gouvernement, l'Etat ne nous épargne aucune belle réforme ; et pour cause, il ne les paie pas ! A titre d'exemple saisissant, 4 M€, la dette de *L'Humanité* à laquelle l'Etat a renoncé, c'est un mois de RSA pour 8 163 personnes ! Réfléchissons à ce chiffre, alors que la loi sur la Métropole vient d'être votée : 4 M€ c'est à peu près l'équivalent de ce que nous coûtera la hausse du point d'indice pour les catégories C en 2014, ajouté à six ans de salaires du service d'instruction du droit des sols que nous créons à cause du désengagement de l'Etat !

Nous aurions pu économiser davantage aussi dans d'autres domaines, même si certains efforts ont été faits.

Les investissements prévus pour 2014 sont en baisse par rapport aux prévisions de 2013 mais les niveaux restent très importants ; je dirai presque profitons-en car il va devenir plus difficile d'investir autant dans l'avenir.

J'en terminerai par deux remarques, l'une négative, l'autre plus positive et empreinte d'une certaine nostalgie.

Tout d'abord, je regrette que les documents au niveau du DOB nous aient été remis assez tard, d'autres collègues l'ont dit. Je pense qu'on aurait pu essayer de faire mieux mais je reconnais que le contexte de vote la loi de finances ne nous permet pas toujours d'avoir les documents rapidement.

Enfin, c'est le dernier DOB que nous faisons sous la houlette de Jacky Darne. En dépit de ma remarque précédente, je veux lui redire le plaisir que nous avons tous eu à travailler avec lui et le remercier pour sa volonté de transparence vis-à-vis des élus, quelle qu'en soit la couleur politique. Je regrette que nous ne puissions d'ailleurs pas bénéficier de son expertise pour les premières années de mise en place la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc nous avons ensuite le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller PLAZZI : Président, quand on dit des choses, il faut les dire jusqu'au bout : l'aide à la presse c'est 1,5 milliard d'euros. Merci, à bon entendeur, salut !

Monsieur le Président, chers collègues, ce débat d'orientation budgétaire 2014 s'inscrit dans un contexte de crise et de récession qui pèse de plus en plus lourdement sur l'activité

économique, les territoires et les populations. Même si on nous annonce un PIB européen en légère hausse, il n'en demeure pas moins que la Banque centrale européenne devrait soutenir plus fortement l'effort croissant des Etats membres au lieu de leur fixer comme seule ligne d'horizon la réduction des déficits publics.

Alors qu'elles sont l'un des moteurs de l'investissement et l'un des atouts de sortie de crise, les collectivités locales servent depuis des années et des années de variable d'ajustement, avec toujours la même volonté de diminution de la dépense publique. Le Grand Lyon, avec 2,5 milliards d'euros d'investissements sur un mandat, contribue fortement au développement de l'économie et, pourtant, on lui rabote 20 M€ sur le budget précédent ; c'est le cercle infernal de l'austérité !

Un frémissement de redressement de la croissance en France ne permet pas d'inverser significativement la courbe du chômage. Les consommations des ménages restent fragiles, tout comme les investissements dans le secteur privé. Après plusieurs décennies de réductions, de transferts de charges et désengagements de l'Etat, d'explosion et d'aggravation de la crise économique, du chômage et de la précarité, de RGPP (révision générale des politiques publiques) transformée en MAP (modernisation de l'action publique) qui fragilise le service public, force est de constater que le projet de loi de finances 2014 contient des dispositions particulièrement inquiétantes : baisse d'1,5 milliard d'euros des dotations d'Etat pour toutes les collectivités locales, avec une baisse de 3,8 % de la DGF -cela été dit par notre collègue, je n'y reviendrai pas-. Donc une participation moins grande de l'Etat et il faut aussi faire face à une hausse du taux de la CNRACL dans sa part employeur, soit + 11 % en treize mois. A cela s'ajoute le financement de nouvelles compétences.

Alors, comment le Grand Lyon peut-il faire face aux besoins croissants de l'agglomération ? Comment mettre en œuvre des politiques de solidarité permettant de gommer la fracture spatiale et sociale ? Comment mobiliser des moyens financiers d'investissement pour un développement harmonieux des territoires ? Comment faire en sorte que les espaces du Grand Lyon soient accessibles à tous, avec un service public performant ? Comment développer une politique de logement social sur tout le territoire ? Comment mener une véritable politique de développement durable ?

Notre agglomération a encore cette particularité qui change de l'ambiance générale des recettes à la baisse. En effet, à l'Assemblée générale de l'ACUF, nous avons eu connaissance d'informations alarmantes pour certaines Communautés urbaines, ce qui n'est pas tout à fait le cas du Grand Lyon. Son dynamisme, pour lequel nous travaillons tous, lui permet malgré tout de stabiliser ses recettes, ce qui lui permet de résister ; d'ailleurs, la population ne s'est pas trompée puisqu'elle augmente sur le territoire du Grand Lyon. Cependant, il est à constater que la suppression de la taxe professionnelle, décidée par le Gouvernement précédent, a profondément fragilisé nos recettes, avec une exposition plus forte et plus incertaine liée à la conjoncture économique.

Concernant nos postes de dépenses, ils sont particulièrement contraints au regard des différentes subventions et participations, comme par exemple celle au SYTRAL, la plus importante avec 130 M€, ou celle pour notre masse salariale qui prend en compte elle aussi des évolutions sociales bien naturelles ou des postes supplémentaires, notamment pour pallier le désengagement de l'Etat pour l'instruction des permis de construire, qui va servir à des Communes qui n'avaient pas les moyens et la décision politique que nous avons prise, Président, par la mise en œuvre

de l'autorité organisatrice de l'eau. C'est quasiment 20 % du budget que nous consacrons à ces différents postes.

Nous voyons bien que les marges de manœuvre sont étroites et que les collectivités ont besoin de ressources pérennes. Quant au SDIS, aux bilans des ZAC, c'est au total aux alentours de 30 % de nos recettes qui y sont consacrés et nous avons fait face à de nouvelles compétences que nous avons assurées et qui ont réussi.

Nos reversements aux Communes, eux, restent stables, avec -il faut le souligner- une DSC qui, elle, n'est pas affectée par les baisses de dotations : 20 M€ de dotation sont à mettre au regard de ce que nous versons dans la DSC pour nos Communes. Nous participons à une péréquation nationale qui est bien naturelle mais on peut la trouver exagérée avec plus de 6 M€ et elle va continuer à monter dans l'avenir.

La capacité d'investissement du Grand Lyon apporte du souffle à l'économie avec, pour 2014, 510 M€ d'investissements engagés en 2013 -excusez-moi, nous sommes là dans des niveaux élevés !- pour des projets d'agglomération initiés en accord et en concertation avec les Communes ? avec des fortes demandes notamment sur la voirie et le nettoyage, le logement, les transports.

On nous dit que la santé financière du Grand Lyon est bonne malgré un contexte économique difficile. C'est le moins que l'on puisse dire ! Est-ce que la santé financière de nombre de nos concitoyens en est de même ? J'en doute ! Et le projet de loi des finances ne va pas nous rendre la santé ! Le 1^{er} janvier, une facture de 6 milliards d'euros sera présentée, principalement aux ménages les plus modestes, avec la hausse de la TVA ; pour financer un cadeau fiscal de 20 milliards de l'impôt pour les sociétés, une hausse de 16,5 % du foncier bâti dans notre département. A cela s'ajoute un resserrage de vis sans précédent dans nos collectivités territoriales, bien au-delà de l'inacceptable diminution des dotations.

De plus, la réforme institutionnelle qui sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015 va bouleverser bien des habitudes et bien des fonctionnements. Pour nous, le choix est clair : il faut refuser d'inscrire les deux structures, que ce soit la Métropole lyonnaise et le Département qui restera dans son cadre, dans un cadre destructeur de la baisse de la dépense publique ; il faut, au contraire, augmenter et améliorer sensiblement les services pour nos concitoyens et nos territoires. Pourquoi changer pour que rien ne change ? Nous ne voulons pas d'une Métropole géante aux pieds d'argile !

Notre santé financière permet d'œuvrer avec une grande ambition pour l'intérêt général.

Comme c'est notre dernier débat d'orientation budgétaire de la mandature, je tiens à souligner l'excellent travail au sein de la commission Finances et du comité budgétaire initié par notre Vice-Président Jacky Darne : débats passionnants et parfois passionnés ; mais il faut toujours de la passion, rien que de la passion, sans amertume ni rancœur. J'en profite aussi pour saluer le travail de nos services et de leur disponibilité.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller LYONNET : Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas refaire une explication de texte ou m'attarder

sur des chiffres, cela a été présenté par le Vice-Président Jacky Darne avec plusieurs diapositives intéressantes ; j'insisterai plus sur deux sujets : la fiscalité des entreprises comme ressource pour le Grand Lyon et les conditions de la mise en place de la future Métropole.

En préambule, nous ne pouvons que constater, dans l'ensemble, une gestion saine de notre Communauté urbaine et, au nom du groupe Synergies-Avenir, je voulais saluer le travail dirigé par Jacky Darne -et la direction des finances- tout au long de ce mandat pour avoir piloté le navire remarquablement, su naviguer en essayant plusieurs tempêtes. A l'heure où la Métropole se profile et l'entrée dans la zone de turbulences inéluctables, nous regrettons son départ de ses fonctions aux finances pour le prochain mandat. Que son successeur puisse manager la suite des opérations avec la clairvoyance, la transparence et la simplicité qui s'imposent !

Cette année encore, de nouvelles surprises nous attendent. La difficulté est bien de définir un cadrage budgétaire dans un contexte national mouvant et des décisions gouvernementales floues, indécises ou changeantes. La dernière assemblée des Associations des Communautés urbaines de France tenue à Marseille en novembre en témoigne. Les incertitudes demeurent, des décisions sont prises sans que des études d'impacts aient été conduites au plus haut sommet et ceci ne facilite pas la tâche des collectivités sur lesquelles l'Etat a tendance à crier "Haro sur le baudet !".

Pallier le désengagement constant de l'Etat et les prélèvements supplémentaires, trouver des ressources pour maintenir notre capacité d'investissement et assurer le bon fonctionnement de notre agglomération en préservant une qualité de service, limiter l'endettement, dégager un autofinancement relèvent désormais d'une véritable gageure.

Des modifications dans le mode de calcul des prélèvements sur la CVAE et la CFE sont évoquées car les recettes attendues sont à la baisse. Il serait permis aux collectivités d'adapter leur mode de calcul de ces prélèvements en modifiant les paliers et tranches. Or, les entreprises, par leurs investissements et les emplois qu'elles génèrent, sont un facteur de développement et de croissance de notre territoire. Certes, le principe de l'impôt est un acte solidaire et d'équité. Mais des prélèvements trop importants mettraient en péril les entreprises ou limiteraient leurs projets et c'est la vitalité et la compétitivité de notre territoire qui seraient alors affectées. Les entreprises ne doivent pas être la solution pour pallier des déficits de gestion ou d'équilibre budgétaires. C'est pourquoi notre groupe est opposé à la modification, pour l'année à venir, des conditions et modes de calculs des prélèvements sur les entreprises quant à la CFE et la CVAE ; nous souhaitons que les mêmes bases que celles antérieures soient appliquées.

Nous avons noté également une hausse de la masse salariale au-delà des principes que nous avons arrêtés, à savoir une hausse de 2,5 % par an. Force est de constater que ce taux est dépassé d'environ 0,3 point. Cette hausse se justifie par de nouveaux recrutements pour garantir la continuité de service public en assistant certaines Communes du Grand Lyon, notamment l'instruction des permis de construire et autorisations du droit des sols ; hausse justifiée également pour la mise en œuvre de la nouvelle autorité organisatrice de l'eau et assurer une qualité de services de la Communauté urbaine. Ces dépenses seront en partie couvertes, à partir de 2015, par la rétribution de ces prestations supplémentaires. En outre, les changements législatifs en matière de mutuelles et obligations salariales sont prises en compte sur ces lignes budgétaires.

Il n'y a donc pas de quoi s'alarmer car il ne s'agit pas d'une non-maîtrise des dépenses sur la masse salariale mais plutôt de faire face à de nouvelles obligations et la mise en place de nouveaux services. Et que ceci ne soit pas considéré comme un blanc-seing de notre groupe.

Enfin, au nom du groupe Synergies-Avenir, je souhaiterais revenir sur la mise en place de la future Métropole. Nous voulons accompagner cette mise en œuvre en élus responsables et en toute connaissance de cause.

Nous avons acté le principe de la fusion du Conseil général et de la Communauté urbaine pour donner naissance à la Métropole de Lyon. Les débats avancent et, en élus comptables des deniers publics, il est normal et nécessaire d'anticiper et d'avoir une vision claire et transparente des objectifs et des moyens pour y arriver. Nous tenons à rappeler que la commande politique doit précéder la mise en œuvre technique, point fondamental s'il en est ! Or, nous le savons, la corbeille de la mariée, donc du Conseil général du Rhône, compte quelques emprunts toxiques, certaines dettes parmi lesquelles le musée des Confluences et des dépenses liées à sa compétence sociale difficilement compressibles. Nous avons sollicité à maintes reprises des éléments en ce sens et souhaitons avoir connaissance du contenu à l'étude de la clause de revoyure ou des éléments qui seront discutés.

Certes, des réunions d'information générale sont organisées, en interne, sur différentes thématiques liées aux compétences pour permettre aux élus une meilleure approche et connaissance. D'ailleurs, nous vous avons fait part à ce sujet, par courrier, de leur organisation et de leur contenu et attendons toujours une réponse de votre part, monsieur le Président. Mais, à ce jour, aucun point n'a été clarifié sur les transferts financiers à opérer, les coûts estimés, les dépenses et recettes envisagées, les clauses de contrat entre les deux protagonistes de la fusion. Nous voulons être associés à cette démarche et ne pas être mis devant le fait accompli quand les clauses de contrat seront signées et entérinées. Quand pensez-vous, monsieur le Président, nous associer à cette démarche ?

Et, comme mes collègues, je regrette également que, pour le dernier DOB du mandat, nous ayons eu des informations brutes tardives, bien indigestes, communiquées pour certaines le vendredi en fin d'après-midi et début de soirée pour préparer le Conseil de ce lundi.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous tous, j'ai écouté les interventions et j'ai pu apprécier combien les mots mesurés, réalistes de Gaston Lyonnet donnent une tonalité un peu différente à ce que l'exécutif, et en particulier Jacky Darne -mais c'est un talent, monsieur Darne!-, a bien voulu nous présenter. C'est vrai que, selon monsieur Darne, il ne fait pas froid dehors, il n'y a pas de brouillard, la croissance économique repart ; les chiffres l'ont montré, tous les clignotants sont au vert ou presque.

Il ne s'agit pas pour nous, ce soir, de nier les fondamentaux corrects du Grand Lyon mais de noter pour la première fois, dans ce budget qui va nous être présenté dans un mois, une inflexion qui peut être porteuse de risques pour l'avenir si la situation économique dégradée que nous connaissons se confirme. Je note d'ailleurs que Max Vincent ne disait pas autre chose dans son intervention.

Conformément aux souhaits du Vice-Président Darne, j'essaierai de faire preuve moi aussi de réalisme en vous citant un livre blanc sur l'industrie; paru non pas à l'initiative de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) ou d'organismes mondiaux ou planétaires mais simplement à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon l'a édité à la fin du mois de novembre 2013, il y a deux semaines.

Ce document tout à fait remarquable révèle que la Région urbaine de Lyon que nous connaissons bien a perdu entre 2006 et 2010, 24 000 emplois industriels, emplois qui n'ont pas été compensés par les services à l'industrie qui, eux, ont gagné fort heureusement 13 000 emplois. Au final, en cinq ans, la Région urbaine de Lyon a perdu 9 000 emplois industriels qui n'ont pas été compensés. Disons-le ici, les entreprises industrielles de notre territoire souffrent au Grand Lyon comme ailleurs en France ; elles licencient et n'arrivent pas à tenir leur position dans la compétition européenne ou mondiale.

Ce déclin industriel, monsieur le Président, doit nous alerter, nous, élus, sur la responsabilité de nos décisions ou de nos non-décisions et nous convaincre que notre agglomération n'est pas en lévitation au-dessus du pays, sur son nuage, que la crise concerne aussi le Grand Lyon et ses habitants.

A cette aune, les orientations budgétaires -sans paraphraser ce qui a été déjà dit- nous révèlent que le Grand Lyon se retrouve dans une équation nouvelle. Les dépenses... pardon, les recettes commencent à baisser -on aimerait bien que ce soit les dépenses !-, notamment par la diminution des dotations de l'Etat et cette tendance -monsieur Darne l'a rappelé- s'avère durable. Les dépenses de fonctionnement qu'on nous présente en stagnation- mais il est vrai que cela a pu changer pendant le week-end-, en réalité, continuent à augmenter comme elles le font depuis six ans. Monsieur Collomb, comme depuis le début du mandat, continue de prévoir un rythme d'investissement très soutenu.

Disons-le, le financement d'une telle politique -baisse des recettes, hausse des dépenses de fonctionnement, maintien d'un rythme élevé d'investissement- ne peut connaître que deux issues : soit une augmentation de l'emprunt ; est-ce que c'est la bonne voie ? Ils ont déjà augmenté de 30 %, soit 300 M€ en trois années, pour atteindre à la fin 2013 un peu plus de 1,500 milliard d'euros. Les intérêts financiers s'élèvent chaque année à 30, 33 M€. Il y a là certainement, quelques possibilités encore mais, devant la volatilité des taux d'intérêts, rien ne garantit qu'ils resteront à un prix aussi bas qu'aujourd'hui.

La deuxième issue, la deuxième solution pour tenir cette équation du budget est évidemment -et nous en avons peu parlé ce soir- une augmentation de la pression fiscale. Monsieur Collomb nous a déjà fait le coup en début de mandat et, vous l'avez certainement lu dans la presse, il l'a d'ores et déjà laissé entendre à quelques journalistes pour le mandat prochain, s'il devait être réélu. Sachez, monsieur le Président, que notre groupe est résolument opposé à toute augmentation de la pression fiscale qui ne ferait que fragiliser encore un peu plus les entreprises de notre agglomération et au final ses habitants.

Nous pensons que la Communauté urbaine doit plutôt aller chercher les ressources dans une baisse de son train de vie et en particulier qu'elle fasse des efforts sur les dépenses de fonctionnement qui ont augmenté, inflation ou pas, de 60 M€ depuis 2008. Nous regrettons que le Grand Lyon n'ait pas pris la mesure de la situation économique et sociale actuelle et de l'urgence, pour les collectivités, de contribuer à limiter la hausse des dépenses publiques.

Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond, monsieur le Président, lorsque nous voyons la création, encore en 2014 malgré la conjoncture, de 17 postes supplémentaires ; n'y avait-il pas, parmi les 4 700 agents du Grand Lyon, quelques agents désireux de tenter une nouvelle aventure professionnelle en jouant sur une mobilité interne. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond, monsieur le Président, quand vous annoncez 620 M€ d'investissements en 2014 alors que le Président Darne nous explique depuis dix-huit mois que le montant réaliste pour le Grand Lyon et a fortiori pour la future Métropole de 450 M€ par an.

Cette incapacité à maîtriser clairement les dépenses de votre institution nous pose de réelles inquiétudes quant à la capacité de votre équipe à préparer la Métropole -comme cela a été dit par Gaston Lyonnet-.

Sur la Métropole, sur la forme, comment expliquer, monsieur le Président, votre obstruction et celle de votre Cabinet à toute information sur le sujet du financement de la Métropole. Il y a un an exactement, nous demandions en assemblée quelques éléments financiers concernant la Métropole ; rien ! Depuis, des courriers ont été envoyés par différents groupes et, en comité budgétaire fin novembre, nos collègues Yves Fournel et madame Vessiller se sont inquiétés de l'absence d'informations et de transparence sur le sujet ; toujours aucune réponse. Lundi dernier, notre groupe a déposé un vœu à ce sujet qui devait être discuté ce soir ; il a été refusé par votre Cabinet et le service des assemblées. On vous a connu plus coopératif par le passé sur des sujets importants.

Sur le fond, concernant la Métropole, personne ne peut dire valablement aujourd'hui si la Métropole grand lyonnaise sera un bien pour les citoyens ou une usine à gaz. La seule chose que nous savons, par le Sénateur Mercier, c'est que le Grand Lyon devra verser une dote annuelle de 90 à 100 M€ par an au "petit" Conseil général du Rhône restant. Comment allons-nous financer cela ? Sur l'autofinancement, réduisant d'autant les financements ?

Si le Grand Lyon sait où il va, monsieur le Président, sur la Métropole, pourquoi ne le dit-il pas ? Il est temps, selon nous, de jouer cartes sur table sur ce projet, sur ses opportunités comme sur ses risques. Il ne s'agit pas d'une question politicienne mais bien d'une question de bien commun et d'intérêt général à l'échelle de notre agglomération qui, étant donné son imminence, devrait avoir toute sa place dans notre dernier débat d'orientation budgétaire.

Je vous remercie.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE : Monsieur le Président, chers collègues, je veux excuser Guy Corazzol qui s'est absenté. Je vais donc vous lire son intervention qui, vous le verrez, demeure personnelle et file avec audace la métaphore.

"Les débats d'orientation budgétaire sont traditionnellement des moments de pédagogie. Il s'agit pour nous, Conseillers, d'éclairer nos concitoyens sur la situation des finances de la Communauté urbaine. A la différence de l'autre exercice traditionnel auquel nous procéderons en janvier, le budget, il est de coutume de replacer cette situation dans un contexte national voire international et de se situer dans le temps.

Le Vice-Président aux finances, Jacky Darne, aime nous servir quelques formules lors de nos débats budgétaires afin de rendre ces exercices moins convenus : aujourd'hui, il est demeuré fidèle à la tradition, usant de pédagogie et d'humour, avec une pointe de philosophie ; voilà ce que doit être un bon débat d'orientation budgétaire.

Je profite de cette l'occasion pour me joindre -nous dit Guy Corazzol-, au nom du groupe Socialiste, à ceux qui ont rendu hommage à l'action du Vice-président Darne. Le fait qu'il soit aujourd'hui notre Président de groupe ne doit pas nous empêcher de souligner la qualité de son travail à la tête des finances du Grand Lyon depuis 2001 ; qu'il en soit remercié !

Pour faire acte de pédagogie et de philosophie, le plus simple est de trouver une métaphore adaptée. J'ai écarté celle du bateau car, quand on pense bateau, on pense naufrage, Titanic ou autres catastrophes ; on vient d'en avoir un exemple à l'instant. Rien ne justifie le catastrophisme aujourd'hui. Dramatiser la situation comme l'a fait l'intervenant précédent ne sert ni l'information des concitoyens ni la vérité. La métaphore du train n'est pas la bonne non plus car un train est guidé par des rails et ne choisit donc pas son itinéraire. Le bus m'a paru mieux convenir car, pour arriver à destination, il faut du bon matériel et un bon conducteur et, en outre, cette métaphore intègre une dimension locale et régionale, Irisbus et Renault Trucks obligent.

Bref, nous sommes sur le point de commencer un nouveau voyage -appelons-le "exercice 2014"- et discutons avec le conducteur de la façon la plus adaptée de procéder. Nous savons que les conditions météo sont médiocres et ce n'est pas quelque chose qu'il est en notre pouvoir de modifier.

Les économies émergentes ne tirent plus la croissance mondiale aussi vigoureusement que par le passé et les signes positifs venus des Etats-Unis ne trouvent pas encore de traduction visible en zone euro. Finalement, en comparant la situation d'aujourd'hui et celle de l'an dernier, on peut noter que les incertitudes liées à la situation financière des pays comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal ou l'Italie sont moins présentes aujourd'hui. L'exercice a été et reste laborieux mais l'Europe a montré sa capacité à résister collectivement aux difficultés. Au plan national, certains indicateurs continuent d'être au rouge, en premier lieu celui du chômage. Les comptes publics font l'objet des efforts constants du Gouvernement et cela nous affecte également.

Quelles conséquences à cette situation pour le Grand Lyon ?

Nous sommes confrontés à une baisse de nos ressources provenant des dotations de l'Etat dont la DGF principalement. Nos recettes issues de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui remplacent la taxe professionnelle et forment ensemble la contribution économique territoriale (CET) ne seront pas à la hauteur de nos anticipations. Par ailleurs, nous nous sommes toujours donné l'impératif de ne pas dégrader notre autofinancement. En fait, nous avons même constamment cherché et réussi à l'améliorer ; cette année fera exception car nous nous contenterons de le maintenir.

Nous avons à conduire notre véhicule avec doigté. Compenser nos baisses de recettes de dotations par l'augmentation de l'emprunt et de l'impôt et c'est la panne d'essence que nous risquons. Si nous réduisons, au contraire, nos dépenses à l'excès, nous risquons de caler dans la montée et de provoquer un embouteillage avec les véhicules qui nous suivent et comptent sur nous pour dégager la route. Faire usage mesuré du frein et de l'accélérateur par mauvais temps sur une route de montagne, voilà l'image que l'on peut avoir de notre situation, en gardant à l'esprit que nous avons un véhicule performant et sûr. Nous sommes confrontés à des difficultés hexogènes mais nous sommes privilégiés par rapport à la plupart des véhicules que nous croisons sur cette route, qui sont plus lourds, moins bien équipés, avec un conducteur moins expérimenté et moins talentueux.

Au-delà de la métaphore, la traduction de la situation pour notre budget 2014 est que, pour la première fois, il ne sera pas en hausse mais en légère baisse, autour de 0,5 %. Pour obtenir ce résultat, les taux de fiscalité resteront inchangés, le recours à l'emprunt restera modéré pour garder notre position favorable en ce qui concerne les ratios prudentiels. Nos dépenses de personnel augmentent plus que d'autres années car nous avons à faire face à l'augmentation de la cotisation employeur des caisses de retraite. Il s'agit de dépenses inéluctables. Nous avons aussi recruté de nouveaux personnels pour l'instruction des permis de construire pour les Communes. Nous freinons les autorisations de programme et prévoyons de réduire le volume de nos investissements ; toutefois, cela ne remet pas en cause la bonne réalisation de notre PPI.

Comme l'a bien montré le Vice-Président Darne, ce mandat aura été marqué par une constante montée en puissance, tout en gardant une conduite sereine et maîtrisée. Nous sommes prêts à nous engager sur la prochaine étape que constitue la Métropole.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Darne, quelques mots de commentaire.

M. le Vice-Président DARNE : Quelques mots de commentaire, sans répondre individuellement, je réponds de façon transversale et en même temps sur un certain nombre de perspectives qui ont été évoquées et que je voudrais non pas développer mais au moins aborder en évoquant trois niveaux.

D'abord, le niveau de l'Etat : Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre, a annoncé -cela a été dit par un ou deux d'entre vous- une réforme fiscale. Je ne sais pas s'il saura la conduire à terme parce que ce sont des sujets qui entraînent de réactions corporatives et de défense et qu'à la veille d'élections, on peut renoncer à toute réforme de peur de les perdre.

J'espère qu'il aura la capacité de mener cette réflexion assez approfondie, en particulier sur le champ qui nous occupe, celui de la fiscalité locale et des relations entre l'Etat et les collectivités. Sur la fiscalité locale parce que c'est une fiscalité injuste et mal calculée, désuète, qui a eu ses heures de gloire : quand on a créé ou développé la patente après les suppressions des TPS et taxes locales, c'était bien ; ensuite, chaque année, des réformes ont fait que les choses sont devenues incompréhensibles et tout impôt qui n'est pas compréhensible est un mauvais impôt. La taxe d'habitation, c'est à peu près pareil : les différences de calcul des valeurs locatives d'une commune font qu'aucun contribuable n'est capable de s'y retrouver ; c'est un impôt dont l'absence de visibilité est condamnable si on se fie à ce que doit être un impôt et si on souhaite que les gens y adhèrent.

Il en est ainsi pour l'ensemble de la fiscalité locale. Donc je pense qu'il faut la réformer. Il y a déjà des réformes en cours, la revalorisation des valeurs locatives des locaux commerciaux mais c'est vraiment trop peu. Je ne dis pas qu'il faut faire une grande réforme, je ne crois pas du tout à cela dans les réformes fiscales parce qu'il y a tellement bouleversements qu'on n'y arrive pas. Je ne crois pas non plus aux réformes. Il faut s'inscrire sur la durée, faire des réformes approfondies, en faisant des rapprochements sur cinq ou six ans, ou dix et on y arrive. Mais il y a un vrai travail et je souhaite que Jean-Marc Ayrault y arrive.

Je souhaite aussi qu'on approfondisse la relation entre les collectivités et l'Etat central : cela ne va pas. Cela ne va pas

avec le Gouvernement d'aujourd'hui ni avec celui d'hier, cela ne va pas depuis qu'on a fait la décentralisation de 1983. Elle a été bien faite, elle a été utile mais les relations entre l'Etat et les collectivités n'ont pas suivi. Et, depuis, chacun a fait sa réforme sans l'accompagner des réformes de financement qui étaient nécessaires.

Il faut des contrats et une durée. Vous savez, j'ai une responsabilité d'animer des finances et une qualité que je trouve, comme d'ailleurs dans une politique d'insertion ou beaucoup de politiques, c'est quand on s'inscrit sur la durée : une entreprise a besoin de lisibilité à dix ans, un particulier a besoin de comprendre et une collectivité a besoin de savoir les choses. Les réformes annuelles c'est toujours des bêtises, même si elles sont fondées sur des éléments qui apparaissent plus justes. Mais l'instabilité est condamnable en elle-même. Il faut trouver des réformes justes qui s'appliquent sur la durée. Et donc je souhaite qu'il puisse y avoir ses réformes-là au niveau national.

Voilà mon premier souhait -parce que chacun a des pouvoirs d'influence dans son parti, dans ses instances politiques ou dans d'autres lieux- pour faire qu'on y arrive, ne serait-ce que dans la façon de poser les problèmes.

Le deuxième commentaire que je veux faire c'est sur le local. Je reviendrai après sur la gestion de la Communauté urbaine. Il a été fait allusion à des évolutions de chiffres de la RUL. L'emploi industriel, en effet, diminue et la politique industrielle est une question à laquelle certains se confrontent et qui est très difficile mais il y a des questions qui ont des retombées locales mais qui nécessitent des réformes qui sont au-delà.

Aujourd'hui, une des grandes réformes, c'est tout de même le dispositif de formation et d'éducation. Vous savez, je préside l'Union régionale des missions locales et je vois chaque année dans le Rhône 35 000 jeunes qui arrivent dans une mission locale et qui n'ont pas de boulot. Vous imaginez, s'ils étaient capables de produire, la capacité productive et de croissance que l'on a si on ne gaspillait pas cette force de travail intelligente et disponible. Mais, pour qu'ils puissent le faire, cela suppose que les outils de formation que l'on donne les rendent employables à court terme ou à moyen terme, dans des conditions autres qu'aujourd'hui.

Ce sont des choses qui sont évidemment très importantes. Pour moi, cela a une dimension locale bien sûr et quand on fait des pôles de compétitivité ou on cherche à lier la recherche, l'université et le développement industriel, on est sur des réponses qui créent des choses en matière de développement qui sont absolument décisives et qu'il convient d'amplifier et qui amènent à poser la question autrement que : "Est-ce qu'on va augmenter les impôts l'année prochaine ou dans deux ans ? Est-ce que vous vous engagez à ne pas augmenter les impôts ?", etc.

J'aime bien ces questions mais, en fait, elles portent sur une partie des choses qui est quasiment secondaire car, si on est capable d'être attractif, d'attirer des populations qui viennent habiter, de construire des logements, les valeurs locatives de ces logements, ce que vont contribuer les gens, les entreprises qui créent, qui investissent, elles paient de la taxe foncière et donc il faut qu'on ait une stratégie de développement de notre territoire qui nous donnera un volume, qui augmentera nos recettes et qui nous permettra de faire des choses, non pas en augmentant les impôts mais en créant de la richesse et cela c'est un deal qui est évidemment difficile mais il convient de tout mettre en œuvre là et en pensant à toutes les activités qui existent. On vient de le voir avec la Fête des lumières ou d'autres, il y a des activités culturelles qui sont créatrices de valeur comme le sont les

politiques industrielles. Donc je ne veux pas limiter mon propos à des politiques industrielles, c'est une façon trop restrictive de voir les choses.

Troisièmement, sur la Communauté urbaine, on a parlé de marge de manœuvre, on a parlé de choses comme cela, beaucoup ont parlé de la Métropole. On a beaucoup de collaborateurs dans une organisation qui existe, on vient de loin. Je pense qu'il faut bouleverser et réformer progressivement avec nos collaborateurs pour assurer différemment, mieux et d'une façon plus économique le service public, que les marges d'amélioration existent chez nous comme ailleurs.

Pendant vingt ans, puisqu'il y a vingt ans que je partage -et que j'ai partagé avec Henri Jourdana de 1955 à 2001- la gestion de cette affaire, j'ai entendu suffisamment de choses pour savoir, dans le choix qualitatif que l'on fait dans les investissements, dans les critères que l'on fait, dans la sélectivité qu'il y a -et vous n'imaginez pas !-, je pense qu'on peut progresser beaucoup et qu'il ne faut pas craindre cela et c'est l'approche que j'essaie de conduire.

Excusez-moi de ce côté moral mais, contrairement à ce que vous imaginez, la gestion n'est pas une technique extérieure, c'est un outil politique de premier ordre et qui est marqué par son histoire, par la morale. Celui qui a créé les outils de gestion les plus performants c'est Luca Pacioli ; il a permis de développer la compétition de Venise au Grand Siècle et Daniel Defoe en Angleterre qui, en dehors d'être l'auteur de *Robinson Crusoé*, a écrit des traités de gestion marqués par la religion mais qui ont surtout permis d'accompagner le développement industriel de la Grande Bretagne.

Ces questions-là, il ne faut pas croire qu'il s'agit d'un coup d'une technique qui serait neutre et à côté c'est au contraire des outils qu'il faut s'approprier et qui permettent d'accompagner les politiques. Si j'ai pu convaincre quelques-uns qu'il ne s'agit pas d'une question technique et abstraite mais au contraire des outils qui permettent, pour faire de la politique, de mieux évaluer et je crois qu'on pourra continuer dans cette agglomération en économisant et en réussissant cette Métropole qui dépend des services.

Les services ont une capacité de travail et d'imagination qu'on n'utilise pas suffisamment. Quelques-uns viennent de faire des observations sur la remise des documents budgétaires. Pour quelques cadres, j'avais de l'attachement. J'ai vite tendance à avoir des relations humaines qui dépassent les simples relations professionnelles, parce que ce sont des relations avec les gens, les élus et c'est ainsi qu'on fait la transformation sociale. Lorsque des nouveaux cadres arrivent et qu'ils succèdent à d'autres, ils n'ont pas la même connaissance et expérience, la même production de documents, il faut leur laisser le temps de l'expérimentation et ils ont évidemment du potentiel. Sachez que les services comprennent l'information qu'il faut donner pour accompagner les élus et, en même temps, il faut que les élus comprennent qu'il faut garder leur place d'élu politique ; on a des responsabilités différentes, c'est ce qui fait le charme.

Cette Métropole est à faire, un gros travail doit être accompli. Certains disent : "On ne sait rien !", "Oui, on sait..." Certains ont parlé de Michel Mercier et de la rente qui serait versée, vous vous trompez ! Non pas que Michel Mercier ait dit des choses fausses mais je peux vous dire que la philosophie retenue est assez simple à comprendre : elle est de dire que le partage des charges et des produits est compliqué. On va se mettre d'accord pour qu'il n'y ait pas de gagnant et pas de perdant entre nous ; on va mesurer l'épargne nette de chacun et verser une somme

qui correspondra à la différence de l'épargne nette qu'il y a entre les deux afin que chacun ait le même taux d'épargne nette donc un même équilibre. C'est la même chose lorsqu'on a partagé la taxe professionnelle unique et que l'on a échangé avec la taxe d'habitation : on a versé une soulte à ceux qui avaient plus de taxe d'habitation que de taxe professionnelle et il y a eu un versement compensatoire. Ce sera la même chose, la finalité sera équitable. L'idée d'avoir la même marge pour chacun est assez simple. Là encore, je crois qu'il faut chercher de l'équité.

Mais la gestion, soyez-en sûrs, c'est de l'audace et de la prudence et si l'on sait conjuguer ces deux qualités-là, ces deux objectifs-là, on est capable de faire de la création de solidarité, d'égalité, de justice et de valeur.

Je voudrais terminer en disant que les compliments qui m'ont été adressés me touchent parce c'est comme cela, j'y suis sensible. Je vous en remercie chaleureusement. Moi, j'ai eu plaisir à travailler avec beaucoup d'entre vous.

Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, moi, je veux remercier Jacky Darne comme je l'ai fait tout à l'heure pour Michel Reppelin.

L'un et l'autre ont leur conviction politique mais ce sont des personnalités qui n'ont jamais réduit la politique à sa simple dimension politicienne, ce qu'elle est trop souvent aujourd'hui. Ils sont venus dans cette assemblée avec leurs convictions mais aussi avec une volonté commune de servir l'intérêt général. J'espère que, dans le prochain mandat, beaucoup viendront avec la même conviction.

En tout cas, je crois qu'ils peuvent être fiers l'un et l'autre, de l'œuvre accomplie entre 2001 et 2013 et, en particulier pour Jacky Darne de l'œuvre accomplie entre 2008 et 2013. Vous voyez, mes chers collègues, la crise a débuté en 2008, c'est-à-dire que nous avons vécu avec la crise économique et financière et pourtant, mes chers collègues, le visiteur étranger qui arriverait à Lyon, qui débarquerait à Saint-Exupéry et qui visiterait la ville et à qui on dirait "Vous êtes dans un pays en grande crise économique", je ne suis pas sûr qu'il le croirait ! Parce qu'il regarderait autour de lui, il regarderait dans les rues et il apprendrait quand il interrogerait qu'ici et là, de grandes entreprises bâtissent de nouveaux sièges. Il verrait se développer les grands projets urbanistiques, il verrait se développer la Confluence, le Carré de Soie, Gerland, La Part-Dieu et il interrogerait. On lui dirait : "Voilà il y a encore dix ans, ici, c'était des friches et voilà comment aujourd'hui se développent ces quartiers". Il interrogerait évidemment les acteurs économiques qui lui diraient quelle confiance existe aujourd'hui dans cette ville, parce qu'ils savent qu'elle est gérée avec prudence, avec rigueur, avec en même temps la volonté du développement.

Mes chers collègues, quand je vais, par exemple, à la Fédération des bâtiments et des travaux publics, ils ne me demandent pas si je vais augmenter les impôts, ils me disent : "Monsieur Collomb, il y aura quels investissements pour les cinq prochaines années ?" et "On a peur qu'il y ait des équipes nouvelles qui tout d'un coup asphyxient la machine" ; à ce moment-là, le chômage gagnerait l'ensemble de l'agglomération.

Mes chers collègues, lorsque je regarde les chiffres de cette année, les derniers chiffres de notre agglomération, nous avons,

par exemple, livré 210 000 mètres carrés de bureaux placés -pas construits, placés, c'est-à-dire dans lesquels des activités ont pris place !-, c'est-à-dire sur cette année, année difficile, plus que dans la moyenne des dix dernières années ! C'est cela la réalité de l'agglomération lyonnaise.

Alors, évidemment, on peut distordre cette réalité, en citant les chiffres de la RUL mais, mes chers collègues, la RUL c'est Lyon mais c'est aussi des régions qui ont un peu plus de difficultés : Saint Etienne, l'ensemble des Rives du Gier. Et donc tout ce qu'aujourd'hui nous sommes en train d'attirer dans notre dynamique avec le Pôle métropolitain parce que si, effectivement, un certain nombre de Communes sont venues dans le Pôle métropolitain, si d'autres aujourd'hui veulent venir -et j'entends les appels de villes comme Roanne, comme Bourg en Bresse qui veulent nous rejoindre-, ils savent bien que c'est dans l'agglomération lyonnaise qu'il y a une dynamique profonde et que c'est autour d'elle qu'il faut se réunir.

Mes chers collègues, nous allons passer effectivement à la création de la Métropole. Jacky Darne en a assez bien parlé sur les aspects financiers. Pourquoi ne pouvons-nous pas, aujourd'hui, aller plus loin ? Tout simplement parce qu'il faut d'abord attendre que la loi soit votée. Comme vous le savez, elle va l'être début janvier puisque la commission mixte paritaire est demain ou après-demain. Je pense que nous arriverons à un accord puisque beaucoup de groupes se sont prononcés favorablement à cette loi. Pour ce qui concerne la Métropole de Lyon, c'était la totalité des groupes sauf un au Sénat et donc une adhésion relativement large et il n'y avait pas les aspects critiques qu'a développés tout à l'heure par monsieur Dumas.

Alors, comment allons-nous procéder ?

Nous allons d'abord estimer les dépenses. Le Département nous a donné un certain nombre d'états. Nous sommes aujourd'hui en train d'auditer l'ensemble de ces dépenses de manière à ce que l'on se mette d'accord sur les chiffres. Le Directeur général des services a rendez-vous après-demain avec la Présidente de la Chambre régionale des comptes qui est chargée de veiller à ce que les opérations se fassent dans l'équilibre que décrivait tout à l'heure Jacky Darne.

Pour ce qui concerne les recettes, c'est un peu plus complexe parce qu'il faut que les services fiscaux, au niveau du ministère des finances, puissent territorialiser de manière exacte l'ensemble des implantations, des activités et donc des recettes qui sont celles de la future Métropole et qui sont celles du Département.

Voilà, mes chers collègues, c'est ce que nous sommes en train de faire. C'est évidemment un pas en avant considérable dans un contexte qui, comme le disait Jacky Darne, va rester relativement difficile dans les années prochaines.

Il n'y a qu'une seule façon de continuer à la fois à investir, à développer les services publics et à ne pas augmenter trop les impôts, c'est de mutualiser et c'est cette mutualisation que nous sommes en train de faire avec la Métropole. C'est parce que beaucoup, à l'Assemblée nationale et au Sénat, ont vu quelle était la dynamique qui avait été induite par le lancement de la Métropole de Lyon que, petit à petit, du côté de Marseille et du côté de l'Île de France et du côté d'un certain nombre de grandes villes, on a souhaité suivre l'exemple lyonnais. Alors, mes chers collègues, nous allons poursuivre sur notre chemin.

Merci.

N° 2013-4313 - finances, institutions et ressources - Règlement budgétaire et financier de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4313. Monsieur Corazzol étant absent, je vais donner l'avis de la commission qui a été favorable.

J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, juste deux demandes, qui ont été mises par écrit par le groupe écologiste et qui vous ont été transmises par courrier.

Le premier point est que, dans un petit paragraphe mais qui est important pour des porteurs associatifs qui relèvent aussi de l'économie sociale et solidaire, il est indiqué qu'il n'existe pas de définition de la subvention. Or, il existe une définition de la subvention, qui a été adoptée au Sénat dans le cadre de la loi dite "Hamon". Donc nous souhaiterions que cette définition soit intégrée, une fois que la loi sera votée à l'Assemblée nationale.

Deuxième point, toujours concernant l'accompagnement financier, notre institution a régulièrement des structures petites, qui comprennent de nombreux bénévoles et très peu de salariés, qui ont besoin de trésorerie. Nous souhaiterions qu'un acompte soit possible pour les subventions de moins de 5 000 €. J'imagine que ce n'est pas intégrable tout de suite maintenant dans le règlement financier mais, étant donné que nous allons rapidement travailler le règlement financier de la Métropole, nous souhaiterions que ceci aussi soit intégré.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, j'ai bien entendu votre remarque.

Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Conseiller CORAZZOL absent.

N° 2013-4305 - déplacements et voirie - Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison A 89/A 6 et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme - Avis de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4305. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. C'est une délibération concernant l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison A 89/A 6. Avis favorable de la commission à un avis défavorable, en fait.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet de liaison autoroutière entre l'A 89 et l'A 6 qui est décrit dans ce projet de délibération constitue la plus parfaite illustration de l'absence de stratégie nationale

en matière d'aménagement du territoire, et singulièrement dans le domaine des infrastructures de communications. Il n'y a plus ni la vision globale ni la volonté politique que l'on a connues dans les années 1960 et 1970 lorsque la délégation de l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) avait un poids. Désormais, l'impression dominante est que les investissements autoroutiers se font en fonction d'opportunités locales ou financières, sans tenir compte du contexte.

Le projet qui nous occupe aujourd'hui est caractéristique de cet état de fait : on relie deux voiries existantes en tirant un trait sur une carte sans se soucier de limiter les flux internationaux et nationaux au cœur de l'agglomération lyonnaise et, au-delà, en ignorant superbement la saturation programmée de l'axe rhodanien.

Tous les projets alternatifs à la vallée du Rhône ont été abandonnés les uns après les autres, au grand dam des élus locaux et des décideurs économiques, le plus souvent pour des raisons environnementales ; je cite l'A 51, l'A 48, la diagonale Châlon - Saint-Etienne et l'aménagement de la RN 88 entre Toulouse et Lyon.

Avec le projet qui nous est soumis aujourd'hui, on franchit un cap supplémentaire : on ne se contente pas d'abandonner des projets, on réalise une opération qui aggrave la situation existante.

Dans ces conditions, monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe votera la proposition de l'exécutif qui consiste à émettre un avis défavorable sur ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la Conseillère RABATEL : Il y a eu unanimité lors de la commission déplacements et voirie pour émettre un avis non seulement défavorable mais même très défavorable au projet de liaison A 89/A 6, jugé trop proche de notre agglomération et ne respectant pas les orientations de nos différents documents de planification. Le groupe GAEC s'associe à cet avis très défavorable.

Dans sa délibération très argumentée, les mots utilisés par le Grand Lyon analysant le projet sont inquiétants. Je cite : "contra-dictoire, sommaire, imprécis, étonnant, difficilement compatible, aggravant". La situation actuelle n'est pas compréhensible.

Si la raison est que le tracé proposé est moins cher car plus court, il faut le dire clairement et calculer le coût réel de son impact direct et indirect pour l'agglomération. Nous doutons alors du coût réellement moindre de ce mauvais tracé, spécialement en termes de développement durable. Si la raison en est une réaction de style NIMBY d'un territoire contre un autre, il faut le dire aussi.

Mais une chose est sûre, c'est qu'il faut raisonner en termes d'intérêt général et les analyses du Grand Lyon montrent clairement que le tracé sud proposé est profondément négatif pour notre conception de l'aménagement du territoire et pour la vie des 1 300 000 habitants de l'agglomération.

Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne, en accord avec les autres élus de l'agglomération, souhaite que cette unanimité soit entendue par l'Etat et par son représentant régional et que le projet actuel soit revu sur la base de l'expérience, les élus connaissant parfaitement leur territoire, de la pratique quotidienne des habitants et des études complétées

par les analyses suggérées par la délibération du Grand Lyon ; en un mot sur la base de l'intérêt public.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Centristes et démocrate pour le Grand Lyon.

M. le Vice-Président DESSEIGNE : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, vous le savez, ce dossier de l'A 89/A 6 est sensible et nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur celui-ci.

Manifestement, comme la pédagogie est l'art de la répétition, nous allons recommencer ce soir, ainsi que le fait d'ailleurs très bien le Grand Lyon dans l'avis qui nous est soumis. Et nous allons le faire à deux voix, avec mon collègue Max Vincent qui interviendra après moi.

Dans ce dossier, on ne peut que reconnaître la constance de l'Etat dans ses erreurs d'appréciation sur les infrastructures routières dans notre agglomération. Le dossier qui nous est présenté est à peu de choses près le même que celui qui avait fait l'objet d'une enquête en 2007, laquelle s'est soldée par un avis défavorable du commissaire-enquêteur et un avis négatif du Conseil d'Etat en 2009. Seule l'A 466 a pu se concrétiser.

En 2001, pourtant, la commission d'enquête conditionnait la mise en service de l'A 89 à son raccordement à l'A 6. Force est de constater aujourd'hui qu'en maintenant un mauvais projet de liaison, l'Etat nous amène au point de blocage.

Je rappelle ici que l'A 89 vise à relier le Bordelais au Lyonnais et doit s'inscrire dans la volonté de créer un axe Bordeaux-Genève. Elle dessert bien sûr la Loire et donc permet à de nombreuses personnes de travailler dans notre agglomération tout en habitant à l'extérieur. L'A 6, quant à elle, relie Paris à Lyon et est suivie de l'A 7 pour aller dans le sud de la France. Il y a donc évidemment une logique à relier ces deux autoroutes.

Je rappelle les objectifs affichés du projet de liaison : assurer une continuité autoroutière et améliorer la structuration des flux de transit et d'échanges sur les grands axes du réseau routier national. A l'évidence, ces objectifs ne sont pas atteints par le programme actuel de liaison. Pire, ce projet ne fait que dégrader la situation.

La finalité d'une telle infrastructure c'est bien d'améliorer la desserte des territoires et d'accélérer les déplacements. Or, ici, les usagers vont perdre en entrant dans l'agglomération tout le temps qu'ils auront gagné avant. Et les habitants de l'agglomération vont aussi perdre du temps puisque toutes les circulations seront mélangées sur les mêmes voies.

Ce projet est en outre en contradiction avec nos objectifs d'organisation des infrastructures routières dans l'agglomération. Or, le dossier d'enquête publique n'est pas correct. Il faudrait tout de même que l'Etat présente des projets en cohérence avec les documents d'orientation qu'il pilote lui-même !

Ce projet ne contribuera en rien aux objectifs du Grand Lyon en matière de lutte contre la pollution atmosphérique : les bouchons ne diminueront pas ; au contraire, des voiries qui n'étaient pas encombrées seront désormais bouchées et on ne pourra correctement réaliser un certain nombre de déplacements au sein de notre agglomération dans des conditions satisfaisantes.

Ce projet est contraire à la DTA mais aussi au SCOT et au PDU, bref, contraire à tous les documents opposables. La position adoptée par l'Etat n'a pas de sens et, selon une expression consacrée, de l'incertitude du sens naît la certitude du non-sens.

J'ajoute qu'il va favoriser l'étalement urbain alors que c'est précisément ce que nous essayons d'éviter dans notre agglomération, comme partout ailleurs en France.

Je ne vois donc pas pourquoi on devrait mettre nos documents d'urbanisme en compatibilité avec un projet aussi clairement en décalage avec l'ensemble de nos actions.

Ce dossier d'enquête est un plaidoyer en faveur d'une solution mal étayée, refusée par tous les élus locaux et les habitants, qui ne répond à aucun des objectifs annoncés. Les variantes possibles du tracé ne sont pas prises en compte ou que de manière très marginale.

Alors, puisque l'Etat s'obstine, je pense que nous n'avons pas d'autre solution que de nous obstiner nous aussi. C'est donc - comme je l'ai indiqué en commission déplacements et voirie - un avis très défavorable que nous devons donner dans le cadre de cette enquête.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous avons ensuite...

M. le Conseiller VINCENT : Je vais poursuivre, monsieur le Président, c'est une intervention à deux voix.

M. LE PRESIDENT : D'accord, allons-y !

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, je voudrais simplement vous rappeler Jacky Darne avait inscrit que tout à l'heure sur le panneau : "On ne peut se résoudre à l'impuissance politique".

Alors, je voudrais tout de même poser la question de fond, monsieur le Président ; la question de fond est la suivante : est-ce que ce sont les administrations centrales, relayées par le Préfet de Région, qui commandent ? Est-ce que ce sont les élus qui donnent des avis et qui ne sont aujourd'hui pas écoutés depuis plus de trente ans ? Parce que ce dossier existe depuis plus de trente ans, avec des fuseaux, de nombreuses réunions, nous sommes allés au ministère plusieurs fois. On a véritablement l'impression que l'administration centrale est un véritable rouleau compresseur, que les Ministres passent et que l'administration est toujours là. Sur ce projet qui est le plus mauvais projet qui soit, avec mes collègues de Dardilly, La Tour de Salvagny, Lissieu, on s'est battu et on se bat encore. J'espère, monsieur le Président, vous qui êtes tout de même bien implanté auprès du Gouvernement, vous avez tout de même des appuis...

M. LE PRESIDENT : Ça va, ça vient...

M. le Conseiller VINCENT : Ça va, ça vient... Mais écoutez, sincèrement, monsieur le Président, je n'arrive pas à comprendre comment le Ministre des transports, monsieur Cuvillier, a pu laisser le champ libre au Préfet de Région pour nous présenter un dossier mis à l'enquête publique, dossier qui avait été mis à l'enquête publique en 2008 avec une commission d'enquête qui a donné un avis extrêmement défavorable.

Aujourd'hui, on nous ressert la soupe -si vous me permettez l'expression-, avec quelques nuances près puisque, finalement, on va encore porter atteinte à tous les périmètres des espaces naturels du Grand Lyon, tout ce qui est en ZNIEFF, tout ce que

nous allons mettre en PENAP, en périmètre d'espace naturel à protéger. Et là, ne voilà-t-il pas que l'on nous fait encore passer une infrastructure !

Alors, monsieur le Président, qui commande dans ce pays ? Est-ce que ce sont les hauts fonctionnaires ou est-ce que ce sont les élus ? Pour ma part, depuis plus de trente ans, je constate que véritablement on a une forteresse de l'administration centrale et que nous sommes impuissants devant cette forteresse !

Alors j'espère, monsieur le Président de la Communauté urbaine, que vous aurez tout de même l'audace -l'audace, je le dis bien- de faire fléchir cette administration et que vous imposerez tout de même l'avis des élus pour que tous les élus soient derrière vous et que ce mauvais projet -je le dis bien, ce mauvais projet- ne soit pas mis en œuvre !

Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci Max. Et donc pour donner de la force au futur Président de la Métropole et pour montrer au Gouvernement ce qu'il faut faire, il faudra le doter -mais c'est ce que vous allez faire, cher Max-, d'une large majorité. Merci.

Je donne la parole maintenant au groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller SCHUK : Monsieur le Président, pour Synergies-Avenir, une intervention à deux mains, j'interviendrai d'abord et ensuite ma collègue Vice-Présidente, Michèle Vullien, poursuivra. Après Max, ce sera difficile mais je vais essayer d'entrer un peu plus dans le détail. Je voudrais vous rappeler que, dès les années 80, l'Etat a décidé la réalisation d'une liaison transversale Bordeaux-Genève pour désenclaver les façades est et ouest de l'Europe ; ainsi naissait l'autoroute A 89 qui est venue s'échouer aux portes de La Tour de Salvagny -parce qu'on en est là aujourd'hui-.

Il ne vous a pas échappé également que la construction et l'exploitation du tronçon Balbigny-La Tour de Salvagny sont assurées par ASF Vinci, en contrepartie d'un relèvement des tarifs de péage sur le reste du réseau qui lui est déjà concédé, soit un peu plus de 2 633 kilomètres, un adossement que nous avons rejeté mais qui fut accepté ; pour nous, ce fut peine perdue !

Ce projet A 89 nous mobilise depuis plusieurs années, pour ne pas dire des décennies. Et de rappeler qu'en 1999, Jean-Claude Gayssot, Ministre de l'équipement, des transports et du logement, avait annoncé l'abandon de la procédure de déclaration d'utilité publique de l'A 89 entre Lyon et Balbigny, le ministère expliquant, à l'époque, que ce projet "se heurtait à de très sérieuses difficultés environnementales dans sa partie est entre Châtillon et Anse", c'est-à-dire la plaine des Chères.

M. LE PRÉSIDENT : En tout cas, il y avait de vives protestations à l'époque, je m'en souviens ! Erreur fatale d'avoir annulé ce projet !

M. le Conseiller SCHUK : Moi aussi ! Monsieur le Président, j'ai contesté parce qu'effectivement, c'était une erreur fatale ! Des solutions alternatives pour assurer les fonctions de l'A 89 et tout particulièrement le désenclavement du bassin de Roanne étaient à l'étude. L'aménagement à deux fois deux voies de la RN 82 entre Roanne et Balbigny faisait partie des priorités de l'Etat pour le prochain contrat de plan. Mais cela, c'était avant !

Nous avons alors milité pour un barreau A 89/A 46 plus au nord longeant la voie ferrée -ce que vous soulignez- et réduisant de façon significative les conséquences sur les emprises foncières agricoles en préservant les secteurs urbanisés ! Ce projet, à l'époque, a été refusé par madame Voynet qui était alors Ministre !

Aujourd'hui, les conséquences sont que c'est la plaine des Chères qui en paie le prix fort par cette césure A 6/A 46 nord, aujourd'hui en construction dans cette belle plaine agricole théoriquement protégée par un plan d'intérêt général ; pour nous, c'était une forme de sanctuaire de la diversité.

Le projet de délibération qui nous est soumis ce soir est sans doute très opaque et compliqué pour certains d'entre vous mais pour nous, Maires de La Tour de Salvagny, Limonest, Dardilly, Lissieu, Tassin la Demi Lune, Charbonnières les Bains et Ecully, cette délibération résume assez bien nos préoccupations de proximité et notre refus de cette jonction A 89/A 6 dite "liaison directe".

Nous militons depuis plusieurs années avec les associations et les populations pour une liaison plus au nord qui permettrait un accompagnement des flux vers l'A 46. Or, la solution qui nous est proposée est un bricolage pour gérer les flux routiers aux portes de La Tour de Salvagny, générateur d'atteintes à l'environnement de ce beau territoire -cela a été évoqué-, passant en site urbanisé et contraint, soustrayant à l'agriculture des terres fruitières de grande qualité, des serres à Dardilly, scalpant une partie de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) du Bois d'Ars qui est mitoyenne à Lissieu-Limonest et rajoutant plus encore de circulation aux portes du tronçon est-ouest (TEO), du Valvert et du tunnel de Fourvière.

Les hypothèses de trafic qui nous ont été transmises par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ne sont pas sincères car ce trafic est supposé constant. Or, ce projet, qui créera un appel d'air comme toute nouvelle infrastructure autoroutière, comme nous le constatons déjà avec l'arrivée de l'A 89, induira fatalement un développement de l'étalement urbain tout au long du tracé A 89.

L'étalement urbain est un facteur de dépendance à l'automobile et de multi-équipements : le taux de motorisation est d'autant plus élevé qu'on s'éloigne du centre-ville. Mais de Roanne aux Portes de Lyon, ce secteur échappe à nos outils de planification. Nous subissons déjà cette expansion qui ne pourra que s'aggraver avec ce projet. Et j'en témoigne par cet élan de construction et de lotissements dans la vallée de l'Azergues où les vannes des plans locaux d'urbanisme sont ouvertes, offrant mitage et expansion urbaine. Hier, les vignes qu'il fallait protéger deviennent aujourd'hui des zones d'habitat ; pas moins de 3 000 hectares de vignes ont été arrachés sur le Beaujolais et ce n'est sans doute pas fini.

Nos populations sont mobilisées. A ce jour, pas moins de 1 500 pétitions ont été déjà été remises au commissaire-enquêteur et nous avons jusqu'au 20 décembre 2013 pour affirmer notre opposition. Dans les mairies, les citoyens viennent transcrire leur mécontentement et rappeler que ce projet a fait l'objet d'un avis défavorable -comme cela a été souligné- des commissaires-enquêteurs en 2008, puis d'un avis négatif du Conseil d'Etat en 2009. La question, à nouveau, c'est : où est la démocratie ?

Aujourd'hui, les chiffres de coordination et de régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise (CORALY) sont éloquentes : 130 000 véhicules par jour sur l'A 6 ; à la porte du Valvert, c'est l'asphyxie quotidienne ! N'oublions pas la transhumance des touristes des pays de l'Europe du nord qui vont vers l'Europe du sud !

Après 2017, ce sera aux élus du Grand Lyon qu'il appartiendra de trouver des solutions pour faire face à cette congestion routière qui percolera de La tour de Salvagny à Charbonnières les Bains, de Limonest à Champagne au Mont d'Or, de Lissieu à Dardilly, sans oublier bien sûr les communes de Tassin la Demi Lune, Charbonnières les Bains, Lyon 9°, rendant inaccessibles les pôles universitaires d'Ecully, les pôles de santé de la Sauvegarde et du Valvert. Les milliers de salariés de Techlid passeront leurs trente-cinq heures dans les bouchons ; mais c'est déjà le cas !

Avant de conclure, monsieur le Président, je voudrais vous alerter sur le rôle de l'élu, du Conseiller communautaire, que vous êtes et que nous sommes.

Cette enquête publique est un moment privilégié que nous offre notre démocratie pour nous exprimer sur le dossier A 89. Ne rendons pas les cahiers de la concertation vierges, comme ce fut le cas très récemment sur l'enquête publique de la phase 2 de Confluence ! Nous avons effectivement le même commissaire-enquêteur. Sur Confluence, rien ! Un seul avis : celui du commissaire-enquêteur ! Et pourtant, j'ai déjà eu l'occasion à maintes reprises d'observer ici, sur ce dossier Confluence, des joutes oratoires portant l'empreinte des "tontons flingueurs". L'A 89 nous concerne tous. Je vous invite à exprimer votre désaccord. Ecrivez-nous en mairie, nous consignerons vos observations, votre opposition dans les registres de concertation.

En tout cas, pour le groupe Synergies-Avenir, l'avis est très défavorable.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, vous comprendrez que sur la Confluence, je n'ai pas signé le registre pour exprimer quelques critiques que ce soit.

Nous passons maintenant au groupe Ensemble pour le Grand Lyon. Non, pardon ! Madame Vullien.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : C'était à deux voix donc ! Monsieur le Président, chers collègues, camarades et compagnons, si personne ne conteste la nécessité d'une liaison Bordeaux-Genève -c'est pour recentrer l'intérêt-, même si le calibrage semble surdimensionné, force est de constater que l'arrivée sur notre agglomération lyonnaise a été particulièrement mal pensée. Cela a été dit mais cela vaut le coup de le redire.

Il est intéressant de rappeler que, lors de la déclaration d'utilité publique Balbigny-La Tour de Salvagny, j'avais souhaité participer aux réunions puisque l'infrastructure atterrissait dans le vide, à deux pas de ma commune, Dardilly -une fin de non recevoir m'avait été opposée par le Préfet de l'époque, au motif que je n'étais pas concernée-, des villes mal gérées, poussées par un Président de Conseil général de la Loire, Ministre de surcroît, n'osant pas aller jusqu'au raccordement avec une grande voirie de peur de mettre en lumière, à ce moment-là, le dysfonctionnement inéluctable.

Avec les collègues du secteur -et cela a été dit et redit-, nous avons alerté depuis une quinzaine d'années les services de l'Etat et des différentes collectivités (le Conseil général du Rhône, le Grand Lyon, le SEPAL, le SYTRAL), faisant observer le nombre de documents réglementaires mis à mal, depuis la DTA, le SCOT, le PDU, sans parler du Grenelle de l'environnement, le plan climat, le plan de protection de l'atmosphère ; que dire de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) malmenée, de la faune et de la flore, des activités

agricoles périurbaines censées être protégées par les PENAP. On en est là ! Que dire des habitants qui, eux, ne sont protégés par rien du tout et des entreprises en péril sans qu'aucun point positif ne puisse être invoqué. A noter l'air gêné des différents Ministres ou grands commis de l'Etat que nous avons rencontrés en compagnie de plusieurs Députés que je tiens à remercier, notamment messieurs Cochet et Verchère.

A l'occasion des rencontres inter-SCOT, je suis allée honnêtement écouter les collègues des secteurs de Roanne et de Tarare : ils attendent de cette infrastructure une revitalisation de leur territoire sous l'angle économique, avec des entreprises s'installant dans leur secteur et un mouvement inverse des flux de salariés venant dans leur commune, dans l'esprit des SCOT et de la multipolarité. En aucun cas ils ne souhaitent devenir des communes-dortoirs, avec des migrants journaliers allant s'empiler à la Porte de Lyon, allongeant encore plus les interminables files qui saturent déjà le tunnel sous Fourvière devenu une passoire à camions. Malheureusement, c'est ce qui se passe et se passera encore plus si l'Etat s'obstine à concentrer en un seul point formant entonnoir l'ensemble des flux, dont plus d'un tiers ne va pas sur Lyon. L'augmentation de la capacité des pénétrantes est pourtant interdite par le PDU qui, je le rappelle, est un document opposable.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'un des rédacteurs de l'avis de l'autorité gouvernementale qui a émis un avis très circonspect, avec beaucoup de points d'interrogation et qui ne m'a pas caché que ce dossier avait été étonnamment géré ! Je vous invite à lire cet avis qui vous éclairera, il est accessible par Internet.

Avec mon équipe, nous avons consulté un spécialiste du laboratoire d'économie des transports -nous avons la chance qu'il soit sur Lyon-, qui nous a techniquement confirmé ce que nous redoutions. : si le projet soumis à DUP se réalise, les automobilistes lassés d'attendre dans les embouteillages encore plus importants qu'actuellement iront se déverser sur les voiries non calibrées des communes de Limonest, La Tour de Salvagny, Lissieu, Charbonnières les Bains, Tassin la Demi Lune, Dardilly, Ecully et Champagne au Mont d'Or. Il est vain de penser que c'est la seule solution et que nous n'avons plus d'autre choix maintenant que nous sommes mis dans la seringue de l'Etat lui-même. Il en va de la saturation de l'arrivée dans Lyon par Fourvière et TEO, mettant ainsi en grand danger, monsieur le Président, le futur Anneau des sciences.

Les études pour un raccordement plus au nord sur l'A 46 nous ont été promises depuis des années. Cette solution permettrait de dispatcher plus correctement les flux et de les orienter sur leur vraie destination. C'était d'ailleurs le projet initial -et cela a été rappelé- il y a une trentaine d'années, avant que les lobbies de toute nature n'aient gain de cause.

Monsieur le Président, mes chers collègues, que rien d'irréversible ne soit engagé afin d'éviter une véritable thrombose de notre Métropole, décourageant habitants et entreprises de nous choisir ! Non, l'asphyxie n'est pas d'utilité publique ! Développons rapidement les liaisons en transport en commun dans une cohérence avec les différents documents que j'ai eu l'occasion de citer, dans un souci de santé publique, nous serons peut-être moins sujets aux alertes quasi quotidiennes à la pollution !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, une intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller HAVARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, une intervention rapide puisque beaucoup de choses ont été dites.

Fallait-il réaliser la liaison Genève-Bordeaux ? A cette question, bien sûr, la réponse que nous apportons tous c'est oui. Le problème c'est le raccordement à proximité de notre agglomération.

Alors, nous avons eu droit à une première version -je ne l'ai pas ici- du raccordement à proximité de l'agglomération lyonnaise qu'à l'époque, beaucoup d'entre vous avaient dénoncée.

L'Etat a changé de bord et pourtant, dans cette deuxième version, malgré l'avis des élus du territoire concerné et malgré l'avis de la Communauté urbaine, l'Etat que vous représentez ici, monsieur Collomb, puisque vous êtes Sénateur socialiste, prend le même avis. Et, prenant le même avis -je reprends la formule de Max Vincent-, l'Etat s'obstine. Mais, effectivement, je crois que typiquement nous pourrions aller dans la petite polémique et je vais essayer d'en sortir... -si, vous allez voir, cela va être très facile-. On peut se dire : "Mais finalement, effectivement, qui décide ?". Qui décide lorsqu'une immense majorité d'un territoire est contre un projet sur lequel, semble-t-il, l'Etat s'obstine ?

Monsieur le Président et mes chers collègues, je pense qu'il faut que nous donnions un peu de force à cet avis défavorable que nous allons tous voter parce qu'il est absolument nécessaire de rappeler, à un moment donné, que la légitimité démocratique que nous tirons les uns et les autres de l'élection doit primer sur des considérations techniques, financières ou autres.

Donc, contrairement à ce qui a été fait à l'époque, le groupe UMP s'associera à cet avis défavorable pour que vous puissiez, monsieur le Président, aller porter auprès du Ministre, de votre Ministre, le refus unanime des élus locaux de cette solution et nous espérons que vous porterez cela avec succès ou en tout cas nous attendons de voir de quelle façon vous le ferez.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller DAVID : Merci. Le projet actuel se différencie du projet antérieur par l'absence de péage, ce qui est sans doute une bonne chose pour le pouvoir d'achat de l'utilisateur mais qui aurait pour conséquence d'augmenter le trafic en renforçant le caractère d'autoroute pénétrante en cœur d'agglomération et ainsi le risque d'étalement urbain. Ce nouvel élément différenciant accentue donc la non-conformité du projet actuel aux documents opposables, sur lesquels je ne reviens pas et qui ont été cités précédemment.

A la lecture des prévisions avancées dans le dossier d'enquête publique, le trafic évoluerait de manière très significative si ce projet se réalisait : en 2018, il serait trois fois supérieur à ce qu'il est aujourd'hui avec, par exemple, une évolution de 27 000 véhicules par jour aujourd'hui à 63 000 en 2018 sur la RN 7, une évolution de 23 500 véhicules par jour aujourd'hui à 65 700 en 2018 sur la RN 489 et une évolution de 87 000 véhicules par jour aujourd'hui à 120 500 en 2018 sur l'autoroute A 6 au niveau de Limonest/Dardilly.

De plus, avec ce projet, le trafic de transit ne remontera pas au nord pour emprunter le barreau A 466 en cours de chantier entre Les Chères et Quincieux et ainsi s'écarter du cœur de l'agglomération. Au contraire, ce tracé trop au sud favorisera

la remontée du bouchon de Fourvière au niveau de Dardilly/Limonest, encore une conséquence qui avait déjà été pointée dans les conclusions de la commission d'enquête de 2008.

Est-ce bien cela que nous voulons ? Non, mes chers collègues ! Nous ne le voulons ni pour notre agglomération ni pour l'ensemble de ses habitants !

Par ailleurs, le tracé du contournement ouest de Lyon figurant au présent dossier d'enquête publique est différent de celui de 2007 et également différent de celui figurant au dossier de concertation de 2011 ; le tracé du COL proposé aujourd'hui est tout simplement faux. En effet, ainsi que le mentionne la DTA, directive territoriale d'aménagement, le véritable tracé du COL part de l'A 6 au nord, à proximité du barreau A 466, rejoint l'A 47 au sud, à proximité de Givors. Ainsi, le tracé du COL figurant à ce dossier d'enquête publique supprime, volontairement ou non, ce que l'on appelle les barreaux nord et sud. Or, ces éléments sont cruciaux dans la stratégie des déplacements à l'échelle de l'aire métropolitaine pour arrêter de faire converger au cœur de l'agglomération des autoroutes pénétrantes et faire cesser la traversée du trafic de transit dans nos Communes, nos voiries locales, le cœur de notre agglomération. Tout ce trafic de transit passe sans s'arrêter et est une source de nuisances insupportables depuis Perrache jusqu'à l'est lyonnais.

Force est de constater que l'objectif affiché au dossier de créer un véritable axe Bordeaux-Genève sans transiter par le cœur de l'agglomération ne sera pas atteint avec le projet proposé. En revanche, il le serait bien davantage avec un raccordement plus au nord, en liaison directe et continue avec le barreau A 466 évoqué précédemment et dont la mise en service est programmée fin 2015. A ce propos, nous pouvons nous réjouir qu'enfin, des études d'opportunité pour la création de diffuseurs, aux extrémités et à proximité de Quincieux en particulier, soient à l'ordre du jour. C'est une bonne chose pour l'accessibilité de notre agglomération, pour la desserte de nos territoires dans ce secteur, pour l'ensemble du Val de Saône et cela permettra enfin de soulager le pont de Neuville sur Saône.

Ensuite, le projet actuel traite de façon trop rapide le milieu humain et notamment les enjeux relatifs à la circulation pour les riverains, les usagers de l'A 89 et les employés et salariés des zones d'activités. Le dossier pointe les nuisances sonores pour les habitants des secteurs concernés, entre cinq et dix décibels la nuit, ce qui est énorme puisque trois décibels équivalent à un doublement de l'intensité sonore.

Enfin, le projet actuel conduira à la suppression d'habitats naturels -cela a été dit- qui sont essentiels avec des impacts possibles sur de nombreuses espèces protégées et la perte de 19 hectares d'espaces boisés classés en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Pour toutes ces raisons, nous exprimons un avis très défavorable sur le projet de liaison en question, en rappelant que les trois commissaires-enquêteurs sont arrivés à cette même conclusion en 2008. Surtout, le Grand Lyon demande avec force que soit défini un schéma d'ensemble des déplacements routiers qui permette enfin d'écarter les trafics de transit, ceux qui passent par les infrastructures et une tarification à plus large échelle.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, merci de cette unanimité. Vous savez quels sont les dossiers que l'on peut défendre sur l'agglomération, et en particulier celui-ci. Je pense qu'évidemment, c'est une hérésie de faire arriver aussi près de l'agglomération une autoroute Bordeaux-Genève.

D'abord, parce qu'il y a aussi toute la desserte d'un secteur qui va se développer beaucoup, qui est la plaine de l'Ain. Cela veut dire que si, évidemment, les gens qui vont dans la plaine de l'Ain, pour passer d'ouest en est, passent par l'autoroute A 6, puis l'Anneau des sciences, puis le nœud des îles déjà totalement saturés, il est bien évident que cela n'arrangera pas la circulation dans l'agglomération lyonnaise. Il faudra toute notre force réunie.

J'ai regardé qui avait été Ministre des transports depuis monsieur Gayssot et avant monsieur Cuvillier. ; je vais vous en faire la liste : avant monsieur Cuvillier, il y avait monsieur Thierry Mariani qui avait comme Ministre de tutelle -il n'était que Secrétaire d'Etat- madame Kosciusko-Morizet ; avant, il y avait monsieur Dominique Bussereau qui avait comme Ministre de tutelle, dans un premier temps, monsieur Jean-Louis Borloo et, dans un deuxième temps, monsieur Alain Juppé ; il y avait un Lyonnais, monsieur Dominique Perben, qui était, lui, Ministre à part entière ; il y avait monsieur François Goulard qui était Secrétaire d'Etat et avait comme Ministre de tutelle monsieur Gilles de Robien ; il y avait, pour une fois antérieure, monsieur Dominique Bussereau qui avait fait deux passages dans ce ministère et nous en arrivons à Jean-Claude Gayssot.

Donc, mes chers collègues, il va falloir que nous poussions très fort et je suis heureux de cette belle unanimité.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2013-4307 - déplacements et voirie - Fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse (lots 1 et 2) - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4307. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport -a priori moins passionné- qui concerne la fourniture de matériel pour la signalisation lumineuse.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller AUGOYARD : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2013-4308 - déplacements et voirie - Lyon - Bron - Extension de la ligne de tramway T2 vers Eurexpo - Inclusion d'une mission de mise au point d'un carrefour par un organisme certifié Expert ou organisme qualifié agréé (EOQA) - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4308. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission là encore sur l'extension de la ligne de tramway T 2 vers Eurexpo.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. le Conseiller FURNEL : Monsieur le Président et chers collègues, notre groupe est naturellement favorable à cette mission de mise au point du carrefour à l'entrée de la Ville de Bron. C'est bien entendu indispensable pour anticiper les difficultés éventuelles pour ce nœud très important.

Au-delà, je voudrais alerter ce soir sur les difficultés déjà existantes en amont pour la desserte de l'université Lyon 2 sur le campus de Bron. Aux heures de pointe d'arrivée et de sortie des étudiants, on a une situation très difficile où il faut attendre plusieurs rames pour arriver à monter. La question est bien sûr celle de la fréquence qu'il faudrait renforcer pour ces heures de pointe.

Nous savons que le développement des transports en commun est une réelle priorité de ce mandat et du mandat à venir. Mais il faudrait sans doute réfléchir, comme on l'a fait pour les entreprises à travers les plans de déplacements d'entreprises, à un travail sur les plans de déplacements universitaires afin de mieux harmoniser les horaires et les moyens de transports en commun.

Voilà, monsieur le Président et chers collègues, les remarques que nous voulions faire sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, j'en prends bonne note.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2013-4357 - développement économique - Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon - Désignation d'un représentant - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4357. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Cette délibération concerne la désignation d'un représentant au sein de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon.

**Désignation d'un représentant au sein du
Conseil de l'Ecole supérieure du professorat
et de l'éducation de l'académie de Lyon**

(Dossier n° 2013-4357)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Louis Touraine. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut que tout d'abord vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets donc cette candidature aux voix.

Adopté, MM. Augoyard et Broliquer s'étant abstenus.

(M. Jean-Louis Touraine est désigné).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2013-4311 - développement économique - Charly - Mise en place d'un centre de coworking sur la Commune - Soutien au lancement du centre - Attribution d'une subvention à l'association Club Melchior - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4311. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, nous accompagnons dans la phase d'amorçage la mise en place du premier centre de coworking en zone périurbaine, avec l'objectif d'un modèle économique sur fonds privés à court terme. Cette initiative que l'on doit à Claude Vial, Maire de la Commune de Charly et au Club Melchior qui est l'association créée pour le portage de ce projet, vient également alimenter une orientation engagée par la direction de la prospective sur l'émergence de nouvelles formes de travail, aujourd'hui envisageables sous l'effet d'une évolution des pratiques, des aspirations individuelles également mais aussi des possibilités technologiques mais aussi souhaitables pour répondre aux questions de mobilité par la démobilité.

La création de ce centre de coworking à Charly vient compléter, sur l'aire urbaine, une offre en termes de tiers-lieux qui devient conséquente. En effet, nous comptons, sous initiative privée ou soutenue, près d'une dizaine de lieux de ce type avec des fonctionnalités différentes : La Cordée, La Minoterie au cœur de Pixel, L'atelier des médias en sont des exemples à citer.

Ces espaces, qui rassemblent des entrepreneurs, des salariés, des communautés pour travailler dans des lieux bien équipés, sont aussi des lieux d'innovation par la dynamique collaborative qui s'y installe.

Le projet à court terme est de valoriser cette offre territoriale et d'accompagner cette nouvelle façon de travailler et ses pratiques collaboratives. Le Club Melchior va grandement contribuer à cette démarche, notamment par un observatoire sur le télétravail qui verra le jour dans les mois à venir.

Avis favorable de la commission pour cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, ce sera très rapide. C'est un dossier exemplaire qui a trois avantages si on veut jouer sur les déplacements domicile-travail : effectivement, il s'agit de permettre à des habitants de travailler au centre de leur commune et non plus de passer trois quart d'heure dans les bouchons pour venir au centre de Lyon, tout en revitalisant les centres des communes et en permettant des gains financiers pour les entreprises. C'est plutôt un dossier exemplaire, dont beaucoup de Communes pourraient s'inspirer. Nous voterons évidemment ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller VIAL : J'interviens en tant que Maire de la Commune de Charly. Après tous les propos qu'ont tenus les Vice-Présidents, je ne peux être que satisfait de cette orientation qu'on a prise ensemble avec la Ville de Charly, suite à des situations particulières où des gens perdaient plus d'une heure pour se rendre sur leur lieu de travail ou pour en revenir. Donc j'avais quelque chose de prévu mais je pense que ce n'est pas la peine que j'en rajoute puisque tout a été dit, c'est très bien. Je vous remercie beaucoup.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. En tout cas, félicitation à vous parce que c'est vous, en fait, qui avez initié ce projet que le Grand Lyon a ensuite accompagné.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2013-4325 - proximité et environnement - Plan bruit environnement sonore - Diffusion des cartes de bruit au public - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gillet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4325. Monsieur Gillet, vous avez la parole.

M. le Conseiller GILLET, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne la diffusion au public de cartes du bruit routier, ferroviaire, industriel et aéroportuaire. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, j'ai un temps d'intervention pour le groupe Europe Ecologie Les Verts.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, en matière d'environnement sonore, notre agglomération s'est organisée très tôt, depuis 1996, pour observer, sensibiliser et informer pour -je l'espère- agir ensuite.

Dès 2007, sans attendre les amendes de l'Union européenne qui ne sauraient tarder et avec le concours de l'observatoire de l'environnement sonore Acoucuté -que je préside-, le Grand Lyon a publié des cartographies du bruit.

Ces cartographies, remises à jour et désormais publiées, sont bien des outils au service d'un projet politique qui visent à améliorer la qualité de vie physique des habitant(e)s : elles donnent une base de travail pour la révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement, l'année prochaine, ainsi que d'autres actions traitant du bruit et de la qualité de l'air. En effet, cette saison d'ailleurs, une plate-forme régionale air-bruit est en cours de réalisation ; elle permettra d'identifier les points noirs environnementaux et donc d'organiser l'action des différentes collectivités.

Ces cartes permettent d'identifier et d'amorcer le traitement de 600 logements points noirs du bruit sur le réseau routier du Grand Lyon en 2014, ceci en coordination avec le volet habitat du plan climat avec une participation de 80 % de notre collectivité pour faire ces travaux dans les logements.

Ces cartes renforcent le recours à du mobilier urbain souvent associé à du végétal, atténuant le bruit.

Ces cartes alimenteront les réflexions dans le cadre de la révision générale du PLU-H pour l'accès de chacun(e) à une zone de

calme. Il est essentiel de préserver ces mètres carrés à haute valeur pour un milieu urbain vivable. Cette approche de zone de calme n'est pas une énième définition d'un type d'espace public coloré en vert pour faire plaisir à quelques penseurs, ce n'est pas non plus un énième pansage sur un espace urbain contraint, que certains souhaitent en constant développement mais bien une approche globale, croisant les enjeux de santé et d'environnement au sens large du terme en cohérence avec d'autres objectifs que les écologistes et bien d'autres portent pour de l'urbain équilibré et à vivre, à savoir trois points -et j'en terminerai par là- :

- "la ville 30" où l'espace public est dédié et réellement adapté aux vélos, poussettes et autres modes doux ;

- la coopération ville-campagne avec le maintien de toutes les terres agricoles, quelles soient à l'est ou à l'ouest de notre territoire métropolitain, et donc une maîtrise volontaire et précise du foncier ;

- une ville productive d'énergie et de ressources alimentaires, ce qui implique le respect et l'amplification de notre plan climat, avec une volonté forte d'accompagner la transition post-carbone.

Nous voterons avec plaisir ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, c'est une bonne habitude à prendre.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GILLET.

N° 2013-4327 - proximité et environnement - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Etude de faisabilité technique d'une solution recyclable pour le conditionnement de produits transformés à base de fruits, concours de jus de fruits et nectars - Attribution de subventions à l'Association départementale de développement de l'emploi en agriculture et rural (ADDEAR) du Rhône, la SARL Dumas Fruits, à l'association Fruits Rhône et Loire et à la Fédération La Bruyère 61 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gillet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4327. Monsieur Gillet, vous avez la parole.

M. le Conseiller GILLET, rapporteur : Ce rapport concerne trois subventions dans le cadre du PSADER-PENAP. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, je tiens à saluer la vision partagée du territoire qui s'exprime via le projet PSADER-PENAP sur lequel les collectivités (Département, Région, Grand Lyon), la Chambre d'agriculture et les acteurs du monde agricole se sont entendus. Ainsi, ce sont près de 5 M€ d'interventions qui sont mobilisés pour soutenir des projets économiques agricoles ou l'implantation de jeunes agriculteurs avec de l'acquisition foncière.

C'est vraiment une stratégie importante qui est à mettre en œuvre car c'est bien d'un double enjeu majeur dont il s'agit : économique et d'aménagement du territoire. L'agriculture constitue, en effet, un pan de notre économie locale non délocalisable et qui trouve de nombreux débouchés comme la vente en direct

et la fourniture des restaurants scolaires des écoles et collèges en produits d'agriculture raisonnée ou biologique, tout en participant à notre qualité de vie par ses paysages.

Les différents plans d'urbanisme, PLU et SCOT, ont acté cette volonté combinant préservation et développement. Le zonage par les PENAP, les périmètres d'espaces naturels à protéger est un effort supplémentaire et je dirai même indispensable.

Des résultats significatifs sont déjà enregistrés. A titre d'exemple, Saint Genis Laval, le syndicat des Monts d'Or s'inscrivent pleinement dans cette dynamique avec le recensement des friches agricoles qui a permis de reconquérir des parcelles mises à disposition aux agriculteurs. Nos Communes sont concernées, au-delà de l'élevage, par des arboriculteurs et des horticulteurs dynamiques. La présente délibération en témoigne.

Au-delà du soutien à l'implantation, de la préservation des espaces, nous devons évidemment garantir des débouchés à notre agriculture locale. En cela, cette délibération est bien positive puisqu'elle permet :

- d'améliorer l'emballage des produits et donc leur commercialisation,

- de soutenir une opération portes ouvertes pour mieux faire connaître ces activités agricoles.

- de valoriser les productions fruitières par le biais d'un concours régional,

- de réorganiser la distribution.

C'est bien tout le territoire du Grand Lyon qui peut bénéficier de notre action sur l'agriculture, de l'est lyonnais aux Monts d'Or, en passant par nos communes du sud-ouest.

Il n'y a pas de retard pour préserver les équilibres de nos territoires, il n'est jamais trop tard pour agir. Ce dispositif partenarial est un bon outil qui doit continuer à nous mobiliser.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, Max Vincent. Les PSADER, j'y crois, foi de Limonois !

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GILLET.

N° 2013-4330 - proximité et environnement - Rillieux la Pape - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord - Avenant n° 12 au traité de concession conclu avec la société Valorly - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gillet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4330. Monsieur Gillet, vous avez la parole.

M. le Conseiller GILLET, rapporteur : Ce rapport concerne un avenant au traité de concession pour l'incinérateur de Rillieux la Pape. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, les écologistes s'étonnent de cette contractualisation si tardive après tant d'incidents sur ce site et remercie, de fait, la volonté des services du Grand Lyon et du Vice-Président Thierry Philip visant à faire le maximum pour que ce service

public de traitement des ordures ménagères soit réalisé dans des conditions sanitaires et environnementales acceptables. Ils observent pour l'autre site, celui de Gerland, ni incident ni défaillance sur la prise en charge des tonnages et ils invitent dès à présent, pour l'horizon 2020, à choisir une gestion directe, dite en régie, pour toute nouvelle installation de traitement de nos poubelles.

Pour revenir à ce site industriel en fin de vie, à savoir l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape, l'enjeu désormais est la transition vers une réduction des tonnages incinérés, comme nous l'avons tous voté ici, à l'horizon 2019. De fait, il faut commencer à l'étudier et amorcer deux choses !

Dans son volet technique, amorcer la prise en compte de la nécessaire réhabilitation thermique des logements de Rillieux la Pape, chauffés actuellement via l'usine, sachant que bon nombre d'habitants ont souffert de l'incident du 12 novembre. Deuxième point -toujours sur le volet technique-, intégrer les réels coûts de traitement des mâchefers.

Ensuite, dans un deuxième volet, le volet humain, il s'agit de recueillir les envies et les souhaits des riverains de Neyron dans l'Ain, et de Rillieux la Pape ; on ne leur demande pas souvent leur avis et je sais que cela n'est pas de la compétence du Grand Lyon mais sachez que la CLI n'a toujours pas été réunie, c'est un vrai scandale ! Deuxième point sur le volet humain, mobiliser la créativité de l'ensemble des acteurs pour diminuer -comme nous nous y sommes tous engagés ici- de 20 % l'incinération sur notre territoire, à savoir des recycleries, des ressourceries, du compostage, en pied d'immeuble et en porte-à-porte, si on le peut, à moyen terme.

Vous pouvez donc compter sur la vigilance des écologistes, monsieur le Président, tout comme sur leurs propositions pour que la transition s'opère vers moins d'emballages et autres habillages marketing, plus de recyclage, de récupération, de réemploi préservant nos ressources, notre santé et créant des emplois locaux à forte utilité sociale et environnementale.

Donc nous voterons favorablement pour cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller VURPAS : Merci, monsieur le Président. Je suis très content de voir que les écologistes ont une certaine convergence avec les centristes sur le sujet.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises, ici, de vous alerter sur l'usine de Rillieux la Pape et les problèmes résultant de la délégation. L'incendie du 12 novembre 2013 n'a fait que renforcer notre opinion sur le sujet. Je reconnais la qualité du travail de monsieur le Vice-Président Philip en la matière et je ne souhaite pas remettre en cause ce qui a été fait jusqu'à présent.

Cependant, je souhaite vous interroger une nouvelle fois sur les possibilités d'un retour en régie de l'usine de Rillieux la Pape. En effet, dans le cadre de la fin du contrat et de la nécessité de remplacer les incinérateurs, la question va se poser. La mauvaise gestion du délégataire fait qu'aujourd'hui, l'installation pose de réels problèmes, notamment de santé publique. Ce n'est pas normal. Cela est d'autant plus anormal que nous avons tous eu l'occasion de constater, dans le dernier rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le grand écart, en termes d'investissements, entre l'usine de Gerland gérée en régie et celle de Rillieux la Pape faisant l'objet d'une DSP. Un manque d'investissements, ajouté à une piètre gestion,

donne ce que nous avons vu en novembre. Il est temps à mes yeux de réfléchir sérieusement à un retour à la régie de cette installation. Ma demande est juste car l'enjeu est bien la bonne santé de nos concitoyens.

Je profite de cette intervention pour vous rappeler que notre groupe défend également une autre revendication - qui ne fera peut-être pas plaisir au Vice-Président Darne- en matière de gestion des déchets, une revendication de justice financière pour les Grands Lyonnais. Il s'agit de quoi ? Je veux bien entendu parler de la redevance incitative pour remplacer la TEOM.

Cette redevance, que la Chambre régionale des comptes préconise dans son dernier rapport, inciterait sans aucun doute les Grands Lyonnais à moins jeter car le coût de la redevance correspondrait à ce qu'ils produisent réellement et exactement. Le rapport nous prouve d'ailleurs que la baisse du volume des déchets n'est pas acquise. Il faut donc réfléchir à mettre en place cette redevance, bien plus juste pour tous que la taxe sur les ordures ménagères, qui saura apporter des résultats rapides et durables à notre politique. Si on veut réussir, il faut le faire.

Mes chers collègues, il est temps pour le Grand Lyon d'agir en la matière, comme le font d'ailleurs d'autres collectivités. Travailler en ce sens, ce serait récompenser sur le plan financier, et pas simplement pour la planète, les efforts des éco-citoyens de notre territoire. Nous devons être dans l'incitatif car c'est une des conditions du succès de notre politique globale sur les déchets et le tri sélectif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur: M. le Conseiller GILLET.

N° 2013-4333 - urbanisme - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Approbation du principe de la création de la société - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4333. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller DAVID, absent momentanément : Monsieur David a dû s'absenter. L'avis de la commission est favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons déjà indiqué dans cette assemblée, notre accord sur certains objectifs du projet Part-Dieu, à savoir la reconstruction-rénovation de la ville sur elle-même, en prenant en compte les enjeux de réhabilitation thermique, la volonté de faciliter les déplacements à pied (c'est le concept de sol facile) et le développement de la végétalisation.

Nous souhaitons rappeler à l'occasion de cette délibération plusieurs de nos remarques :

1° - le fait d'intégrer beaucoup plus de logements dans le projet qu'actuellement prévu -on rappelle l'objectif du SCOT de plus de 60 000 logements à l'horizon 2030 sur Lyon-Villeurbanne-. Il faudrait que la modification du PLU en cours puisse le prendre en compte ;

2° - avoir des espaces verts en pleine terre ; actuellement, on parle beaucoup de végétation sur les toits, en particulier le toit du centre commercial, notre demande est qu'ils soient en pleine terre, au sol et qu'il y ait quelques espaces cultivés par les habitants ;

3° - nous souhaitons que la surface de bureaux qui est actuellement très importante soit limitée et que la demande puisse être répartie sur plusieurs pôles déjà existants. Là aussi, l'orientation du SCOT est bien un développement multipolaire et il faut éviter de trop concentrer de choses sur la Part-Dieu ;

4° - sur la question des tours, une est en construction (la tour Incity), une autre est en projet à côté de la gare (Two Lyon). Nous avons déjà dit que les tours n'étaient pas les constructions les plus performantes sur le plan énergétique. Notre demande est que les projets de nouveaux bâtiments soient de hauteur plus classique ; c'est cela aussi qui donnera un visage plus humain et agréable à vivre à ce quartier ;

5° - développer fortement les équipements sportifs qui soient accessibles à tous et qui manquent beaucoup dans les quartiers limitrophes, cela participe au tissage de liens entre les autres quartiers et celui de la Part-Dieu ;

6° - la diminution de la part de la voiture : cela passe par des réductions de gabarit des axes d'accès comme le boulevard Vivier-Merle, la rue de Bonnel ou l'avenue Lacassagne et l'abandon du projet de construction d'un nouveau parking publics sous la place Béraudier ; on sait que ces équipements sont de vrais aspirateurs à voitures ;

7° - un développement des transports en commun : quand on a parlé du projet de la gare, on a vu aussi le développement des flux de passagers qu'il va y avoir à ce niveau-là ; des idées : nous proposons un tramway pour la ligne C3, le développement de lignes fortes sur le boulevard Vivier-Merle et sur Garibaldi et aussi un développement important des modes doux : C'est vrai qu'aujourd'hui, la circulation à vélo dans le quartier de la Part-Dieu, et en particulier au niveau du pôle gare, n'est pas vraiment aisée.

Rappelons pour terminer -plusieurs en ont déjà parlé mais je voulais faire le lien avec ce projet- l'épisode de pollution en cours depuis douze jours maintenant ; ce phénomène se répète régulièrement, trop régulièrement. Nos projets d'urbanisme et de déplacements doivent intégrer un projet de ville respectueux de l'environnement et donc de l'air que l'on respire. Le projet de la Part-Dieu doit, comme les autres projets, intégrer fortement cette dimension.

Je vous remercie de votre attention et nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller AUGOYARD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président ABADIE : Monsieur le Président, mes chers collègues, on rappellera que la gare de la Part-Dieu, première gare de correspondance de France avec 130 000 voyageurs accueillis par jour alors qu'elle était prévue pour 35 000, est au cœur du deuxième quartier d'affaires national.

Le quartier de la Part-Dieu supporte un tissu économique important de plus de 2 200 entreprises avec 45 000 emplois, un centre commercial visité par 33 millions de personnes annuellement.

Il compte également 3 500 logements et est doté d'offres non négligeables en matière de loisirs, de culture, de commerces et services. Quartier en effervescence s'il en est, il est le cœur stratégique de la métropole et l'un des facteurs de son rayonnement ! Son devenir est en plein essor et son développement doit être accompagné.

Aussi, pour anticiper les besoins de demain et conforter cette dynamique, le projet urbain de la Part-Dieu, établi sur un périmètre d'environ 135 hectares, est pourvu depuis trois ans d'équipes, de personnes compétentes, d'un plan-guide et de plans références. Ce projet de grande envergure, dont l'impact ne se limite pas à la seule Ville de Lyon bien entendu, nécessite une complexité d'opérations. Son rayonnement est indubitable sur l'agglomération et au-delà.

La politique et la stratégie déplacements et mobilité de la Métropole doit prendre en compte l'impact de tels projets par l'étendue de parcs-relais notamment ou de connexions de lignes suffisantes dans les communes.

Parmi les opérations lourdes prévues, une gare multimodale ouverte, connectée aux grandes villes européennes sans négliger le trafic de voyageurs local, verra le jour. 220 000 voyageurs seront attendus en 2020. Faciliter la lisibilité de l'espace, proposer une qualité de confort et d'usage aux usagers, sont parmi les objectifs.

Les aménagements et opérations ne se limitent pas à la gare. La création d'un million de mètres carrés répartis en logements, activités tertiaires ou commerces, la réalisation d'infrastructures et réseaux publics ou la mise en œuvre d'actions économiques, événementielles et culturelles conduisent à repenser l'ensemble de ce secteur.

Le projet de la Part-Dieu est un véritable projet urbain de très grande envergure, établi sur plusieurs mandats. Cela nécessite donc des études complexes de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, de maîtrise réglementaire et budgétaire. Nous mesurons la difficulté de ces opérations, leur interpénétration et leur conduite. Les phases inter-opérationnelles débutent après une période de préparation, de communication et de concertation.

Pour garantir la maîtrise opérationnelle, la transparence réglementaire et budgétaire dues à ce projet, la société publique locale (SPL) créée par la loi de 2010 semble être l'outil le plus adapté. Ce dispositif permet ainsi une réactivité nécessaire dans la conduite et la réalisation de ce projet et limite les facteurs de blocage. En effet, il concilie maîtrise publique et aménagement d'entreprises, conférant une certaine souplesse en termes de contractualisation. Le risque est maîtrisé selon la répartition du capital social. Enfin, ce dispositif n'est pas figé et permet ainsi l'évolution de la structure. Les statuts de cette société nous agréent, la Communauté urbaine restant à 90 % l'actionnaire majoritaire.

La représentation au sein de ce Conseil d'administration : 9 membres sont désignés au sein de la Communauté urbaine et, par la suite, au sein de la Métropole afin de garantir une représentation démocratique. Considérant, comme nous l'avons souligné, que ce projet est un des plus grands projets de l'agglomération, nous souhaitons que les administrateurs reflètent la représentation politique de l'assemblée délibérante de la Communauté urbaine.

Notre groupe approuve le principe de la création de la SPL, ses statuts et son capital social pour conduire le projet Part-Dieu et nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller HAVARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, une intervention rapide pour faire trois remarques. Si la SPL est un outil qui doit permettre de réaliser le pilotage de cette opération effectivement complexe et ne pose pas de problème -comme vient de le rappeler notre collègue Abadie-, il y a toujours trois questions qu'il vaut mieux poser par avance.

La première, concernant la Part-Dieu et la gare, la question de la présence de la Région autour de la table : même si les choses ne sont pas figées et même si la Région n'a pas vocation à entrer au capital, posons-nous tout de même la question de l'intérêt de la présence de la Région dans ce projet.

Deuxième question, sur la concertation avec les habitants et les usagers, si c'est un outil qui doit rendre plus efficace la maîtrise d'ouvrage publique, faisons attention que cet outil ne néglige pas les phases de concertation et de consultation des riverains et des usagers de ce secteur très dense.

Troisième élément, vous avez rappelé qu'il y avait 9 représentants de la Communauté urbaine et un représentant de la Ville de Lyon ; faisons attention si bien sûr il peut y avoir des représentants de la Communauté urbaine issus de la Ville de Lyon, faisons également attention -et on le tire d'expériences récentes- à ce que les élus de la Ville concernée n'échappent pas à la consultation et la concertation eux aussi, de façon à éviter des situations dans lesquelles l'élu de la Ville ne profiterait pas de l'information de l'élu de la Communauté urbaine sur un projet qui pourtant le touche directement.

Sous la réserve de ces trois remarques, nous voterons bien sûr favorablement la création de cet outil de pilotage.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président DARNE : Je souhaiterais intervenir pour dire que Thierry Philip, Vice-Président et Maire du troisième arrondissement de Lyon, attache une grande importance à ce projet qu'il soutient totalement avec un grand plaisir, compte tenu de son ampleur et de la plus-value qu'il y aura.

En ce qui me concerne, je voudrais attirer l'attention sur la proposition qui nous est faite de créer une SPL, puisque c'est cela l'objet de notre délibération.

Nous avons pour le moment l'expérience d'une SPL, celle de Lyon Confluence. Il en est proposé une seconde ici : c'est un moyen d'assurer la maîtrise publique d'un ensemble de projets comme celui-ci -puisque la Part-Dieu est en réalité un ensemble d'éléments- qui vont s'étaler sur un nombre d'années non encore déterminé mais cela représentera beaucoup d'années. De tels projets sont difficiles à conduire simplement en interne, avec l'organisation classique d'une équipe projet.

La SPL représente un certain nombre d'avantages comme celui du capital détenu à 100 % par le public. Il y a deux collectivités locales, je précise qu'il pourrait y en avoir une troisième. Si le Conseil régional veut entrer dans le capital, ce sera tout à fait possible, monsieur Havard. Ils ont souhaité différer leur entrée dans le capital pour attendre que le projet avance, mais ce sont des choses qui ne sont naturellement pas fermées.

C'est une SPL dans laquelle l'activité est au bénéfice des actionnaires uniquement, qui seront les collectivités que sont le Grand Lyon et la Ville de Lyon et c'est un avantage, bien sûr,

dans la mise en concurrence puisqu'on peut, dans d'autres structures, avoir cette obligation, ce qui n'est pas le cas ici : il peut y avoir des contrats sans mise en concurrence.

L'objet de la SPL, vous l'avez tous compris, c'est aussi bien l'aménagement urbain, les travaux, c'est l'acquisition du foncier, c'est un des grands chantiers et une des grandes sources d'investissement, c'est l'animation économique, c'est le marketing, la concertation qui a été évoquée, donc un ensemble de sujets qui seront mieux traités par une société dédiée.

Le capital -je le rappelle- sera à concurrence de 30 % de capitaux propres et au maximum de 70 % des emprunts, donc un montage financier pertinent avec, dans la première étape, un capital souscrit à 3,6 M€ par le Grand Lyon et 400 000 € par la Ville de Lyon.

Le point le plus important pour moi c'est dans l'organisation et le fonctionnement. Ensuite, dans cette création de structure, il y a la volonté -et cela a été déjà développé avec les autres structures- de renforcer la cohérence des politiques des sociétés satellites, donc d'avoir un contrôle conforme de la SPL, d'avoir une organisation dans la prise de décisions et dans la coordination des décisions entre les services du Grand Lyon et la SPL qui seront constants, renforcés et améliorés pour éviter qu'il y ait des politiques autonomes du Grand Lyon.

Compte tenu de cela, je crois que c'est une excellente initiative et que l'on peut avoir un projet Part-Dieu bien conduit grâce à cette SPL qui est une forme juridique qui n'a que quelques années mais a fait ses preuves puisqu'elle est retenue dans un certain nombre de projets de ce type.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Darne.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG en remplacement de M. le Conseiller DAVID, absent momentanément.

N° 2013-4338 - urbanisme - Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat issu de la fusion des OPH de Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes - Dénomination et désignation des représentants au sein du conseil d'administration - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4338. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller DAVID, absent momentanément : Monsieur David est toujours absent mais l'avis favorable de la commission est toujours présent pour cette dénomination Est métropole habitat.

**Désignation de représentants au sein du
conseil d'administration de
l'office public de l'habitat Est métropole habitat**

(Dossier n° 2013-4338)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner 6 Conseillers communautaires, 9 personnalités qualifiées dont 3 sont élues d'une collectivité ou d'un EPCI du ressort de l'OPH mais n'ayant pas la qualité d'élu communautaire, 2 représentants d'associations d'insertion.

Pour les 6 Conseillers communautaires, je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Jean-Paul Bret,
- Mme Martine David,
- M. Olivier Brachet,
- Mme Catherine Laval,
- Mme Béatrice Vessiller,
- M. Bernard Genin.

Pour les 3 personnalités qualifiées et élus d'autres collectivités, je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Christian Buland,
- M. Christian Vermeulin,
- M. Jérôme Sturla.

Pour les 6 autres personnalités qualifiées, je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Gérard Urbinati,
- M. Michel Collet,
- M. Jean Moreteau,
- Mme Pascale Crozon,
- Mme Anne-Marie Barriac,
- Mme Marie-Françoise Bal.

Pour les 2 représentants des associations d'insertion, je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Nora Othman,
- Mme Michèle Daclin.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut que tout d'abord vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets donc les candidatures aux voix.

Adoptées, M. Brolquier s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG, en remplacement de M. le Conseiller DAVID absent momentanément.

N° 2013-4339 - urbanisme - Modification de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise sur l'espace interdépartemental Saint-Exupéry - Avis de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4339. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, un rapport important sur le projet de la modification de la DTA sur le territoire de la plaine Saint-Exupéry.

Je voudrais tout d'abord rappeler que le Préfet a mis en chantier cette révision en convoquant tous les partenaires concernés, qui sont nombreux, à cheval sur de nombreux territoires, préciser ensuite que le Pôle métropolitain a été saisi, pour avis, de ces

projets de modification et que les quatre agglomérations du Pôle métropolitain ont émis, par le Pôle métropolitain, un avis commun et convergent, à la fois sur le fait de se féliciter des projets de modification qui étaient proposés et en soulignant un certain nombre de réserves ou d'attentions particulières qu'il faut avoir pour ce territoire et étudier attentivement et minutieusement.

Je ne vais pas entrer dans le détail des propositions, vous avez un long texte qui explique l'ensemble de la situation sur place. J'en rappelle simplement les grands principes :

- préserver les capacités de développement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry ;

- évidemment, réserver des sites d'accueil pour les projets d'équipement d'intermodalité ; on va y trouver les grandes intermodalités aériennes, ferroviaires et évidemment autoroutières, ce qui va constituer un énorme enjeu sur place ;

- positionner correctement les enjeux de préservation et d'environnement ainsi que les territoires dédiés à la logistique et à l'économie. C'est sur ce point d'ailleurs que le Grand Lyon attire l'attention, de façon à préserver un foncier qui peut saturer assez rapidement, qui sera vite rare compte tenu des capacités de développement du territoire, afin que les grands projets industriels et logistiques qui seront choisis ne buttent pas contre cette rareté et soient bien fixés sur les grands enjeux métropolitains.

Je dirai, sans aller plus dans le détail parce qu'elles seront reprises après moi, que les observations faites sont les suivantes :

- ne pas créer de concurrence avec les autres zones d'activités, en particulier celles situées dans l'agglomération et donc bien dédier les zones d'activités économiques à de grands projets métropolitains sur lesquels on s'est accordé, ce qui impose évidemment d'avoir une planification de cela et une gouvernance qui soient précisées ; tout ceci fait l'objet des réserves, de précisions que nous apportons ;

- ensuite, les territoires dédiés à la logistique doivent être dimensionnés suffisamment en fonction de ce carrefour considérable que va être le croisement de la plate-forme aérienne, de la plate-forme ferroviaire et des autoroutes.

C'est l'ensemble de ces précisions qui sont apportées avec, bien entendu, le cadre général de la préservation de l'agriculture qui est précisé de manière à consolider la destination. Je vous laisse lire l'ensemble de ces précisions qui sont assez techniques.

Je laisse la parole à ceux qui vont les présenter plus précisément mais c'est l'état d'esprit de cette modification.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

. "Dans la section intitulée **"Rappel du contexte : objet de la DTA et motivation de la modification sur le territoire spécifique Saint-Exupéry"**, lire, dans le paragraphe commençant par "Le territoire de Saint-Exupéry dont l'accessibilité ferroviaire [...]" :

- "projets de contournement ferroviaire"

au lieu de :

- "projets du contournement ferroviaire" ;

. Dans la section intitulée "**Le projet de modification**", lire, dans le paragraphe commençant par "Cependant, la Communauté urbaine rappelle que la réalisation [...]":

- "la réalisation d'un contournement ferroviaire"

au lieu de :

- "la réalisation du contournement ferroviaire",

. Dans le a) du 2° - du DISPOSITIF, lire :

- "la réalisation d'un contournement ferroviaire"

au lieu de :

- "la réalisation du contournement ferroviaire".

J'ai un premier temps de parole pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe votera l'avis émis par l'exécutif dans la mesure où les observations formulées sont conformes aux orientations exprimées dans le SCOT de l'agglomération lyonnaise que nous avons voté en décembre 2010.

Je voudrais simplement profiter de ce rapport pour sortir un petit peu du sujet et relever que ce document relatif au territoire de la plaine Saint-Exupéry illustre, jusqu'à la limite de l'absurde, le caractère ubuesque de notre organisation territoriale.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'aéroport international de Saint-Exupéry et le territoire qui l'entoure constituent un équipement structurant et un secteur stratégique pour le développement et le rayonnement de la métropole lyonnaise.

Le problème c'est que ce territoire stratégique de 35 000 hectares et de 140 000 habitants, selon la zone d'étude de la DTA, est écartelé entre une multitude de collectivités ou d'instances compétentes en matière d'aménagement du territoire : il y a trois Départements, trois SCOT, six intercommunalités et une vingtaine de Communes.

Devant une telle situation d'émiettement, où aucune collectivité n'a la maîtrise totale du territoire, il n'est pas surprenant que l'Etat considère finalement qu'il est le seul garant de l'intérêt général et qu'il élabore, même sous le couvert d'une grande concertation, son propre projet d'aménagement. Il y a quelques instants, s'agissant de l'A 89, nous nous élevions contre le caractère inflexible de l'Etat. Dans le cas présent, les collectivités territoriales, en répugnant à s'organiser dans le cadre de grandes intercommunalités, favorisent la mainmise de l'Etat.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Europe-Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames les Conseillères, messieurs les Conseillers, la démarche partenariale initiée par le Préfet de Région sur le territoire plaine Saint-Exupéry est de la plus haute importance -et vous l'avez souligné- pour l'ensemble de l'aire métropolitaine mais nous nous interrogeons sur la nécessité de modifier la DTA, sous couvert de vouloir mieux maîtriser les évolutions à venir d'ici 2030.

Si modification il doit y avoir, nous sommes tout d'abord attachés à ce que cette DTA demeure prescriptive et opposable et ne

soit pas transformable en DTA Grenelle, modifiable alors sans passer devant le Conseil d'Etat. Nous ne sommes pas rassurés par la mention qui figure dans la délibération car, si cette DTA est adoptée, elle risque de modifier radicalement l'économie de ce territoire et pourrait être juridiquement requalifiée en tant que révision de la DTA. Il aurait fallu l'affirmer dans les délibérés de manière explicite.

Nous ne partageons pas globalement la vision du développement défendue dans cette délibération qui fait la part belle à un modèle de développement économique qui, malgré ses promesses, n'assure plus aujourd'hui la répartition équitable des richesses et la création d'emplois. Notamment, cette modification de la DTA nous est proposée pour que nous confirmions le développement des activités de l'aéroport, à terme lié au doublement des pistes et des activités de logistique qui impactent déjà de manière très importante ce territoire. Comme d'autres parmi vous, nous suivons les travaux de la Région urbaine de Lyon et avons pris connaissance des études sur le secteur de la logistique. Nous pensons néanmoins que le rapport n'explique pas clairement comment ces activités pourraient être "densifiées" de façon à moins mobiliser de terrains ou, en tout cas, sans en utiliser plus.

Les écologistes sont bien entendu favorables au développement d'une zone sur Grenay, destinée à accueillir l'autoroute ferroviaire permettant de mettre les camions sur les trains ; c'est bien effectivement à cet endroit qu'elle pourrait se développer. Sur cette zone comme sur toutes les nouvelles zones autorisée par la DTA, aucune priorité à la desserte ferroviaire n'est indiquée. On risque ainsi de créer des zones logistiques où la desserte sera essentiellement routière. Il aurait fallu mettre des conditions d'urbanisation liée à la desserte effective par le fer ainsi que des conditions d'implantation des entreprises afin qu'elles utilisent effectivement ce mode de transport.

Par ailleurs, nous notons -comme vous l'avez fait, monsieur Barthélémy- un vrai souci de gouvernance. Le Pôle métropolitain est à ce jour insuffisamment intégrateur ; nous avons souligné fortement cette question au moment de sa création. Et, monsieur le Président, vous disiez tout à l'heure que d'autres intercommunalités frappaient à la porte et nous nous en réjouissons. L'absence des intercommunalités au sein du Pôle, entre autres celle de la Plaine de Saint-Exupéry, fragilise son existence-même et sa légitimité pour donner un avis sur un dossier aussi stratégique. C'est parce que nous sommes attachés aux dynamiques instaurées au sein du Pôle métropolitain que nous renouvelons notre demande d'extension progressive du Pôle aux intercommunalités à l'échelle de la RUL.

Au fil du rapport, sous différents chapitres -effectivement, c'est complexe, comme le disait Olivier Brachet-, ce sont au total 620 hectares qui sont consacrés au développement économique et de plates-formes multimodales. Il nous apparaît qu'on ne maîtrise plus, dans ce cas, le grignotage de terres qui devraient être consacrées à la production agricole, afin de développer notre souveraineté alimentaire et notre sécurité alimentaire de l'ensemble de l'aire métropolitaine.

Pour ces raisons, monsieur le Président, les écologistes rendent un avis réservé à cette délibération et nous nous abstenons sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon-UDI.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'espace interdépartemental de Saint-Exupéry représente un enjeu stratégique majeur pour la métropole

lyonnaise, aussi bien au niveau de son attractivité internationale que de son développement économique.

Malgré cela -et cela a été souligné deux fois-, la gouvernance de ce territoire est morcelée et n'est pas à la bonne échelle. Nous avons là une illustration du trop célèbre "mille-feuille administratif", un morcellement institutionnel pouvant aboutir à des incohérences. Dans ce contexte, le Préfet de Région a mis en place, courant 2011, un travail partenarial spécifique pour la plaine Saint-Exupéry qui réunit une vingtaine d'acteurs du territoire. Je reste convaincu qu'il aurait été plus satisfaisant au niveau démocratique et plus efficace en termes d'aménagement urbain et de développement économique, que ce territoire soit partie intégrante de la future Métropole. Monsieur Collomb, vous aviez cette opportunité, je regrette que vous ne l'ayez pas saisie ou tout au moins tenté de la saisir.

Ce projet de modification de la DTA réaffirme la nécessité de préserver les possibilités de développement de l'aéroport en maîtrisant le développement du résidentiel. Il réaffirme également le rôle intermodal de ce territoire avec la perspective des autoroutes de feroutage, permettant de répondre à la fois aux enjeux économiques et environnementaux. Enfin, il préserve le foncier pour des développements économiques à vocation logistique et industrielle de production. Ce sont là des points positifs qui sont en cohérence avec le travail important réalisé par la RUL sur le thème de la logistique.

En ce qui concerne le chantier d'autoroute ferroviaire à grand gabarit, il est important de rappeler qu'il constitue une pièce maîtresse très importante à l'équilibre économique de la nouvelle liaison Lyon-Turin. De ce fait, ce chantier devra se trouver au plus près de la ligne TGV et comporter un branchement direct sur les accès alpins.

Au-delà, la création de ce nouveau futur hub fret de Saint-Exupéry soulève de notre part une interrogation sur sa mise en réseau avec les sites intermodaux fret de Salaise-Sablons et Sibelin, mise en réseau que nous considérons indispensable dans la cohérence du schéma logistique fret au niveau de la métropole.

Enfin, si nous partageons l'objectif global de spécialisation production-logistique des activités économique sur ce secteur, il nous paraît souhaitable et pertinent qu'à proximité de l'aéroport, des activités économiques à plus forte valeur ajoutée puissent également être installées, d'autant plus que ces activités sont peu consommatrices de foncier.

Il est indispensable que, très rapidement, nous puissions travailler sur une vision globale -et j'insiste sur le mot "globale"-, rassemblant l'ensemble des partenaires, pour développer les transports au niveau de l'aire métropolitaine lyonnaise. En effet, comment envisager plusieurs dizaines voire centaines d'hectares de zones d'activités économiques sans avoir une desserte en transports en commun ? Comment envisager le développement de notre aéroport sans desserte en transports en commun avec Lyon ? Dans ce contexte, nous espérons que la prochaine fusion du Syndicat mixte des transports du département du Rhône et du SYTRAL permettra rapidement de proposer une solution de transports en commun renforcée, rapide, fiable et économique entre Lyon et Saint-Exupéry.

Pour nous, la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais ne doit pas être opposée à l'amélioration de l'accessibilité régionale, métropolitaine et locale de la plate-forme aéroportuaire de Saint-Exupéry. Au contraire, il y a là possibilité d'un développement multipolaire permettant d'optimiser les investissements publics. Si

nous voulons un aéroport international, nous devons rapidement développer le hub ferroviaire de Saint-Exupéry avec Grenoble, Saint Etienne mais aussi, à plus long terme, avec Genève.

Il est impératif pour la croissance économique de notre territoire de penser régional et européen. Nos entreprises ont besoin d'un aéroport compétitif, le Club des entrepreneurs l'a d'ailleurs récemment réaffirmé en jugeant "largement insuffisante" la croissance de l'aéroport. Aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de constater que notre aéroport est trop dépendant d'Air France, dont le hub est Paris Charles de Gaulle, Lyon n'étant qu'une annexe -si j'ose dire- ; par exemple, Air France vient d'annoncer la fermeture de deux lignes à destination de l'Allemagne. Il est évident que l'essor économique de notre métropole passe par l'aéroport Saint-Exupéry... Il ne tient qu'à nous d'en faire un atout.

Le territoire de la plaine de Saint-Exupéry a beaucoup de potentialités, d'atouts mais le travail partenarial risque, à terme, de montrer ses limites en termes de capacité d'action et de cohérence globale. Il convient aujourd'hui de passer à la vitesse supérieure sur ce territoire, il en est de l'avenir de notre métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Communiste.

M. le Conseiller THIVILLIER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, notre groupe considère que les attendus de la délibération proposée restent encore trop imprécis sur des points essentiels pour les habitants riverains comme pour l'agglomération toute entière.

Certes, ce serait un non-sens que de ne pas envisager une évolution des conditions d'aménagement du territoire autour de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. Faut-il encore que cela soit dans le respect des populations riveraines, dans le respect de l'environnement et de la préservation indispensable des ressources naturelles dans l'affichage déterminé des réalisations des infrastructures ferroviaires et routières !

Ainsi, cette consultation nous parle d'un enjeu régional majeur. Bien évidemment ! Mais, comme toujours, la première question est celle d'éclairer l'intérêt général -ce qui n'est jamais simple- entre l'intérêt des riverains directs ou des alentours, l'intérêt des voyageurs entre la région et le monde, l'intérêt du développement économique et l'organisation générale des infrastructures de transports.

Un aspect doit être relevé, celui du rapport entre la plate-forme aéroportuaire et l'agglomération lyonnaise. Le rapport parle de "synergies métropolitaines". C'est illustratif d'une question qu'il faut bien poser à quelques jours du vote définitif portant création de cette Métropole d'intérêt européen... Car la Métropole dont parle le rapport tout comme la Métropole dont parle le SCOT ne sont pas la Métropole en cours de création : Saint-Exupéry ne fera pas partie de l'Eurométropole lyonnaise annoncée en 2015. Pourquoi ? Est-ce parce que c'était trop du premier coup et que cette Métropole demain s'étendra ? et alors jusqu'où ? à l'est, au sud, au nord ? On ne peut que constater que le vocabulaire utilisé est un masque créant la confusion.

Ce n'est pas la réalité géographique des synergies métropolitaines qui poussent à la création de l'Eurométropole, c'est la concurrence des territoires et la course pour en sortir gagnant qui poussent à créer des institutions plus centralisées, moins dépendantes des citoyens, moins contraintes à l'égalité républicaine. Au contraire, la réalité des synergies à différentes

échelles, communale, d'agglomération, départementale, régionale, devrait pousser à renforcer le rôle, d'une part, des Communes comme creusets de la citoyenneté et, d'autre part, de la République pour un développement qui réponde à l'intérêt général des riverains, des voyageurs et des travailleurs, les uns pouvant être les autres et réciproquement.

Bien évidemment, la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais est un préalable absolu à ce projet de modification de la DTA mais il apparaît dans cette modification comme un non-dit en demi-mesure, en se contentant seulement du tronçon nord du CFAL et d'une seule plate-forme d'échanges modaux des marchandises autour de la zone aéroportuaire.

Nous vous demandons, monsieur le Président, que l'avis que portera notre Communauté urbaine auprès du Préfet de Région dise clairement que les deux tronçons du CFAL, nord et sud, doivent être réalisés et livrés dans la continuité, dans le cadre d'un calendrier précis, sans tergiversations qui laisseraient supposer que les hypothèses de doubler les voies ferrées sur la ligne historique Lyon-Chambéry sont d'ores et déjà -et malheureusement- envisagées pour le transport ferroviaire fret, au détriment des populations urbaines riveraines depuis Mions jusqu'à Feyzin et qui compromettraient durablement leur avenir comme nous le craignons depuis tellement longtemps.

Nous pourrions tenir les mêmes propos sur la localisation totalement imprécise -voir à ce sujet l'extension envisagée de la zone des Quatre chênes- des différentes plates-formes d'échange modal, laissant supposer le pire pour les vingt ou trente années qui viennent.

Notre groupe vous demande également de prendre une position très nette quant à la préservation des champs captants et à la compatibilité avec la disponibilité de la ressource en eau, enjeu primordial des futures décennies, en respectant notamment la prise des dispositions -ô combien sages !- prônées par le non moins SAGE de l'est lyonnais !

Nous approuverons ce rapport dès lors qu'il répercutera les remarques de notre groupe, remarques à propos desquelles les habitants de l'est lyonnais restent très mobilisés et très vigilants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller BOUSSON : Monsieur le Président, chers collègues, à l'heure où la création de la Métropole de Lyon se profile en tant que collectivité territoriale, il est vital d'organiser notre territoire, de conduire une stratégie d'ensemble cohérente et coordonnée pour rivaliser avec les Métropoles européennes et garantir une qualité de cadre de vie aux habitants.

Les territoires de l'aire métropolitaine doivent pouvoir s'organiser en mutualisant et valorisant leurs atouts et contribuer ensemble à son rayonnement et jouir des retombées positives. Certes, notre agglomération s'était déjà dotée d'outils de planification (SCOT, PDU, PLU-H) et de dispositifs de coopération avec ses territoires voisins ; l'Inter-SCOT ou la naissance du Pôle métropolitain préfigurent ces partenariats.

La DTA dont il est question ce soir, pour laquelle notre avis est sollicité, concerne exclusivement l'espace interdépartemental de Saint-Exupéry. Mais il s'agit d'un maillon important de la chaîne des territoires de l'aire métropolitaine. Comme son nom l'indique, ce territoire supporte la zone aéroportuaire de Saint-Exupéry, compte vingt Communes et dispose de tenements fonciers de grande étendue disponibles. Il est l'une des portes d'entrée principales de la métropole de Lyon. Cet espace de

vie est porteur d'enjeux majeurs : il est destiné notamment à recevoir les futurs contournements autoroutier et ferroviaire ainsi que la ligne ferroviaire transalpine pour favoriser le report modal en lien avec le projet de développement métropolitain. En outre, les bonnes conditions de l'implantation et de l'exploitation du futur hub fret au sud de l'aéroport doivent être garanties.

La DTA élaborée par l'Etat, que nous avons approuvée en 2007, doit être modifiée pour s'adapter aux exigences actuelles et répondre aux ambitions d'excellence pour le développement de la plate-forme aéroportuaire et son territoire. Bien que s'inscrivant dans la continuité des enjeux de 2007, la DTA modifiée actualise de façon plus précise la vision stratégique de l'aire métropolitaine. En effet, il est nécessaire d'anticiper et de pallier les étalements et mitages sauvages de l'urbanisation pour limiter la consommation d'espaces qui seraient, pour l'avenir, des facteurs de blocage du développement. Une politique de préservation et de valorisation d'espaces agricoles et naturels reliés entre eux doit être concomitante pour préserver les ressources naturelles et environnementales. Ce territoire est donc sensible aux effets induits par ces grands projets d'infrastructures et présente un enjeu capital pour notre Métropole.

Bassin de vie avant tout, il doit garantir une qualité de son cadre de vie. Il ne peut pas être considéré comme simplement interstitiel ou une annexe mais un territoire partenaire de la Métropole de Lyon. La CAPI, la Communauté de Communes de l'est lyonnais et les vingt Communes qui constituent ce territoire doivent être associées à toute démarche en concertation. L'adhésion de tous est un des facteurs fondamentaux à la mise en œuvre et la réussite des projets. Les interdépendances territoriales sont incontournables et les retombées doivent être partagées.

Je ne vais pas reprendre les items de la modification, nous les connaissons, ils nous ont été présentés à plusieurs reprises et vous en avez pris connaissance dans la délibération soumise ce soir. Les différents points de modification développés dans le délibéré ne peuvent que recevoir l'avis favorable de notre groupe. Nous y souscrivons entièrement. Ils intègrent les dimensions économiques et urbaines, préservent les ressources naturelles et environnementales afin de garantir le développement d'un territoire équilibré et confortent la vision stratégique du Pôle métropolitain et ses exigences de développement.

Les grandes infrastructures qu'il accueille déjà et accueillera par la suite constituent et constitueront les organes vitaux de la Métropole de Lyon et contribueront à son développement et rayonnement. Se pourvoir d'une nouvelle DTA est indispensable pour conduire et orienter la vision de ce territoire à long terme.

J'insisterai particulièrement sur la question de la gouvernance afin de garantir une représentation équilibrée des territoires et prévaloir à tout engagement des axes prioritaires d'études et aux modalités de financements. Un principe auquel notre groupe reste attaché est bien de celui qui veut que toute commande politique doit être un préalable à toute exécution ou décision technique.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais vous dire que je suis particulièrement satisfait de l'intérêt de tous les groupes à ce territoire parce que, comme vous le savez, je suis intéressé à plusieurs titres.

Tout d'abord, je représente, au Conseil général, en gros la moitié des habitants de ce territoire, puisque le canton de Meyzieu est

entièrement concerné et comporte près de 60 000 habitants. Je suis également Président de la commission locale de l'eau et, à ce titre, ayant élaboré le SAGE, je peux confirmer que le respect de la nappe phréatique est pris en compte dans cette DTA, puisque la commission locale de l'eau a donné un avis favorable, étant donné que les prescriptions sont complètement observées.

Cette DTA, je dois le rappeler, fixe les orientations fondamentales d'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires. Elaborée entre 2000 et 2006, la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise a été approuvée par un décret interministériel, signé par Dominique de Villepin, Dominique Perben, Dominique Bussereau -déjà trois Dominique-, Nicolas Sarkozy et Nelly Olin. Cela veut dire que tous les Ministres, en raison de leurs compétences respectives, ont approuvé la DTA d'origine. Et cette DTA concerne et impacte -cela a déjà été dit- quatre Départements puisqu'il s'agit du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Loire.

Il y a donc sept objectifs qui ne peuvent que nous conforter dans la construction métropolitaine :

- d'abord, il s'agit de reconnaître et soutenir la Métropole lyonnaise, comme métropole internationale notamment, en contribuant et en développant des fonctions de commandement et de rayonnement ;

- le deuxième objectif c'est garantir le maintien de toutes les potentialités de développement et d'évolution de la plate-forme multimodale de Saint-Exupéry ;

- troisième objectif c'est de participer à la structuration multipolaire de la Métropole, en s'appuyant sur Lyon, Saint Etienne et l'agglomération nord-iséroise. Donc, immédiatement, cela nous fixe le lien avec le Pôle métropolitain ;

- ensuite, reconquérir des territoires en perte d'attractivité, lutter contre l'étalement urbain et améliorer le cadre de vie, réaliser les contournements autoroutiers ferroviaires, dans le cadre d'un système de transports favorisant le transport modal et cohérent avec le projet de développement métropolitain et réaliser la ligne ferroviaire transalpine. Evidemment, aujourd'hui, nous pouvons avoir quelques inquiétudes légitimes sur les temps nécessaires à ces différentes réalisations ;

- enfin, il s'agit bien entendu de la protection agricole puisque mettre en œuvre une politique permettant de conserver et de valoriser les espaces naturelles et agricoles majeurs tout en les reliant mieux ensemble. Parce qu'effectivement, nous avons des attaques de personnes qui voudraient faire des profits sur ces territoires et l'objectif des élus c'est plutôt garder les profits pour aménager le territoire.

Le territoire spécifique de Saint-Exupéry est identifié comme un territoire à la fois porteur d'enjeux majeurs et particulièrement sensible aux effets induits par les grands projets d'infrastructures. Le projet de notification de la DTA porte sur l'actualisation de la vision stratégique portée sur cet espace interdépartemental de Saint-Exupéry. Et c'est en qualité de représentant de la Présidence du Département du Rhône que j'ai participé, notamment avec Jean-Yves Sécheresse, à de nombreuses rencontres et de nombreux travaux sur ce sujet.

Nous avons aujourd'hui connaissance du courrier du 1^{er} octobre 2013 précité. Monsieur le Préfet nous précise que la modification de la DTA actualise la vision stratégique portée sur cet espace -et je crois que les termes sont importants et doivent rassurer tous ceux qui sont porteurs d'une quelconque inquiétude- :

- en reconduisant un plafonnement actualisé de l'accueil résidentiel autour de la plate-forme aéroportuaire -donc il s'agit bien entendu aussi de considérer la nécessité d'avoir un peu plus de population- ;

- en préservant la capacité d'accueil d'équipements d'envergure métropolitaine (plate-forme aéroportuaire, équipements d'intermodalité rail-route) et -je crois que la précision qui suit est importante- la DTA n'a pas mandat pour définir et programmer les projets d'équipements et d'infrastructures portés par des procédures propres ; elle en préserve la faisabilité tout en apportant une lisibilité territoriale quant à l'articulation de ces différents projets parce qu'effectivement, ces projets doivent avoir une cohérence ; s'ils n'ont pas de cohérence, ce serait une catastrophe ;

- en proposant une montée en gamme de son développement économique selon une stratégie métropolitaine, par définition d'une armature de sites assortis d'une limite d'extension d'urbanisation ; je crois que l'important effectivement c'est de limiter par activité, par équipement et de partager le territoire d'une manière équitable. Aujourd'hui -on le sait tous-, c'est un territoire qui, majoritairement, a une grosse plate-forme de logistique, une des premières d'Europe -il ne faut pas avoir peur de le dire- ; autrefois, on disait qu'il ne fallait pas de logistique mais aujourd'hui, si on a la capacité de réaliser des échangeurs pour justement accéder directement sur les voies autoroutières, je pense qu'on pourra tirer profit de ces équipements ;

- l'important aussi est de valoriser en maillant les espaces naturels, ce qui est prévu dans la DTA en mettant en avant l'objectif de valorisation du potentiel agricole de la couronne verte de l'agglomération, en particulier par l'instauration de zones de valorisation agricole renforcée, les PENAP et les PSADER ; c'est le cas ici.

Je crois, en ce qui me concerne -et pour être assez court car c'est un sujet où chacun pourrait s'exprimer de nombreuses heures-, que le rapport qui nous est présenté correspond parfaitement aux travaux que nous avons entrepris tous ensemble.

C'est l'occasion aussi de démontrer une construction métropolitaine mais pas forcément une construction fermée, une construction ouverte qui a la capacité -et les élus de la Métropole en ont la capacité- de travailler avec les élus du nouveau Rhône, les élus du nord Isère et je crois que le problème de gouvernance sera une décision politique qui ne pourra être prise qu'après les élections municipales.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE : Monsieur le Président, chers collègues, je veux tout d'abord rappeler, pour mémoire, que la DTA dont nous parlons aujourd'hui a été approuvée il y a six ans et qu'elle poursuit huit grands objectifs qu'il est inutile de reprendre mais, pour ceux qui auraient une amnésie, je leur propose de s'y référer.

La modification qui nous concerne aujourd'hui s'intéresse à un territoire tout à fait spécial, celui autour de Saint-Exupéry. Je ne reprendrai pas l'inventaire à la Prévert qui a été fait par Christian Barthélémy mais il montre assez bien que ce territoire est à la fois stratégique mais complètement morcelé.

Ce territoire autour de Saint-Exupéry présente un enjeu majeur -cela a été dit de nombreuses fois- dans la perspective de la construction d'une aire métropolitaine solidaire de dimension

internationale, un caractère stratégique pour tout notre espace métropolitain, notamment en raison des projets d'infrastructures qui nous attendent.

Les prescriptions de la DTA de 2007 -cela a été dit- étaient déjà d'encadrer l'urbanisation, de préserver le développement de la plate-forme aéroportuaire, de limiter la consommation d'espace, de mieux réaliser l'organisation de notre armature urbaine multipolaire.

Ces grandes orientations avaient été validées -cela a été rappelé tout à l'heure- lors du Conseil communautaire du 17 janvier 2005. Elles demeurent d'actualité bien entendu mais demandent à être précisées et c'est le sens de la modification que nous devons approuver ce soir, même si depuis 2007 des avancées importantes se sont produites, notamment avec la création du Pôle métropolitain.

Aujourd'hui, notre aire métropolitaine, avec en son cœur le Grand Lyon, est l'un des bassins le plus dynamique de notre pays, dont l'attractivité économique n'est plus à démontrer malgré un contexte difficile.

Au-delà de cette réussite, l'aire métropolitaine souffre d'un manque de grands tènements -cela n'a pas été dit jusqu'à présent- de plus de 5 hectares et donc de difficulté pour accueillir de grandes activités productives et logistiques. Il nous faut donc répondre à ce défi si nous voulons demeurer une aire attractive, tel est l'enjeu. Avec l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire via le CFAL, le Lyon-Turin, les exigences seront encore plus présentes.

Le territoire de Saint-Exupéry doit donc renforcer son rôle de carrefour européen, un site stratégique accueillant de grands projets économiques, une zone d'intermodalité privilégiant du fret et de la logistique, c'est-à-dire autant d'éléments dont la région lyonnaise a besoin. Ces enjeux sont aujourd'hui mis en danger. Par la spéculation foncière, par le morcellement institutionnel -nous l'avons déjà dit-, par l'absence d'un projet partagé et d'une gouvernance commune.

L'Etat, par le truchement de monsieur le Préfet de Région, a mis en place en 2011 un processus d'échanges, de débats et d'élaborations communes visant l'avenir de cette plaine. Cette démarche, incarnée par des assemblées générales -le Maire de Meyzieu y a fait référence-, de nombreux groupes de travail, l'intervention d'un cabinet de consultant a permis l'élaboration d'un document intitulé "stratégie, guide", produit du travail commun du Grand Lyon, de la CAPI, de la Communauté de l'est lyonnais, des SCOT et, en particulier, du SEPAL, du Pôle métropolitain -qui, je le rappelle, a été un élément moteur dans le processus, le Maire de Meyzieu l'a rappelé à l'instant- mais aussi des chambres consulaires, notamment de la CCI du nord Isère et du nouveau Syndicat mixte des transports ainsi que de l'Agence d'urbanisme de Lyon, qui est l'outil intellectuel dont cette expérience commune avait besoin.

C'est ce long processus coopératif qui nous a conduits à ce projet de modification de la DTA, sachant qu'il s'agit d'une simple étape, notre travail ayant vocation à s'intensifier lors du prochain mandat. Cette modification de la DTA s'inscrit donc dans les pas du texte voté en 2007.

Chers collègues, le délibéré de cette modification, fruit de deux ans de travail, marque cette avancée mais reprecise aussi les principes, voies et moyens qui conditionnent la réussite à laquelle nous aspirons tous.

Ce délibéré indique clairement que le Grand Lyon ne saurait accepter un certain laisser-faire en matière de marginalisation de l'agriculture, laisser-faire en matière de logistique -à l'instar

de ce que nous avons connu, par exemple, du côté de Saint Georges d'Espéranche-, laisser-faire en matière d'étalement urbain. Il s'agit ainsi de réaffirmer qu'elle est notre manière de voir.

Le délibéré émet donc un avis favorable, tout en formalisant des conditions et réserves relatives à :

- la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais,
- la définition d'un préalable concernant la gouvernance et le financement de ces projets tout en renforçant les garanties d'implantation du futur hub fret de la zone sud de l'aéroport,
- l'élaboration d'une stratégie de développement économique commune et partagée par les collectivités locales et l'Etat, en particulier sur les sites de niveau 1 et de niveau 2 et à réserver à ces sites de niveau 1 et de niveau 2 l'accueil de grands projets industriels nécessitant de grandes parcelles et des projets logistiques de nouvelle génération,

le tout sous la contrainte d'un plan d'aménagement d'ensemble et en assurant notre objectif premier de maîtrise foncière publique et pérenne, notamment dans les zones à vocation logistique, en réaffirmant l'envergure métropolitaine d'activités cohérente avec la stratégie de développement de la plate-forme.

Précisons enfin la nécessité de s'engager, par exemple, pour la réalisation d'un nouvel échangeur, en indiquant le prélèvement sur la zone agricole utile qui ne totalise en vérité que 1,6 % de la SAU totale.

Sous l'égide de l'Etat, le prochain mandat, éclairé par cette DTA modifiée, permettra aux collectivités de s'engager dans l'action sous réserve que les conditions de gouvernance et de financement soient partagées. Comme vous pouvez le constater, beaucoup de chemin a été parcouru mais nous ne sommes encore qu'au milieu du gué.

Avec cette DTA modifiée, c'est l'avenir d'une bonne partie de l'est de la Métropole qui se joue. Il est temps que les particularismes s'effacent et qu'un cadre commun s'impose à tous pour garantir le développement de notre Métropole, en organisant mieux et de façon concertée ce territoire qui doit en finir avec un étalement désordonné, en garantissant enfin le développement de notre agriculture, protégeant ainsi nos paysages et l'approvisionnement de notre Métropole et en réaffirmant le rôle de notre plate-forme aéroportuaire.

Le groupe Socialiste et apparentés votera bien entendu cette modification de la DTA qui sera un levier pour assurer un avenir équilibré de l'aire métropolitaine lyonnaise.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Chers collègues, comme disait monsieur Forissier, on pourrait y passer des heures mais je pense que la séance est déjà avancée dans son cours, donc je me contenterai de vous demander votre avis.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Au Pôle métropolitain, ce n'était pas tout à fait le même vote, ça ne fait rien ! Vérité au-delà du Rhône, vérité en-deçà.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2013-4340 - urbanisme - Mission d'appui pour le développement de la mise en œuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés de la Communauté urbaine 2014-2018 - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4340. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Monsieur le Président, avis très favorable de la commission d'urbanisme pour ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe GAEC.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe GAEC, en tant que Vice-Présidente en charge de l'insertion, l'emploi et l'économie solidaire, je souhaite rappeler, à l'occasion du vote de cette délibération, que depuis 2005 et à partir de 2008, il y a eu une véritable dynamique d'engagement des collectivités locales en faveur des clauses d'insertion.

La commande publique reste un outil de promotion de l'emploi dans les territoires. En fait, elle permet, d'une part, l'insertion des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, les jeunes, les bénéficiaires des minima sociaux, les seniors, les personnes handicapées, les femmes, d'autre part, la coopération entre les entreprises et les acteurs insertion-emploi-formation du territoire.

En outre, je souhaiterais insister et saluer le travail des acheteurs publics du Grand Lyon, la DAJCP, la DEP, qui réfléchissent au cas par cas au vu des caractéristiques du marché, du secteur concerné et du bassin d'emploi local. Il est vrai que le Grand Lyon généralise la clause d'insertion dans tous ses marchés : nous avons atteint les 14 % alors qu'au niveau national, les Communes n'atteignent que 2,5 % de leurs marchés. Nous avons également dépassé le seuil de 2 000 demandeurs d'insertion, ce qui n'est pas rien dans un contexte de crise tel que vous le connaissez. Nous restons le plus gros donneur d'ordres de l'agglomération, suivi de près par les Communes.

L'enjeu aujourd'hui, dans la perspective de la future Métropole, est de favoriser une approche davantage qualitative autour de l'exécution des clauses, ceci afin d'en tirer toute la valeur ajoutée vis-à-vis des personnes en parcours d'insertion, en s'appuyant sur un partenariat étroit entre les collectivités publiques, les entreprises titulaires et les réseaux de l'insertion, un travail qui a déjà été amorcé notamment grâce au partenariat avec les acteurs de l'insertion, avec les entreprises mais également l'université de Lyon.

Un autre axe de progression est celui de l'élargissement des clauses à l'ensemble de la commande publique, au-delà des marchés publics : les délégations de service public ainsi que les partenariats public-privé.

L'objectif n'est pas de les industrialiser mais bien d'intégrer durablement les personnes en situation de fragilité dans le marché classique du travail. En période de crise où les politiques publiques doivent trouver tous les moyens pour lutter contre le

chômage et les exclusions, la clause sociale apparaît comme un levier indispensable au service de la construction de parcours professionnels pour tous les Grands Lyonnais les plus fragiles. Il en va de la cohésion sociale de notre territoire, de notre agglomération et surtout de notre future Métropole.

Merci de votre attention et, bien entendu, le groupe GAEC votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Martinez, Président de l'association Uni-Est, n'ayant pris part ni au débat ni au vote sur le dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2013-4345 - urbanisme - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 5 - Augmentation de la hauteur dans le secteur est de Grandclément - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Lung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4345. Monsieur Lung, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Une intervention du groupe Socialistes et apparentés.

M. le Vice-Président CRÉDOZ : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je le mets aux voix... Pardon ! J'ai oublié de donner la parole à monsieur le Vice-Président Buna qui présente un dossier et qui pourrait dire quelques mots sur l'aménagement.

M. le Vice-Président BUNA : On n'est plus sur le même dossier, c'était sur la DTA. Je voulais simplement dire qu'il y avait beaucoup de craintes exprimées, dont certaines réponses se trouvaient dans le dossier : c'était vrai de l'eau, c'était vrai de la clarification sur ce qu'on appelle "modification et actualisation", la DTA restera opposable au SCOT et au PLU.

La troisième remarque est que lorsque vous superposez les zones prévues en zones de logistique et les zones de carrière, vous apercevrez qu'il y a presque une superposition possible et c'est ce qui explique que, contrairement à ce que d'autres peuvent penser, la DTA a plutôt pour effet de sanctuariser les zones agricoles.

On pourrait dire beaucoup d'autres choses, notamment sur le fait qu'on réaffirme la possibilité de développer des pistes ultérieurement. C'est sain d'empêcher les gens de construire sur des zones qui, demain, devraient faire l'objet d'expulsions ; mais demain c'est sans doute pas avant 2030, puisque, aujourd'hui, nous sommes à 8 millions de voyageurs et qu'il en faudrait 18 millions à peu près pour que se développent ces pistes.

Une commission générale aurait peut-être pu lever ces craintes. Moi, je pense qu'il n'y a vraiment aujourd'hui aucune raison de rester sur des réserves qui ne sont pas fondées, en tout cas quand on lit le texte.

Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets aux voix le rapport numéro 2013-4345.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2013-4346 - urbanisme - Lyon 2° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 4 - Secteur de Perrache sud - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4346. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BUNA, rapporteur : Maintenant, j'ai effectivement une procédure de modification n° 4, sur le secteur Perrache sud. Je vais faire très vite puisque le temps nous est très mesuré. Simplement, il s'agit d'inscrire les deux tènements, ceux de la RFF et du SYTRAL, qui vont évoluer, l'un, parce que les activités industrielles de la RFF ont été délocalisées, donc ce tènement est disponible, un autre à côté également disponible parce que le SYTRAL a eu le malheur de voir son dépôt brûler. Deux tènements peuvent être inscrits, dans la logique -je dirai- de la Confluence au niveau des transparences, au niveau des cheminements, au niveau de l'accroissement léger de la SHON constructible (pas plus de 12 %) avec -je rassure ceux qui auraient pu ne pas comprendre les termes de l'enquête publique- 25 % au plus de logements sociaux sur ces tènements.

Alors, je ne sais pas si c'est les tontons flingueurs ou les tontons Macoute qui ont empêché les habitants de se déplacer. Je pourrais dire qu'il n'y a eu aucune remarque défavorable mais il faut être honnête : il n'y a eu aucune remarque à l'enquête publique. C'est dire la haute compréhension, grâce à la SPL, que les habitants ont de ce projet !

Et pour finir, je vais laisser la parole au Maire du deuxième arrondissement, même si je rappelle qu'il y avait une affiche sur la porte de cette mairie et je n'ai trouvé aucune remarque de cette mairie dans l'enquête publique.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Broliquier.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Merci. Vous allez avoir droit à la remarque en *direct live*, ce qui sera plus clair peut-être pour tout le monde.

Puisque cette modification du PLU porte sur l'aménagement du secteur entre la gare Perrache, la rue Dugas Montbel et l'emprise ferroviaire dans le deuxième arrondissement, c'est un aménagement qui est très important pour l'avenir de la Confluence parce que le secteur concerné se situe à l'interface de plusieurs dynamiques urbaines qui sont complètement interdépendantes les unes des autres : il y a la Confluence bien sûr mais il y a aussi le quartier de Perrache, les rives de Saône, la restructuration du Centre d'échanges et de la gare et, enfin -à plus longue échéance mais il faut en tenir compte dès maintenant- la requalification de l'autoroute.

Et si l'on veut que la Confluence fonctionne à long terme, il faut avoir une vision urbaine globale. On ne peut pas se contenter de juxtaposer des morceaux de ville, des projets les uns à côté des autres et c'est d'autant plus vrai dans notre Presqu'île, tant elle est géographiquement contrainte entre Rhône et Saône.

La restructuration du Centre de Perrache avec le projet Ruelle est au cœur de ces problématiques. Il faut évidemment transformer la barrière de Perrache en trait d'union entre le nord et le sud et donner de la transparence -comme vous le disiez- en facilitant la circulation, toutes les circulations. C'est la position que nous défendons depuis des années.

Je viens de citer des études du cabinet Ruelle sur le Centre d'échanges mais il y a également celui du réaménagement du dépôt du SYTRAL, particulièrement concerné par ce rapport. Nous avons déjà affirmé notre volonté d'accompagner le maintien du dépôt du SYTRAL en centre-ville, notre position n'a pas changé de ce côté-là.

Pour autant, ce projet soulève un certain nombre d'interrogations, à la fois qualitatives et fonctionnelles.

Sur le plan qualitatif d'abord, je vais reprendre les termes du courrier que j'ai adressé il y a quelques jours à monsieur Rivalta. Ce secteur, qui est une emprise du terrain SNCF et des locaux du SYTRAL et de la Direction générale de l'armement (DGA), constitue un réservoir foncier à bâtir très important, stratégique pour Perrache et pour la Confluence. La qualité de son emplacement, sa superficie, la requalification des rives de Saône toutes proches, la modification des circulations sont autant de critères qui appellent à la plus grande vigilance sur les aménagements futurs.

Ce projet devra donc contribuer à respecter cet environnement, son patrimoine architectural existant au sud de Perrache et à valoriser, à aérer, végétaliser les îlots. Il faut reconstituer un ensemble urbain offrant une mixité d'usage. Cette requalification doit d'ailleurs intégrer des aménagements communs à ceux du quartier voisin de la Confluence, c'est-à-dire la mixité sociale et le développement durable. C'est pourquoi nous nous réjouissons de votre choix de concentrer votre projet sur un seul et même site, contrairement à ce qui avait été envisagé un temps.

Mixité d'usage sur un seul site, voilà un choix cohérent mais reste à en définir les fonctionnements, adaptés à un quartier déjà très contraint.

Concernant aussi la version retenue du parking non enterré pour les bus, compte tenu des modifications de circulation annoncées et pour éviter tout engorgement, il ne doit pas dépasser deux niveaux, avec une entrée rue Marc-Antoine Petit, sortie cours Suchet ; il ne s'agit pas là d'une vision arbitraire, au contraire, d'une vision en cohérence avec les difficultés de circulation déjà connues sur ce secteur.

Des difficultés qui, nous le rappelons, vont être accrues par le projet de fermeture de la voûte ouest à la circulation des voitures préconisé par le projet Ruelle : les véhicules seraient alors reportés quai Rambaud, côté Saône et rue Delandine, côté Rhône ; un schéma qui ne peut se concevoir sans appréhender la question du réaménagement des espaces de circulation au carrefour du pont Kitchener et des quais Rambaud et Tilsitt. Or, à notre connaissance, rien n'avance sur ce secteur.

La fermeture de la voûte ouest pourrait permettre de réduire le nombre de voiries sur le cours de Verdun côté Gensoul et améliorer la végétalisation de ce secteur, en liaison avec les rives de Saône et le pôle d'échanges et on pourrait réduire le nombre de voies. Mais, la voûte fermée, quelle solution de fonctionnement pour les activités partie sud, cours de Verdun notamment, les hôtels et restaurants ?

Enfin, si on aborde la question des circulations dans notre cœur d'agglomération, on ne peut évidemment pas faire l'impasse du

déclassement de l'autoroute mais, comme chacun le sait, sans contournement autoroutier de Lyon l'est ou par l'ouest, pas de déclassement !

En attendant, le projet Ruelle permettrait d'atténuer cette fracture urbaine que représentent les voûtes et le Centre d'échanges pour la Presqu'île mais il doit, comme tout nouveau projet sur le secteur, s'inscrire dans une véritable vision globale de déplacements sur l'ensemble de la Presqu'île pour ne pas créer plus de désordre qu'il n'en résout.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Broliquier.

M. le Vice-président BUNA : J'ai bien fait de ne pas présenter le rapport puisque vous l'avez fait avec beaucoup de précisions et d'éloquence. Vous partagez les 90 % des propositions qui sont faites, vous auriez pu simplement dire vos réserves sur la voûte ouest et le plan de circulation.

Ceci dit, je retiens bien que vous vous félicitez de la végétalisation, de la constructibilité nouvelle, de la mutation des tenements. Vous n'avez rien dit sur la nouvelle pénétrante qui permettra de mieux voir les quais Rambaud, de mieux voir la végétalisation et également de permettre à tous les modes doux, piétons, etc., d'accéder plus facilement au sud de la gare.

On aura le temps de rediscuter sur le plan de circulation. Cela aura été pratiquement le seul thème de désaccord que vous aurez exprimé de proche en proche. On a essayé de faire pour le mieux compte tenu d'une donnée première, c'est que ce site est enclavé de toutes parts et qu'il fallait desserrer l'enclavement ; je crois que nous y sommes parvenus.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Pas encore assez !

M. le Vice-président BUNA : Pas encore assez, mais vous nous aiderez à desserrer encore plus !

M. LE PRÉSIDENT : Pour desserrer, il faut que vous vous mettiez d'accord avec vos nouveaux partenaires puisque vous, vous êtes pour l'Anneau des Sciences et eux se sont prononcés contre, en tout cas dans le tracé court que nous avons présenté et que vous avez défendu.

Mesdames et messieurs, je mets ce dossier au vote.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BUNA

N° 2013-4348 - urbanisme - Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Approbation du dossier de réalisation et son programme des équipements publics (PEP) - Modalités prévisionnelles de financement - Conventions tripartites dans le cadre du traité de concession avec la Ville de Lyon et la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4351 - urbanisme - Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4348 et 2013-4351. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller DAVID absent momentanément : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme la Conseillère DAGORNE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju, Giordano, Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL ainsi que M. Da Passano, délégué de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-4348 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG, en remplacement de M. le Conseiller DAVID absent momentanément.

N° 2013-4350 - urbanisme - Lyon 2° - Programme d'intérêt général (PIG) Éco-rénovation - Quartier Perrache-Sainte Blandine - Convention avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Ville de Lyon et Procivis Rhône pour les années 2014, 2015 et 2016 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4350. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BUNA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Vous avez une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

"Dans le DISPOSITIF, remplacer :

"2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention."

par :

"2° - Autorise :

a) - monsieur le Président à signer ladite convention,

b) - monsieur le Président à solliciter auprès de ses partenaires (Ville de Lyon, ANAH) leurs participations financières pour l'animation du programme d'éco-rénovation du quartier Perrache-Sainte Blandine à Lyon 2° au taux maximum en conformité avec leurs règles d'interventions, soit pour les études pré-opérationnelles 2013 un montant de 100 000 € pour l'ANAH (50 % du montant HT), et pour la mission de suivi-animation 2014-2016 un montant de 77 000 € maximum par an (35 % du montant HT) et pour la Ville de Lyon un montant maximum de 37 400 € par an (20 % du solde TTC),

c) - à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation."

Et rajouter :

"3° - Les recettes correspondantes aux subventions de la Ville de Lyon, et de l'ANAH seront encaissées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - comptes 74741 et 74718 - fonction 70 - opération n° 0P15O1172."

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe GAEC.

M. le Conseiller FURNEL : Très vite, monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes très favorables à ce rapport et à cette expérimentation qui doit permettre de bien mesurer les conditions de réussite pour favoriser ensuite une généralisation de cette démarche. Cette convention de trois ans, de 2014 à 2016, comporte un objectif de 350 logements sur dix à quinze immeubles sur le quartier Sainte Blandine, objectif qui est très significatif.

Notre groupe estime qu'il s'agit là d'un axe majeur pour le respect du droit au logement économe d'énergie, pour atteindre nos objectifs de développement durable et de lutte contre le réchauffement de l'atmosphère, la maîtrise des coûts de charges pour les occupants. Ce devrait être demain une priorité affirmée, bien au-delà des expériences actuellement engagées sur ce terrain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BUNA.

N° 2013-4353 - urbanisme - Lyon 7° - Cité Jardin de Gerland - Réalisation d'une étude de diagnostic social et urbain - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Lévêque a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4353. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. le Conseiller LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme la Conseillère DAGORNE : Très vite également, monsieur le Président, chers collègues, pour dire notre intérêt et notre approbation pour ce dossier concernant l'étude en cours et à terminer sur l'évolution de la Cité Jardin à Gerland.

Simplement, je profite de ce dossier pour dire que c'est une cité exclusivement de logement social sur Gerland, que tous ne connaissent pas, tout au sud, pas très loin du stade et que cette étude, qui va être globale sur différents aspects architecturaux, sociaux, devrait pouvoir nous proposer un scénario à venir dans les prochaines années et que, sur cette étude, si effectivement les habitants sont aujourd'hui demandeurs d'un certain nombre de réhabilitations, il me semble effectivement qu'il est envisagé dans le projet global que vous décriviez tout à l'heure à Gerland dans les sites attirants qui sont renouvelés.

Malheureusement, aujourd'hui, la Cité Jardin, même si elle a fait l'objet de quelques rénovations, reste en difficulté et j'aurais souhaité que l'on prenne en compte, au cours de cette étude, ce diagnostic qui va se faire avec les habitants et -je le sais- avec l'association des résidents, notamment sur l'aspect social. J'ai eu l'occasion d'y aller il y a peu de temps et, aujourd'hui, dans cette cité qui était à l'origine une cité ouvrière habitée par des personnes qui travaillaient, on a une grande détresse pour certains, des personnes âgées isolées, une jeunesse paupérisée et aussi une grande déshérence et une détresse sociale et je crois qu'il faudra le prendre en compte dans le projet pour cette cité. Il s'agit à la fois de fournir un logement social

mais aussi peut-être avec un accompagnement social sur place puisque la population a effectivement un petit peu changé : cette population aujourd'hui est soit des personnes qui restent depuis longtemps isolées, soit des nouveaux qui arrivent en grande détresse, à prendre en compte en accompagnement sur place, même si beaucoup de ces personnes bénéficient déjà d'un accompagnement à titre personnel dans d'autres structures, peut-être de renforcer le lien social, ce lien sur place tout en prévoyant -puisque c'est aussi l'objet que nous partageons- une mixité sociale sur cette cité pour l'intégrer dans le projet global de Gerland.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Dagorne. C'est là très exactement notre projet que vous avez décrit. A mon avis, ce n'est même pas la peine de faire une liste séparée.

Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LÉVÊQUE.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-4306 - Approbation du rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2013-4306. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Gelas, MM. Abadie, Bernard R. et Turcas (pourvoir M. Buffet), délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de LPA, ainsi que MM. Touraine et Vesco, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2013-4309 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design pour l'organisation de l'événement Lyon City Design Arena 2014 du 15 au 17 mai 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2013-4309. Madame Gelas, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente GELAS absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD en remplacement de Mme la Vice-Présidente GELAS absente momentanément.

N° 2013-4310 - Attribution d'une aide d'urgence de 30 000 € à l'association Handicap international dans le cadre de son programme de soutien aux sinistrés du typhon Haiyan aux Philippines - Année 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur du dossier numéro 2013-4310. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-4312 - Révision de divers tarifs, de prix ou redevances à compter du 1^{er} janvier 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Corazzol comme rapporteur du dossier numéro 2013-4312. En l'absence de monsieur Corazzol, je rapporte l'avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Conseiller CORAZZOL absent momentanément.

N° 2013-4314 - Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4315 - Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2013 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4316 - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2013-4317 - Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Goux comme

rapporteur des dossiers numéros 2013-4314 à 2013-4317. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUX.

N° 2013-4318 - Prestations de télésurveillance et interventions sur les bâtiments désaffectés du domaine privé - Autorisation de signer le marché de fournitures et services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-4319 - Accord cadre pour la fourniture d'électricité pour les bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon pour les puissances supérieures à 36 kilovoltampères (KVA) - Autorisation de signer l'accord cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4318 et 2013-4319. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2013-4320 - Achat de prestations liées aux déplacements de délégations Ville de Lyon-Communauté urbaine de Lyon à l'étranger - Convention de groupement de commandes - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Pédrini comme rapporteur du dossier numéro 2013-4320. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° 2013-4321 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-4322 - Lyon - Villeurbanne - Sainte Foy lès Lyon - Feyzin - Rillieux la Pape - Givors - Ouverture de l'offre de formation participation citoyenne aux Communes - Expérimentation 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-4323 - Accès au restaurant communautaire - Approbation et signature d'une convention avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-4358 - Organisation de l'unité exploitation de la direction de la voirie et mise en place d'une astreinte sécurité-viabilité pour les opérateurs sécurité viabilité appartenant à cette unité - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-4359 - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4321 à 2013-4323, 2013-4358 et 2013-4359. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-4326 - Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Passe-Jardins, Les cultivateurs, le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), le Foyer le Verger, des jardins familiaux du Fort de Bron, et aux communes de Mions, Givors et Corbas - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4328 - Convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains avec la société ELVYA - Prolongation de durée de la convention de gestion et du protocole d'organisation de fin de contrat - Approbation des avenants n° 3 et n° 1 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-4331 - Prêt à des fins d'expérimentation d'équipements sans fil permettant la mesure et le suivi de la consommation d'eau pour le nettoyage - Projet AguaTix dans le cadre du dispositif INNOV'R - Convention avec l'entreprise ERECA pour un an - Direction de la propreté -

N° 2013-4332 - Rillieux la Pape - Réalisation d'une prestation d'entretien des espaces publics communautaires par la Ville permettant l'insertion sociale et professionnelle des intervenants - Signature d'une convention pour un an - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gillet comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4326, 2013-4328, 2013-4331 et 2013-4332. Monsieur Gillet, vous avez la parole.

M. le Conseiller GILLET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Justet n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2013-4326 et M. Barthelémy n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2013-4328.

Rapporteur : M. le Conseiller GILLET.

N° 2013-4329 - Approbation du rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Quiniou comme rapporteur du dossier numéro 2013-4329. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. le Conseiller QUINIOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Assi et Colin (pouvoir M. Reppelin), délégués du Grand Lyon au sein de la SPL de gestion des espaces publics Rhône-Amont, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller QUINIOU.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2013-4334 - Approbation du rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-4335 - Approbation du rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx en Velin - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-4336 - Approbation du rapport des mandataires SEM Patrimoniale du Grand Lyon - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-4337 - Approbation du rapport des mandataires - SPL Lyon Confluence - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller David comme rapporteur des dossiers numéro 2013-4334 à 2013-4337. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller DAVID absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2013-4334 : MM. Brachet, Bouju, Giordano et Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, ainsi que M. Da Passano, délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de cette société ;

- sur le dossier n° 2013-4335 : MM. Darne J. et Touleron, délégués du Grand Lyon à la SAIEM de Vaulx en Velin ;

- sur le dossier n° 2013-4336 : MM. Collomb, Bret, Darne J., Thivillier, Kimelfeld, Buna, Colin (pouvoir M. Reppelin), Crimier et Buffet, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon ;

- sur le dossier n° 2013-4337 : MM. Collomb, Darne J., Bouju, Crimier, Bernard R., Lévêque, Giordano, Broliquier, Barret et Deschamps, délégués du Grand Lyon au sein de la SPL Lyon Confluence.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG en remplacement de M. le Conseiller DAVID absent momentanément.

N° 2013-4341 - Agglomération lyonnaise - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Financement des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (EMOUS) et des actions - Année 2013 - Conventions de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-4349 - Saint Priest - Vaulx en Velin - Projets de renouvellement urbain - Modification des opérations physiques et financières - Avenant n° 2 à la convention de rénovation urbaine de Saint Priest - Avenant n° 4 à la convention de rénovation urbaine de Vaulx en Velin - Avenant n° 6 à la convention habitat d'agglomération - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4341 et 2013-4349. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2013-4342 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Hôtel de Ville - Développement des activités artisanales - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Thivillier comme rapporteur du dossier numéro 2013-4342. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

M. le Conseiller THIVILLIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller THIVILLIER.

N° 2013-4343 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Etude patrimoniale de l'ensemble industriel Textiles artificiels du sud-est (TASE) - Participation financière des Communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne - Direction générale - Missions territoriales -

N° 2013-4344 - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 3 - Augmentation de la hauteur dans le secteur de la Soie - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4343 et 2013-4344. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2013-4347 - Lyon 8° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Renouvellement urbain du parc Berliet, rue Audibert et Lavirotte - Bilan de la concertation et approbation de la révision simplifiée n° 13 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4354 - Lyon 7° - Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Lot n° 4 : aménagements paysagers relatifs au Parc nature - Autorisation de signer l'avenant n° 2 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4355 - Lyon 7° - Atelier pédagogique régional 2013-2014 sur les paysages du Biopôle - Participation aux frais pédagogiques - Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale supérieure de paysage (ENSP) - Direction générale - Missions territoriales -

N° 2013-4356 - Lyon 9° - Quartier de l'Industrie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Buna comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4347 et 2013-4354 à 2013-4356. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BUNA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju, Giordano, Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, Ainsi que M. Da Passano, délégué de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société, n'ayant pris part ni au débat ni au vote sur le dossier n° 2013-4356 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BUNA.

N° 2013-4352 - Lyon 7° - Démarche EcoCité - Programme d'investissements d'avenir ville de demain - Projet étude Cité jardin à Gerland - Convention de participation financière avec Gaz réseau distribution France (GRDF) - Délégation générale au développement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Lévêque comme rapporteur du dossier numéro 2013-4352. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. le Conseiller LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LÉVÊQUE.

(La séance est levée à 22 heures 15).

Annexe 1 (1/20)

Rapport 2013 de développement durable de la Communauté urbaine de Lyon

(dossier n° 2013-4324)

Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Reppelin

STRATÉGIE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
GRAND LYON

Présentation du Rapport
Développement Durable
2013

aimons l'avenir

communauté urbaine
GRAND LYON

Décembre 2013

imaginer > réaliser > partager

JGDU **JPPA** DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES D'AGGLOMÉRATION

Annexe 1 (2/20)

Une co-production collaborative mobilisant 40 personnes de 23 directions



Des enjeux généraux

- Présenter **notre bilan**
 - Des activités internes
 - Des politiques publiques
- **Analyser** notre démarche
 - L'élaboration
 - La mise en œuvre
 - L'évaluation

Des enjeux propres au Grand Lyon

- « Donner à **voir** »
- **Promouvoir** l'animation et la sensibilisation interne
- Améliorer l'**analyse croisée** des politiques publiques

Annexe 1 (3/20)

NOUVEAUTES 2013

GRAND LYON



Fresque des
oiseaux
Lyon7ème



Projot Part-Dieu



Grand Parc de
Miribel Jonage



Passerelle de la Paix

→ L'exercice 2013 permet de consolider le **portrait durable** de l'institution

→ Cette année, le rapport DD est divisé en **3 grandes parties** :

- Organisateur et planificateur du territoire
- Producteur d'action publique
- Acteur éco-responsable

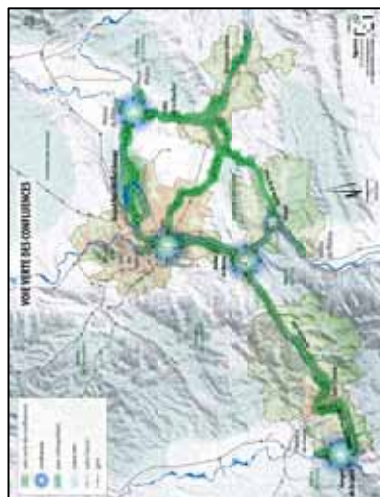
→ Dans chaque partie, **3 nouvelles rubriques** :

- Politiques publiques
- Zoom sur des actions clés
- Tableau de suivi

Annexe 1 (4/20)

I - LE GRAND LYON ORGANISE SON TERRITOIRE

GRAND LYON



Pôle Métropolitain :
voie verte des Confluences



Révision du PLU-H



Actualisation des référentiels



Participation aux
travaux du SCOT



Station de traitement des eaux usées
Fleurieu-Neuville



Rue Garibaldi



Mission Carré de Soie



A21 Vallée de la Chimie



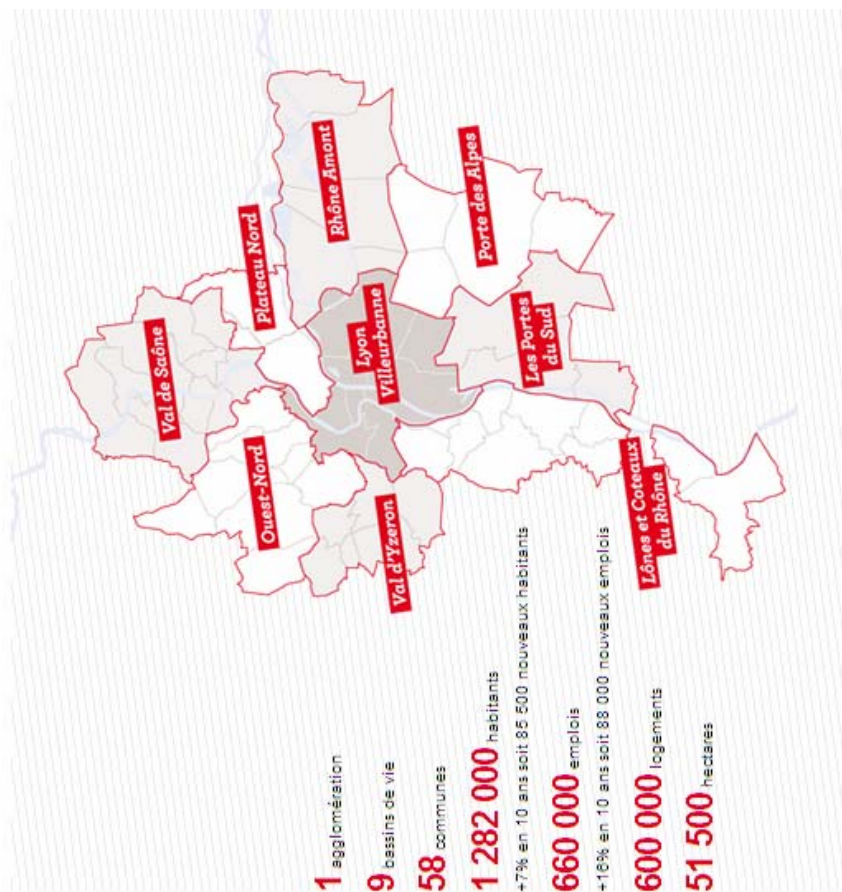
Des projets, des territoires
intégrant toutes les
composantes du
développement durable

Annexe 1 (5/20)

I - LE GRAND LYON ORGANISE SON TERRITOIRE

GRANDLYON

Focus sur une action emblématique : la révision du PLU-H



- Un PLU-H compatible **facteur 4**
- **58** réunions publiques
- **5 000** habitants mobilisés
- **10 000** observations recensées
- Des réunions avec les **professionnels** autour de **4 thématiques** : habitat, activité économique en ville, énergie, qualité urbaine
- **4** grands défis : **métropolitain, économique, solidaire et environnemental**

CALENDRIER

- 2012 : Des objectifs à partager
 - 2013/2014 Le projet en débat
 - 2015 La synthèse
 - 2016 L'enquête publique

Annexe 1 (6/20)

II - LE GRAND LYON PRODUCTEUR D' ACTION PUBLIQUE

GRAND LYON

Vers un territoire sobre en carbone

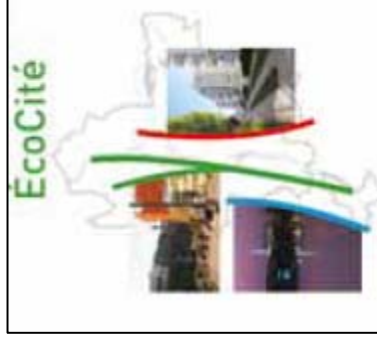
↳ **Plan Climat, Stratégie Ville intelligente, Energie, Déplacements, Mobilité durable**



3^{ème} Conférence
Energie Climat



Un navigateur dédié
aux Cyclistes



10 projets
sélectionnés



Ouverture des
données publiques



De nouveaux
services
d'auto-partage



Hikari : îlot à énergie positive -
Confluence

Annexe 1 (7/20)

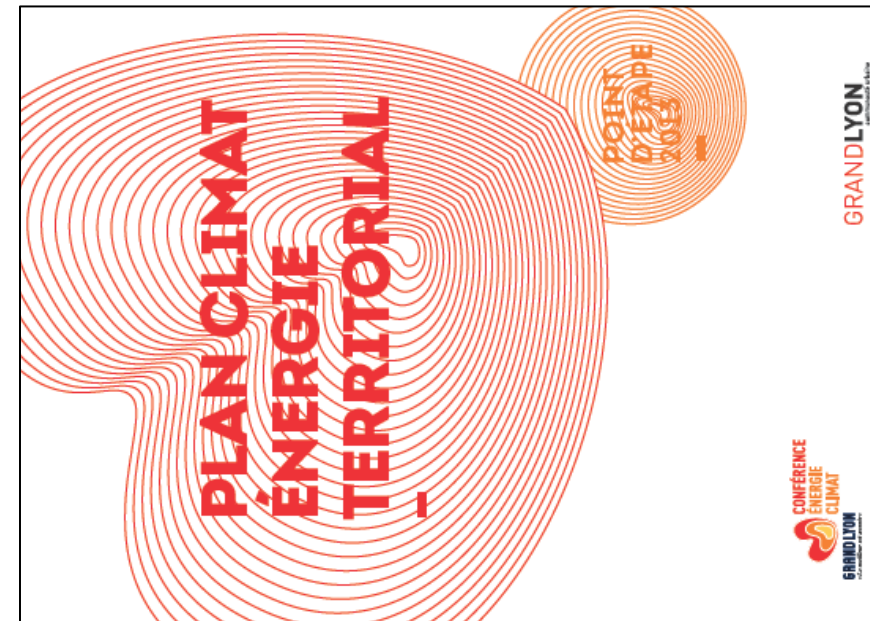
II - LE GRAND LYON PRODUCTEUR D' ACTION PUBLIQUE

GRAND LYON



Vers un territoire sobre en carbone :

↳ Focus sur le **Plan Climat Energie Territorial**



→ Les actions engagées depuis **2 ans** ont permis une réduction de **- 100 000 tonnes de CO2/an**.

→ Cette réduction s'inscrit dans une baisse généralisée de **- 750 000 tonnes de CO2** entre l'année **2010** et l'année **2000**.

→ Un Plan Climat partenarial qui réunit aujourd'hui **73 partenaires**, soit **18 nouveaux signataires** depuis **2011**.

→ La Conférence Énergie Climat du **28 octobre 2013**, un point d'étape important :

- Signature avec l'Etat de la Convention Ecocité qui identifie le Grand Lyon comme l'une des **19 Eco-cités** en France
- **3.8 M€** attribués pour **10 actions clés**
- Accueil de **nouveaux signataires**

Annexe 1 (8/20)

II - LE GRAND LYON PRODUCTEUR D' ACTION PUBLIQUE

GRAND LYON

Un environnement de qualité pour tous

↳ **Politique agricole, Projets nature, Préservation de la ressource en eau, Nature en ville, Fleuves ...**



Préservation de la ressource en eau



Préservation du Ruisseau La Mouche



Formation à l'éco-jardinage en Val de Saône



Rives de Saône



Jardins de pluie à Vaulx-en-Velin



Pont R. Barre – Passerelle de Décines

Annexe 1 (9/20)

II - LE GRAND LYON PRODUCTEUR D' ACTION PUBLIQUE

GRAND LYON



Un environnement de qualité pour tous :

↳ Focus sur les **Rives de Saône**

Une promenade végétalisée permettant de **réintroduire la nature en ville** et la **découverte de l'environnement**



→ Poursuite de la **reconquête et la valorisation des fleuves** engagées depuis 2002

→ **Chiffres clés**

- **14** communes concernées à terme
- **15 km** de rives déjà aménagées
- **450** arbres à hautes tiges,
- **120 000** arbustes, graminées...
- **12** artistes, **23** œuvres

→ **4** ambitions complémentaires :

- Préserver la **biodiversité**
- Développer les **usages** nautiques et des rives
- Promouvoir **l'art public**
- Valoriser le **patrimoine** : naturel, historique, culturel, paysager

II - LE GRAND LYON PRODUCTEUR D' ACTION PUBLIQUE

GRAND LYON



Un environnement de qualité pour tous :

↳ Focus sur la **politique de l'Eau** du Grand Lyon

Le Grand Lyon s'intéresse au « **Grand Cycle de l'eau** » et à la place de l'eau dans la Ville.



La politique d'assainissement

- **99.9 %** de la capacité de traitement des stations du Grand Lyon sont aux normes
- **330 M €** investis ces **10** dernières années
- **38 M €** et **5** stations rénovées / créées en 2013 : Neuville, Meyzieu, Limonest, Saint-Germain, Genay



Un nouveau rôle de l'eau dans la ville :

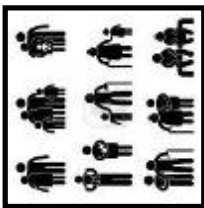
- Construire un nouveau **patrimoine naturel et paysager**,
- **Rafraîchir** les îlots de chaleur urbains,
- Servir de support aux **activités sociales et de loisirs**.

De nombreuses réalisations innovantes :

- Les bassins du Godefroy et de la Beffe à **Dardilly**
- Le **parc du Vallon** dans le 9^{ème} arrondissement
- La rue **Garibaldi**
- La **Porte des Alpes à Saint-Priest**


Annexe 1 (11/20)

II - LE GRAND LYON PRODUCTEUR D' ACTION PUBLIQUE



Une vision solidaire du territoire

↳ Habitat-Logement, Contrat d'agglomération, Renouvellement urbain, Insertion sociale, Animation territoriale, Coopération décentralisée ...



Transports en commun
comme vecteur de solidarité



Des recycleries aux
espaces de réemploi



Fichier commun du
logement social



Démarches
prospectives



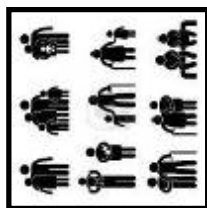
Coopération
décentralisée



Accession à prix
abordable

II - LE GRAND LYON PRODUCTEUR D' ACTION PUBLIQUE

GRAND LYON



Une vision solidaire du territoire :

↳ Focus sur le **Plan 3A**, pour une **accession à prix abordable**



Objectifs :

- Développer une offre de logements en **accession abordable**.
- Mieux répondre aux **besoins de logements** des grands lyonnais.
- Eviter un **grippage** des parcours résidentiels.

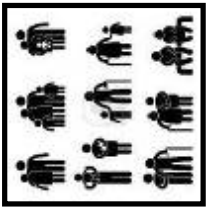
Principes :

- Inciter les opérateurs à produire des logements à des prix inférieurs à **2 800 / m²** plafonnés ou à des prix en dessous de **- 20%** des prix de marché.
- Délivrer un **label PLAN3A** aux opérations, qui respectent ces plafonds.
- Octroyer **1 100** primes de **3 000 à 4 000 €** aux primo-accédants, sous plafond de ressource (PTZ), s'ils achètent un logement abordable dans ces programmes.
- ↳ Pour ces primes, le Grand Lyon mobilise **3,65 millions €**
- 1ers résultats à fin novembre :**
- **1 490** logements dans **80** programmes immobiliers labellisés depuis juin
- **120** ventes finalisées à fin novembre

Annexe 1 (13/20)

II - LE GRAND LYON PRODUCTEUR D' ACTION PUBLIQUE

GRAND LYON



Une vision solidaire du territoire

↳ Focus sur la **politique de déplacements**

La politique de déplacements du Grand Lyon contribue au **rééquilibrage solidaire** de l'agglomération en proposant un **maillage fin du territoire** pour tous les habitants.



Extension des lignes fortes de transport en commun :

- Extension de la **T5** jusqu'à **Eurexpo**
- Prolongement de **T4** de **Jet d'eau** **Mendes France** à **la Doua**
- Prolongement de **T1** de **Montrochet** à **Gerland/Debourg**
- Extension de la ligne **B** du métro jusqu'à **Oullins**
- Ligne **LEOL** entre **Craponne** et **Gorge de Loup**

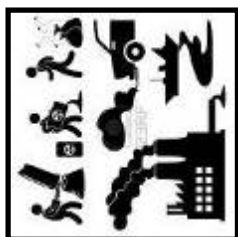
Renforcement des infrastructures dédiées aux modes doux :

- Tube modes doux de la **Croix-Rousse**
- Passerelle modes doux de **Décines**
- Pont **Raymond Barre** réservé aux modes doux et tram
- Passerelle modes doux entre **Caluire** et la **Cité Internationale**
- **130 km** supplémentaires de **pistes cyclables** en 2013

67 M de km parcourus / an ; **315** voyages par habitant / an ; **1 500 000** voyages quotidiens

Annexe 1 (14/20)

II - LE GRAND LYON PRODUCTEUR D' ACTION PUBLIQUE



Des modes de vie durables

Air, Bruit, Santé Environnement, Risques naturels et technologiques, Changements de comportements, Plan d'éducation DD, Services innovants ...

Plan d'Education DD

covoiturage
GRAND LYON

Services innovants

les déchets recyclables [en vrac]

Plan de communte de la engageante de la Direction de la Propreté

Améliorer la qualité de l'air



Des modes de vie durables :

↳ Focus sur le **Plan d'Education à l'Environnement et au DD (EEDD)**



Plan
d'Education
DD

Chiffres clés :

- environ **2 500** demi-journées d'animation réalisées
- **+ de 30 000** personnes sensibilisées
- **80** personnes au quotidien qui élaborent et réalisent des projets éducatifs

Une diversité d'actions et de projets :

- Participation à l'organisation d'événements : **3èmes Assises Françaises de l'EEDD...**
- Financement d'équipements : centre de pédagogie eau et nature, **l'Iloz**, au sein du grand parc de Miribel-Jonage, nouveaux **circuits pédagogiques** des stations d'épuration de Pierre-Bénite et de Fleurieu, **écocentre** de la Tour de Salvagny...
- Publication d'outils pédagogiques : guides, plaquettes, **10ème livret ressources sur la biodiversité**, kit éducatif propreté, **carte nature** du Grand Lyon...

Annexe 1 (16/20)

II - LE GRAND LYON PRODUCTEUR D' ACTION PUBLIQUE

GRAND LYON



Une dynamique de développement responsable

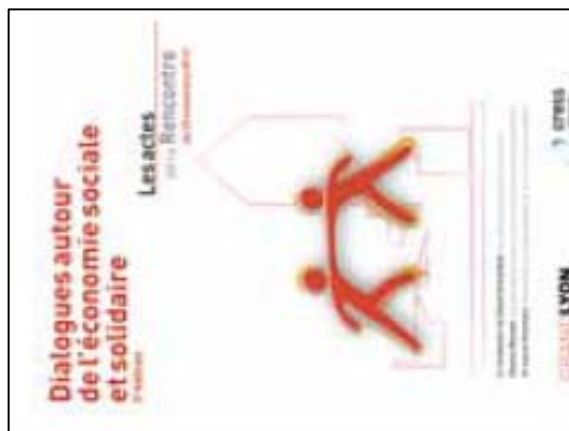
↳ **Cleantechs, Economie sociale et solidaire, Réduction des déchets ...**



Laboratoire d'excellence :

Intelligence des Mondes Urbains

- > 450 chercheurs issus de 26 laboratoires
- > 29 disciplines scientifiques (CNU)
- > 6 thématiques scientifiques



Économie Sociale et Solidaire

- > 10 % des Équivalents Temps Plein de l'agglomération et
- > 12 % des entreprises

Cleantechs
> 750 entreprises
> 13 000 emplois

Trophées du verre

- > 24 communes inscrites dès la première année

Annexe 1 (17/20)

II - LE GRAND LYON PRODUCTEUR D' ACTION PUBLIQUE

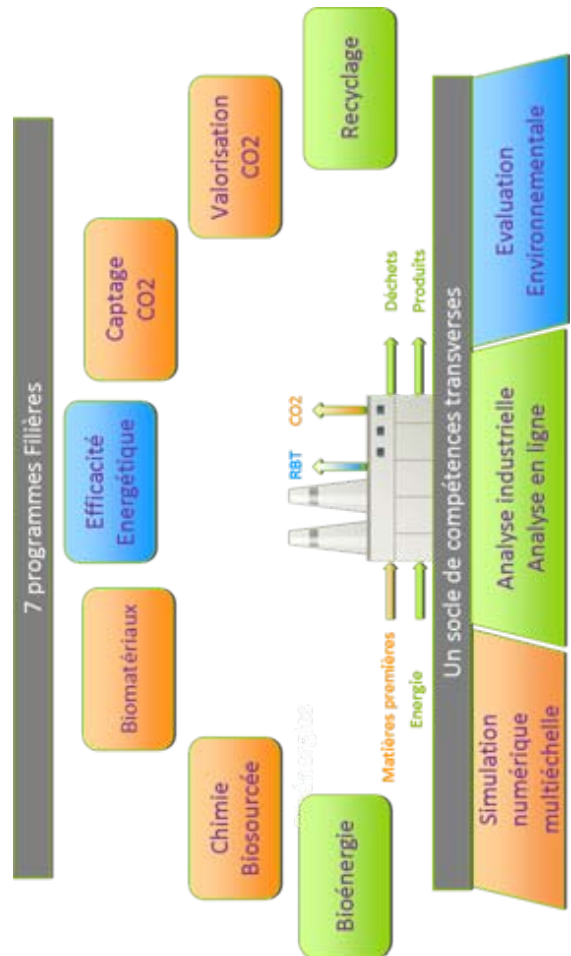
GRAND LYON



Une dynamique de développement responsable :

Focus sur l'Institut Des Energies Décarbonées et Ecotechnologies de Lyon

- Inventer l'usine du futur en développant des solutions innovantes pour rendre plus propres les procédés industriels, et transformer les rejets industriels en produits valorisables ou en nouvelles sources d'énergie.
- Programme transverse de R&D autour de 3 filières : bioénergies, procédés bas carbone, recyclage.
- Objectifs à 10 ans : + 20% d'efficacité énergétique des usines



Chiffres clés pour les 3 ans à venir :

- 40 salariés
- 20 M€ investissements
- 20 projets de R&D
- 10 000 m² de laboratoires

Annexe 1 (18/20)

III – Le GRAND LYON EXEMPLAIRE : ECO AGENTS – ECO ACTEURS

GRAND LYON

Un Plan de déplacements interne innovant



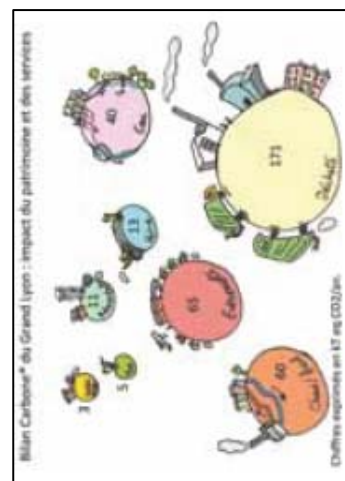
Formation pour intégrer la dimension environnementale dans les marchés



Club Développement Durable



Campagne de sensibilisation



Un apprentissage carbone



Des triporteurs utilitaires électriques

Annexe 1 (19/20)

III – Le GRAND LYON EXEMPLAIRE : ECO AGENTS – ECO ACTEURS

GRAND LYON

Des éco – agents / éco - acteurs :

↳ Focus sur le **Plan de Déplacements Interne Innovant** du Grand Lyon

Dans le cadre du PDE mis en place depuis **2008**, le Grand Lyon offre des solutions toujours plus diversifiées pour promouvoir les modes de déplacements **alternatifs** et **sobres en carbone**



Equipement Grand Lyon

- **7 Pools** qui totalisent **94 véhicules**,
- **40 vélos** dont **19 électriques**,
- **18 véhicules électriques Move in Pure** avec la CNR (**100%** énergie renouvelable)
- Mise à disposition de **11 cartes vélo**'v

Chiffres clés 2012 :

- Véhicules électriques : **130 agents formés, 16 000 km parcourus, 1 000 emprunts.**
- Au total : **700 utilisateurs, 400 000 km parcourus, 16 000 emprunts.**

Le Grand Lyon a d'ailleurs reçu le 4 décembre 2013 le **Prix de la Flotte Écologique - Ville Ecomobile de l'année 2013**, pour la gestion de son pool de véhicules.

Annexe 1 (20/20)

CONCLUSION

GRAND LYON

Une stratégie de développement durable pour

- **Proposer une nouvelle vision du territoire,**
- **Accompagner la transition du territoire vers un modèle de développement économe en ressources**
- **Répondre aux nouveaux enjeux qui se posent aujourd'hui,**
- **Réorienter les politiques publiques,**
- **Relever les défis de la co-responsabilité, de l'ancrage territorial, du dialogue avec les acteurs du territoire et de la mobilisation de la population.**

Annexe 2 (1/28)

Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2014

Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne

Conseil communautaire

Séance du 16 décembre 2013

**DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS GENERALES
DU BUDGET 2014**

GRAND LYON
COMMUNAUTÉ URBAINE



Le déroulement de l'intervention

- ◆ Contexte économique, social et financier
- ◆ Une collectivité en expansion
- ◆ Une santé financière préservée
- ◆ 2014, une stratégie maintenue
- ◆ Des perspectives ambitieuses

Annexe 2 (3/28)

Une amorce timide de reprise économique...

- ◆ Sortie de récession de la zone euro au 2^{ème} trimestre (PIB en volume = +1,2% par rapport au trimestre précédent)
- ◆ Amélioration des conditions de financement des états
- ◆ **Le redressement lent de l'activité en zone euro cache des contrastes marqués entre les différents États membres.**
- ◆ En France, reprise modérée des dépenses de consommation des ménages au deuxième trimestre favorisée par la quasi-stabilité des prix à la consommation du premier semestre.
- ◆ **En dépit d'une reprise graduelle, les conditions d'une croissance soutenue ne paraissent pas encore présentes**

Annexe 2 (4/28)

(taux de variation en volume, sauf indications contraires)

2014

2013

2012

Environnement international

	2012	2013	2014
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,8	1,4	2,6
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	-0,6	-0,5	1,0
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	2,5	1,5	1,6
Prix du baril de Brent (en dollars)	112	108	109
Taux de change euro/dollar	1,3	1,3	1,3

Économie française

	2 032	2 068	2 117
PIB total (valeur en milliards d'euros)	0,0	0,1	0,9
Variation en volume (en %)	1,5	1,8	2,3
Variation en valeur (en %)	-0,9	0,3	0,8
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ¹	-0,4	0,3	0,8
Dépenses de consommation des ménages (en %)	-2,1	-2,2	1,5
Investissement des entreprises non financières (en %)	2,4	1,2	3,5
Exportations (en %)	-1,1	1,0	3,0
Importations (en %)			
Prix à la consommation (en %)			
> Prix hors tabac (moyenne annuelle)	1,9	0,8	1,3
> Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,0	0,9	1,3
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-67,0	-56,1	-53,2
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) ²	-4,8	-4,1	-3,6

(1) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

(2) Capacité de financement au sens de Maastricht.

Annexe 2 (5/28)

Exécution
2012

2013

2014

2015

2016

2017

Solde des administrations publiques (en % de PIB)	-4,8	-4,1	-3,6	-2,8	-1,7	-1,2
Dette publique (en % de PIB)	90,2	93,4	95,1	94,7	93,1	91,0
Dette publique hors soutien financier à la zone euro (en % de PIB)	87,8	90,4	91,8	91,6	90,0	88,0
Taux de prélèvements obligatoires (en % de PIB)	45,0	46,0	46,1	46,1	46,1	45,8
Taux de dépenses publiques (% du PIB)	56,6	57,1	56,7	55,9	54,9	54,0
Inflation hors tabac (%)	1,9	0,8	1,3	1,75	1,75	1,75
Croissance du PIB en volume (%)	0,0	0,1	0,9	1,7	2,0	2,0

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

5

... de bonnes performances de la région Rhône Alpes

- ◆ Selon l'INSEE, « la région contribue ainsi pour près de 10 % à la richesse nationale produite, ce qui la place au premier rang des régions de province, devant Provence-Alpes-Côte d'Azur (7 %) et Nord-Pas-de-Calais (5 %). »
- ◆ Rhône-Alpes : 10,9 % des exportations et 9,1 % des importations La région devrait bénéficier de la timide reprise de la demande extérieure
- ◆ La dégradation du taux de chômage en Rhône-Alpes se poursuit au premier trimestre 2013 : 9,3 % de la population active Il reste inférieur au taux national (10,4 %).
- ◆ En 2010, le taux de pauvreté atteint 12,3 % en Rhône-Alpes soit 2 points de moins qu'en Métropole (14,3 %) et en France de province (14,1 %) soit 320 000 ménages fiscaux

Annexe 2 (7/28)

On ne peut se résoudre à l'impuissance politique, il faut seulement se réveiller d'un rêve, celui d'un chiffre magique qui résout les contradictions de la vie sociale. Rien ne sert de renouer avec l'optimisme déphasé du productivisme et du consumérisme. Il faut faire preuve de réalisme et comprendre la nouvelle équation des questions sociale et environnementale, désormais d'ailleurs inséparables : vivre mieux dans une société qui croît moins vite. Mais quel parti politique est prêt à ouvrir ce chantier ?

Esprit

Depuis 2008...un territoire élargi...

- ◆ Intégration de nouvelles communes membres (après Givors et Grigny en 2007) :
 - Lissieu en 2011,
 - Quincieux en juin 2014

- ◆ Création du Pole métropolitain en 2012, regroupant le Grand Lyon et les communautés d'agglomération des Portes de l'Isère, de Saint-Etienne métropole et du Pays viennois

Annexe 2 (9/28)

... des compétences nouvelles...

- ◆ 2009 : Plan d'accessibilité voirie/espaces publics, Espaces cyclables et piétonniers des places publiques, Ouvrages d'art cyclables et piétonniers, grands événements d'agglomération
- ◆ 2010 : Tourisme, Haltes Fluviales
- ◆ 2011 : Réseau très haut débit
- ◆ 2012 : Schéma directeur Energies
- ◆ 2014 : Préparation de la Métropole de Lyon

...des extensions de périmètre et de nouveaux équipements

- ⇒ Augmentation des surfaces aménagées à prendre en charge par la direction de la propreté : +76,4 ha en 2014 (soit au total 190 ha supplémentaires depuis le début du mandat)
- ⇒ 2802 km d'égouts contrôlés
- ⇒ 12 stations d'épuration en 2014 avec la construction de la station de Genay
- ⇒ Création des déchèteries de Grigny, Caluire et Feyzin en 2014 (21 au total sur l'agglomération)
- ⇒ 2 usines d'incinération, 2 centres de tri
- ⇒ Gestion de 8 tunnels urbains
- ⇒ Gestion de 22 haltes fluviales
- ⇒ Création de 11 aires d'accueil des gens du voyage (19 au total sur l'agglomération)

Annexe 2 (11/28)

... et d'autres évolutions...

	2008	2014	Variation 2013/2008
Démographie*	1 219 279 Habitants	1 313 868 habitants	+ 82 177 habitants
Déchets	592 055 Tonnes (0,485 T/habitant)	587 470 Tonnes** (0,447 T/habitant)	- 4 585 Tonnes (- 7,8 %/habitant)
Voirie	2 700 Km	2 765 Km	+ 65 Km
Voirie : Modes doux	308 Km cyclables	525 Km cyclables	+ 217 Km

* Population INSEE

** tonnage estimé à fin 2013

Annexe 2 (12/28)

... des marges de manoeuvre globalement préservées

<i>en M€</i>	BP 2008	BP 2014	Variation 2014/2008	Variation 2014/2008 Montants
Recettes réelles de fonctionnement	1 157,7	1 333,2	+ 15,2 %	+ 175,5
Dépenses réelles de fonctionnement	957,2	1 070,6	+ 11,9 %	+ 113,4
Autofinancement	200,5	262,6	+ 31 %	+ 62,1

Tous budgets consolidés retraités

GRAND LYON
communauté urbaine

Des ressources fiscales dynamiques...

- ◆ Fiscalité professionnelle :
 - ❖ CFE : 198,8 M€ (à taux constant 27,26 %)
 - ❖ CVAE : 138,2 M€
 - ❖ TASCOM : 14,2 M€
- ◆ Fiscalité « ménages » :
 - ❖ TH : 137,7 M€ (à taux constant 7,25 %)
 - ❖ TEOM : 122,0 M€ (à taux constant)
- ◆ Ajustements sur produit fiscal :
 - ❖ Attributions de compensation : - 201,3 M€ (inchangé)
 - ❖ Garantie individuelle de ressources : + 94,6 M€ (inchangé)
 - ❖ DSC : 20,4 M€ (2 % des DRF du budget principal)

Le projet de Loi de Finances pour 2014

- ◆ La loi de programmation des finances publiques 2012-2017 vise un redressement des comptes publics (RCP).
Au-delà de 2013, elle prévoit la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales
- ◆ Le projet de loi de finances 2014 fixe la contribution des collectivités à :
 - ❖ 1,5 Md€ en 2014 par rapport à 2013
 - ❖ 1,5 Md€ en 2015 par rapport à 2014

Annexe 2 (15/28)

Zoom sur le FPIC

- ◆ Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) monte en régime à partir de 2012
- ◆ Pour 2014, 570 millions d'euros pourraient être mis en répartition (soit + 58 % par rapport à 2013)

en M€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Grand Lyon	1,4	3,3	6,4	8,7	12,3	12,7
EIL	2,9	8,1	12,0	16,5	23,2	23,9

... des dotations en baisse

- ◆ En 2014, pour la CU Lyon :
 - ❖ DGF dotation de compensation : 233,2 M€ (- 2,7 M€)
 - ❖ DGF dotation d'intercommunalité : 89,5 M€ (dont - 10M€)
 - ❖ dotation de compensation de la suppression de la TP : 52,1 M€ (-1.4M€)
 - ❖ allocations compensatrices : 11,4 M€ (- 2.9M€)
- Total = **-17M€** sur les concours d'Etat
- + FPIC : 6.4M€ (+3M€ de dépenses supplémentaires)
- Manque à gagner total = - 20M€

Annexe 2 (17/28)

... des charges maîtrisées mais en constante évolution

en M€	BP 2008	BP 2014	Variation 2008/2014	Evolution moyenne 2008/2014
Total dépenses réelles de fonctionnement	957,2	1 070,6	11,8%	1,89%
CHAP. 011 - charges à caractère général	243,0	305,9	25,9%	3,96%
CHAP. 012 - charges de personnel	195,4	233,0	19,2%	2,98%
CHAP. 014 - produits reversés	229,1	239,3	4,5%	0,73%
<i>dont attribution de compensation versée aux communes TPU (taxe professionnelle unique)</i>	212,6	212,2	-0,2%	-0,03%
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	16,5	20,4	23,6%	3,67%
CHAP. 65 - Charges de gestion courante	194,2	225,5	16,1%	2,96%
<i>dont SDIS</i>	23,3	29,3	25,8%	3,95%
<i>dont SYTRAL</i>	118,5	128,7	8,6%	1,40%
<i>dont Agence d'urbanisme</i>	3,9	5,0	28,2%	4,45%
<i>dont Participation au BPNL</i>	7,4	8,0	8,1%	2,82%
CHAP. 66 - Intérêts de la dette	55,4	41,8	-24,5%	-2,3%
Autres charges	40,1	25,1	-29,9%	-3,78%

Tous budgets consolidés retraités

Annexe 2 (18/28)

Les tendances du BP 2014...

<i>en M€</i>	BP 2013	BP 2014	Variation 2014/2013	Variation 2014/2013 Montants
Recettes réelles de fonctionnement	1 328,9	1 333,2	+ 0,3 %	+ 4,3
Dépenses réelles de fonctionnement	1 072,2	1 070,6	- 0,1 %	- 1,6
Autofinancement	256,7	262,6	+ 2,3 %	+ 5,9

Tous budgets consolidés retraités

Un BP 2014 maîtrisé en fonctionnement...

- des recettes qui évoluent moins vite que par le passé (+ 0,31 %)
- des dépenses contraintes (- 0,15 %) pour permettre de conserver un autofinancement important
- Des ratios de santé financière maintenus à un bon niveau :
 - . Capacité de désendettement : 5,9 ans (5,8 ans au BP 2013)
 - . Service de la dette : 13,2 % (12,8 % au BP 2013)

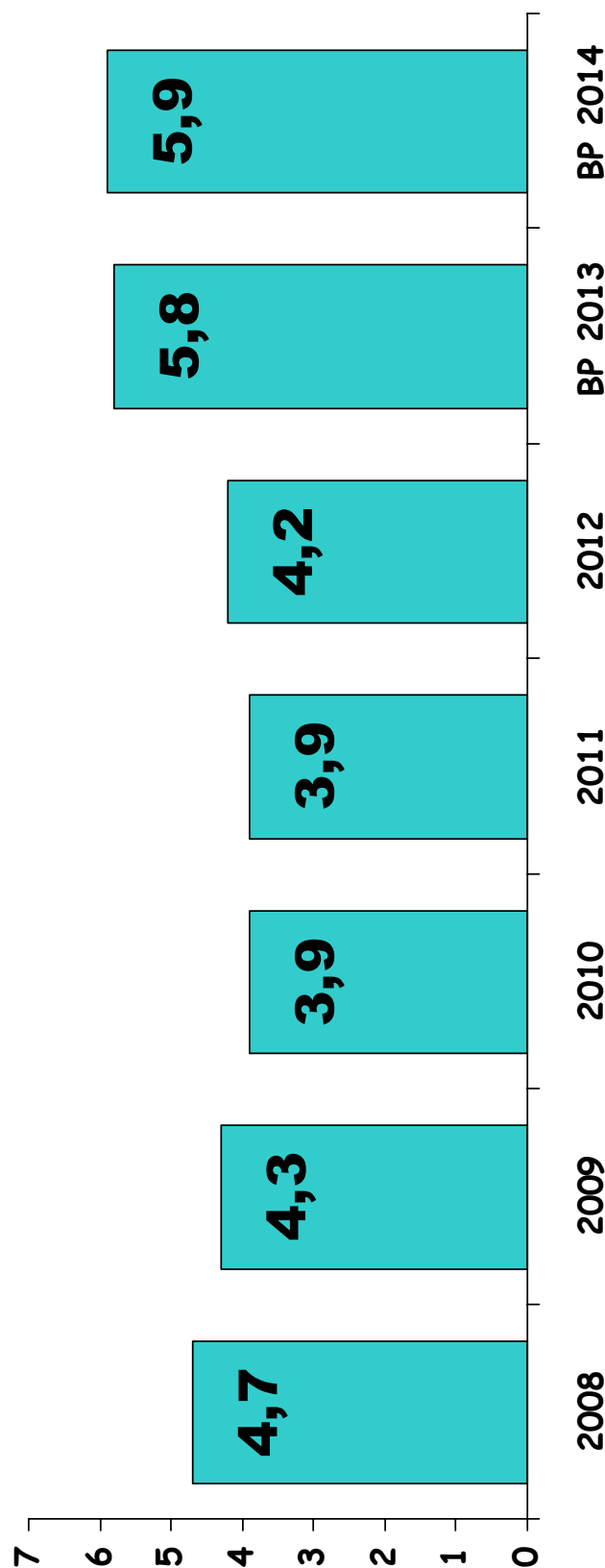
Tous budgets consolidés retraités

Annexe 2 (20/28)

Un endettement limité...

Endettement à long terme - Ratios prudentiels

La capacité de désendettement – budgets consolidés - rapport annuel
*encours / autofinancement brut** plafonnée à 8 ans



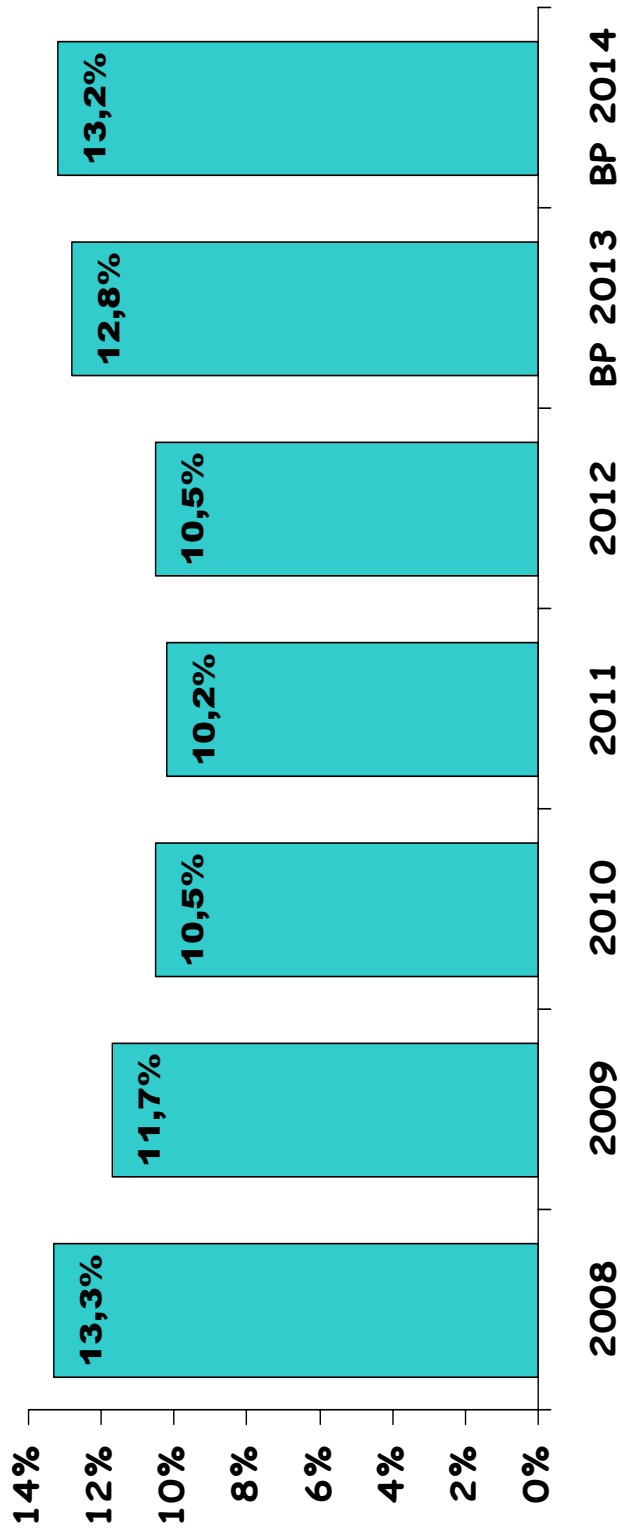
*autofinancement brut = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

Annexe 2 (21/28)

... un poids de la dette sur les DRF contenu

Endettement à long terme - Ratios prudentiels

Le service de la dette - Budgets consolidés - rapport annuel
annuité / recettes réelles de fonctionnement *plafonnée à 20 %*



COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

21

L'agence de financement, un outil innovant...

Un modèle économique simple

Objet économique : emprunts sur les marchés obligataires (long terme) ou monétaires (court terme)

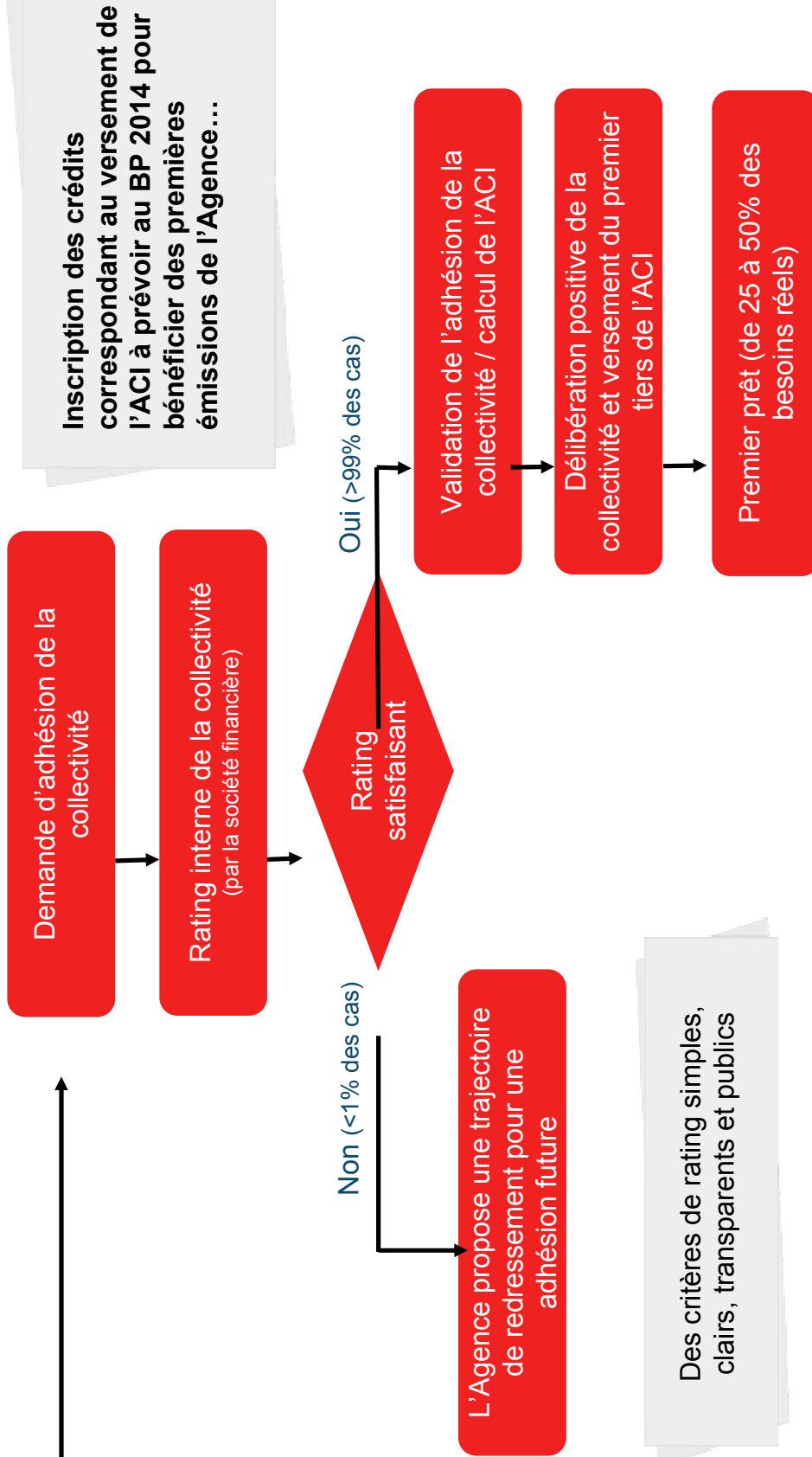
- ◆ financement sur les marchés,
- ◆ octroi de crédit aux collectivités.

Quelques principes :

- ◆ des produits simples et standards, long ou court terme
- ◆ recours à des outils usuels et faciles à mettre en place : programmes EMTN, émissions benchmark, placements privés, éventuellement programmes de billets de trésorerie.
- ◆ Mécanisme de garantie sécurisé en triple niveau
- ◆ l'encours de chaque collectivité détermine le montant de leur participation :
Apport en Capital Initial = 0,8% x encours au 31/12/2011

Annexe 2 (23/28)

Comment devient-on membre de l'Agence ?



Annexe 2 (24/28)

Investissement, les prévisions du BP 2014

659 projets lancés depuis 2009

<i>en M€</i>	BP 2013	BP 2014	Variation 2014/2013 en %	Variation 2014/2013 en montant
Dépenses PPI (CP)	726,6	619,1	-15%	-107,5
Recettes PPI (CP)	126,6	130,4	3%	3,8
Emprunts long terme (R)	346,4	275,5	-20%	-70,9
Remboursement capital (D)	125,5	140,6 *	12%	15,1

* dont remboursement emprunt obligataire in fine 9,9 M€

Un programme d'investissement ambitieux...

La programmation pluriannuelle des investissements : Plus de **500 projets** sont réalisés ou seront terminés fin 2014, par exemple :

Rives de Saône, Zone 30 Lyon, Tunnel Croix Rousse, Extension tramway T1 à Lyon 7^{ème}, Pôle multimodal La Saulaie Oullins, Mions rue Mangetemps, Villeurbanne station épuration La Feyssine

Une centaine de nouveaux projets ou de financements complémentaires seront votés en 2014.

Annexe 2 (26/28)

PPI : Le point sur les réalisations dépense et recette

Montants réels tous budget en M€	Dépenses	Recettes
Reste à réaliser sur AP au 31-12-2008	1 170,26	360,85
+ AP nouvelles 2009-2013 (au 05/11)	2 564,10	354,51
= Stock d'AP au 05-11-2013	3 734,36	715,36
- CP réalisés 2009-2013 (au 05/11)	2 560,92	418,37
= Reste à réaliser au 05-11-2013	1 173,44	296,99
Cadrage AP nouvelles prévues en 2014	510,00	70,00
- CP 2014 prévus	619,10	130,40
= Reste à réaliser en fin de mandat	1064,34	236,59

AP = Autorisation de Programme

Annexe 2 (27/28)

Les perspectives: la construction de la métropole

- ◆ Le budget du Département s'élève à **1,72 M€** en 2013
- ◆ Les agents du CG69 : **5480 personnes** dans les services au 31/12/2012 dont :
 - 1314 dans les services centraux
 - 3144 dans les Maisons du Rhône
- ◆ 51 Maisons du Rhône dont 33 sur le Grand Lyon

La construction du budget de la Métropole

Une préparation conjointe...

Une organisation en mode projet autour de la « mise en œuvre financière de la Métropole » : un chef de projet unique positionné à la direction des finances du Grand Lyon, des instances de validation mixtes, des sous-chantiers pilotés par 1 acteur unique GL ou CG69.

Une coordination globale avec les autres thématiques assurée par les « missions Métropole »

... et une mise en œuvre par la seule Métropole

A compter de 2015, vote d'un budget prévisionnel métropolitain par la nouvelle Assemblée.